

# NEUVECELLE 96





# SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOU D'ETUDES

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villas, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, etc...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes  
74500 NEUVECELLE - Tél. 50.75.65.36

# SABATIER MONNIN

AMEUBLEMENT  
DÉCORATION

Exposition : 11, avenue d'Abondance  
(face à l'hôpital)

74500 EVIAN  
Tél. 50.75.04.28  
Fax 50.74.60.00

→ Consultez l'annuaire électronique  
Norm : SABATIER-MONNIN  
Loc. : EVIAN  
Dépt. : 74

# AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

VENTES  
ACHATS  
LOCATIONS



1, place du Port - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.44.77 - Fax 50.70.76.59



# GARAGE GRÉPILLAT

AGENT OFFICIEL  
CITROËN

Vente neuf et occasion  
Mécanique  
Carrosserie  
Lavage haute pression  
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE  
Tél. 50.75.25.57

# Sommaire

Le mot du Maire .....	3
Le Conseil Municipal.....	4
Les Commissions Municipales .....	5
Les Délégués aux différents Syndicats.....	6
Le Personnel Communal... une équipe au service de la collectivité .....	9
La vie scolaire neuvecelloise .....	10
Bons pour Neuvecelle, la traversée de Bons : un exemple pour Milly .....	15
Comptes administratifs 1994 et budgets 1995 .....	17
Concours communal des maisons fleuries .....	20
Concours départemental du fleurissement des communes.....	23
Les permis de construire délivrés en 1995.....	23
L'eau de la source... à la source .....	24
Etat civil 1895 et 1995 .....	26
1995 : Elections sur fond de fracture ou facture sociale ?.....	28
Les réalisations de 1995 .....	35
Chronique des associations :	
Donneurs de Sang.....	37
Gym Nouvelle Forme .....	37
Club de l'Amitié.....	39
Bibliothèque communale .....	40
Lou Nové Chatni .....	40
Restaurant scolaire .....	41
Hand-Ball .....	42
Espace Danse .....	42
L'Ecole du Chat.....	43
Mémoire du Léman.....	43
Nos hôpitaux se restructurent.....	44
Les réunions du Conseil Municipal en 1995.....	46
Le bal des containers .....	49
Connaissez-vous la recette des crozets savoyards ?.....	49
Usages, coutumes et festivités de Neuvecelle du 19 <sup>e</sup> siècle à nos jours.....	50
Qui reconnaissez-vous ?.....	52
Nos joies... nos peines... nos vœux... distinction.....	53
Vie pratique .....	55

L'équipe de rédaction  
vous présente  
ses meilleurs vœux

Page de couverture :

Place de Milly

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle  
(XII<sup>e</sup> siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable  
Devise : UBIQUE (partout).



## BOCHATON CARRIÈRES

18, Bd du Royal 74500 EVIAN

S  
A  
T  
E  
C

L  
E  
M  
A  
N  
B  
E  
T  
O  
N

Bureau Evian  
50.75.01.92

Centrale Lugrin  
50.76.00.85

T.P. 50 75 01 92 50 76 00 85 Béton



## Jean-Paul BONDAZ

PEINTURE - TAPISSERIE  
RAVALEMENT FAÇADE

"La Gloriette" Montigny - 74500 MAXILLY  
Tél. 50.75.30.17

## TÉLÉ-ALP'

VENTE - RÉPARATION  
T.V. - HI-FI - VIDÉO  
INSTALLATION D'ANTENNES

Jean-Marc VESIN

Place Jean-Bernex - 74500 EVIAN  
Tél. 50.70.72.37

## novarina matériaux



128, Boulevard  
de la Corniche  
THONON-LES-BAINS  
Tél. 50.71.25.98

**PROMATER**  
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

## SAT AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON  
Tél. 50.71.00.88 + - Fax 50.71.89.85

Location d'autocars de 20 à 53 places

**TOUS VOYAGES ORGANISÉS  
ET SÉJOURS EN FRANCE  
ET A L'ETRANGER  
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande

## agence léger

TRANSACTION  
GESTION  
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN  
Tél. 50.75.05.44 - Fax 50.70.70.52

# LE MOT DU MAIRE

L'année 1995 nous aura conduits à deux consultations essentielles dans la vie de notre pays. Si le choix d'un président de la République est primordial, nous sommes les uns et les autres attachés à l'importance des élections municipales. Les rares enquêtes publiées ces dernières années montrent que les trois quarts des gens interrogés estiment qu'elles sont déterminantes pour l'avenir de nos communes. Vous nous avez largement accordé votre confiance au mois de juin. Nous vous en sommes reconnaissants et, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous en remercie.

Ces élections sont importantes parce qu'elles sont perçues comme devant désigner un gouvernement local dont l'action est clairement perceptible, proche de chacun. A la question posée dans un sondage récent, sur l'importance relative des fonctions d'une municipalité, les réponses étaient dans l'ordre :

- Assurer le bon fonctionnement des services municipaux, 50 %
- Développer les équipements collectifs, 46 %
- Défendre les intérêts de la commune auprès de l'Etat, 40 %
- Prévoir le développement de la commune dans l'avenir et préparer les solutions, 38 %
- Faire participer les habitants à la gestion des affaires communales, 22 %
- Représenter les tendances politiques des habitants, 2 %.

Nécessité d'intervenir pour maintenir la vie dans notre collectivité ; aspirations des habitants qui demandent des services comparables à ceux des villes ; complexification des relations entre les Administrations et le public : la dernière consultation a montré que c'est dans ce cadre-là que devait se situer l'exercice du mandat que vous nous avez confié.

Les moyens dont dispose la commune ne permettent pas de réaliser tout ce qui est souhaitable aussi rapidement qu'on le voudrait. Bien souvent nous sommes tributaires de financements complémentaires indispensables... et de la bonne volonté de ceux qui les apportent ! Cette année devrait voir cependant, outre l'installation en cours de deux commerces à Milly, la construction d'un terrain multisports dans le même quartier, la mise en place d'un service de transport pour accéder au centre d'Evian et la mise à l'étude d'une maison des Associations.

La difficulté des temps n'incite pas à rêver outre mesure mais il convient de rester volontairement optimiste. Neuvecelle est une commune enviée où il fait bon vivre. Je souhaite à chacun d'entre vous d'y passer une bonne et heureuse année.

Louis DURET, Maire





**Au premier rang, de gauche à droite :**  
 M. Bruno PHILIPPE, Mme Josiane CLAIMAND, M. Charles PERNET, Mme Claudine DELERCE, M. Louis DURET, Mme Françoise VISSUZAINÉ,  
 M. Michel BONNEVIE, Mme Sylvie BESSON, M. Jean VERDIER

**Au second rang, de gauche à droite :**  
 M. Quentin DEAL, M. Gil BEAUGHEON, M. Serge FOREL, M. Michel MORIN, M. Dominique ROCH, M. Etienne CHAPUIS, M. Antoine LAZARETH,  
 M. Bernard CHAFFANEL, M. Daniel HEILIGENSTEIN, M. Pascal MARTIGNIERE

# Les Commissions Municipales

## **COMMISSION DES FINANCES**

PERNET Charles, Président,  
 BESSON Sylvie,  
 CLAIMAND Josiane,  
 DEAL Quentin,  
 FOREL Serge,  
 HEILIGENSTEIN Daniel,  
 VERDIER Jean,  
 GRIMONT Francis, membre extérieur,  
 PANNEQUIN Josiane, membre extérieur.

## **COMMISSION DE L'INFORMATION**

PERNET Charles, Président,  
 CHAFFANEL Bernard,  
 DEAL Quentin,  
 HEILIGENSTEIN Daniel,  
 MARTIGNIÈRE Pascal,  
 VISSUZAINÉ-FRANÇOISE Françoise,  
 GRIMONT Francis, membre extérieur,  
 PITTET Martine, membre extérieur.

## **COMMISSION DE LA VOIRIE ET DES BÂTIMENTS**

CHAPUIS Etienne, Président,  
 BONNEVIE Michel,  
 LAZARETH Antoine,  
 MORIN Michel,  
 PHILIPPE Bruno,  
 MALLINJOURD Pierre, membre extérieur,  
 GUILLET René, membre extérieur.

## **COMMISSION DES EAUX, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ELECTRICITÉ**

CHAPUIS Etienne, Président,  
 BONNEVIE Michel,  
 CLAIMAND Josiane,  
 LAZARETH Antoine,  
 PHILIPPE Bruno,  
 CHENAL-LAURENT Pierre, membre extérieur,  
 JACQUIER Raphaël, membre extérieur.

## **COMMISSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE**

ROCH Dominique, Président,  
 BEAUGHEON Gil,  
 CHAFFANEL Bernard,  
 FOREL Serge,  
 VISSUZAINÉ-BUISSON Françoise,  
 SANNICOLO Philippe, membre extérieur,  
 SONNEBORN Karl, membre extérieur.

## **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ROCH Dominique, Président,  
 BEAUGHEON Gil,  
 DEAL Quentin,  
 FOREL Serge,  
 MORIN Michel,  
 VERDIER Jean,  
 CANEL Jean, membre extérieur.

## **COMMISSION SCOLAIRE**

DELERCE Claudine, Présidente,  
 BONNEVIE Michel,  
 CHAFFANEL Bernard,  
 CLAIMAND Josiane,  
 MARTIGNIÈRE Pascal,  
 VISSUZAINÉ-BUISSON Françoise,  
 DURET Claudette, membre extérieur,  
 ZANONE Sylvie, membre extérieur.

## **COMMISSION DES ASSOCIATIONS, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

DELERCE Claudine, Présidente,  
 BESSON Sylvie,  
 BONNEVIE Michel,  
 CHAFFANEL Bernard,  
 MARTIGNIÈRE Pascal,  
 BESSON Stéphanie, membre extérieur,  
 POLETTI Lucienne, membre extérieur.



# Les Délégués aux différents Syndicats

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur DURET Louis, Président,  
Madame BESSON Sylvie,  
Monsieur BONNEVIE Michel,  
Madame CLAIMAND Josiane,  
Madame DELERCE Claudine,  
Délégués de l'Administration :  
Madame GAVET Fabienne,  
Monsieur GRANJUX Jean,  
Madame MALLINJOURD Françoise,  
Madame PARRY Erika.

*Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Son activité est orientée vers quatre axes principaux :*

- la participation à l'instruction des demandes d'aide sociale et de RMI,
- l'aide sociale visant à la prévention et au développement social,
- la coordination des activités sociales et d'entraides communales avec les services publics, les institutions de droit privé afin d'élaborer et de tenir un fichier,
- l'intervention sous forme de prestations remboursables ou non afin de mieux lutter contre la précarité sans grever substantiellement les budgets communaux.

## **SYNDICAT POUR LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU CANTON D'EVIAN**

Madame DELERCE Claudine, déléguée titulaire,  
Monsieur CHAFFANEL Bernard, délégué titulaire,  
Monsieur MARTIGNIÈRE Pascal, délégué suppléant,  
Monsieur PHILIPPE Bruno, délégué suppléant.

*Ce syndicat a pour but la réalisation d'équipements scolaires du premier cycle et leur fonctionnement. Il a donc pour objet :*

- la recherche et l'acquisition des terrains nécessaires,
- la construction des établissements scolaires et de leurs équipements annexes,
- l'entretien et le fonctionnement desdits établissements et équipements.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'EVIAN ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

Monsieur DURET Louis, délégué titulaire,  
Monsieur CHAPUIS Etienne, délégué titulaire,  
Monsieur ROCH Dominique, délégué suppléant,  
Monsieur VERDIER Jean, délégué suppléant.

*Ce syndicat a pour objet :*

- la construction, l'exploitation et l'entretien d'un collecteur eaux usées intercommunal longeant la rive du lac Léman et aboutissant à la station d'épuration de Thonon,
- la construction des réseaux d'assainissement eaux usées purement communaux comprenant diverses canalisations du type séparatif, des stations de relèvement ou de refoulement et des conduites de refoulement,
- la construction des réseaux d'eaux pluviales gravitaires purement communaux,
- la participation au syndicat mixte d'épuration des régions de Thonon et d'Evian pour :
  - la construction, l'exploitation et l'entretien d'une station de traitement des eaux usées par le système des boues activées,
  - la construction, l'exploitation et l'entretien d'une station d'incinération des ordures ménagères,
  - la construction, l'exploitation et l'entretien d'un chenil et d'une fourrière.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET D'EQUIPEMENT DES RÉGIONS DE THONON ET D'EVIAN**

Monsieur ROCH Dominique, délégué,  
Monsieur VERDIER Jean, délégué suppléant.

*Ce syndicat a pour objet l'étude générale, le financement et la réalisation par tranches, soit comme maître d'ouvrage, soit à titre de fonds de concours, des programmes d'équipement des régions de Thonon et d'Evian (voirie rapide, déviations, équipement divers).*

## **SIVOM DE LA RIVE FRANÇAISE DU LÉMAN**

Monsieur DURET Louis, délégué,  
Monsieur PERNET Charles, délégué,  
Madame DELERCE Claudine, déléguée suppléante.

*Ce syndicat a pour objet :*

- la promotion, dans un but d'intérêt public, du nouveau tourisme du lac Léman français et

*des communes riveraines concernées et la mise en valeur des richesses naturelles de la région, par l'accueil, l'information des touristes et villégiateurs, en organisant et coordonnant la publicité touristique de la région ainsi que de toutes manifestations artistiques, culturelles, industrielles ou commerciales appropriées, en mettant l'accent sur l'activité saisonnière, les cures balnéaires ou thermales... en liaison avec les collectivités publiques et privées et les différents organismes touristiques, notamment les agences et syndicats hôteliers.*

- la prévention des accidents et l'organisation de l'alerte et des secours sur le lac Léman, notamment en coordonnant les activités des collectivités et sections de sauvetage et en acquérant ou gérant les équipements nécessaires.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT D'EVIAN ET DE SA RÉGION**

Monsieur ROCH Dominique, membre,  
Monsieur DEAL Quentin, membre,  
Monsieur FOREL Serge, membre.

*Ce syndicat a pour objet l'étude et la réalisation de zone d'aménagement sur le territoire des communes adhérentes. La réalisation comprend, éventuellement, la construction, la vente ou la location de bâtiments à usage professionnel, pour l'industrie, l'artisanat ou toute autre forme d'activité.*

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CANTON D'EVIAN**

Monsieur DURET Louis, délégué titulaire,  
Monsieur LAZARETH Antoine, délégué suppléant.

*Ce syndicat a pour objet la gestion du centre de secours d'Evian et des centres de première intervention existant dans certaines des communes adhérentes.*

## **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ ET D'EQUIPEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur CHAPUIS Etienne

*Ce syndicat intervient à l'occasion des travaux de bâtiments et d'équipement non seulement*

*lors de travaux d'économie d'énergie mais également pour tout projet ponctuel subventionné par le Département et nécessitant le recours à un service polyvalent pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le syndicat reçoit l'adhésion du Département qui alimente le budget du syndicat et fait réaliser pour son compte des travaux.*

## **LES DÉLÉGUÉS DANS LES ASSOCIATIONS**

### **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'IMPLUVIUM DE L'EAU D'EVIAN**

Monsieur CHAPUIS Etienne.

*Cette association a pour objet de permettre à ses membres, à partir d'études générales réalisées par la S.A. Evian, de définir les travaux appropriés à la protection à long terme de l'aquifère de l'eau minérale d'Evian et de participer financièrement à ceux-ci sur les communes de Champanges, Larringes, Vinzier, Saint-Paul-en-Chablais et Féternes dont le territoire en tout ou partie constitue à leur connaissance, la zone d'infiltration alimentant cet aquifère.*

*Les travaux appropriés comprennent toutes actions d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des communes concernées du Pays de Gavot qui concourent à la protection à long terme de l'aquifère de l'eau d'Evian.*

*Pour certaines opérations ayant un caractère collectif, l'association peut étendre son action au territoire du SIVOM du Pays de Gavot qui comprend, outre les communes concernées, Bernex et Thollon.*

### **ASSOCIATION DU PAYS DU LÉMAN**

Madame DELERCE Claudine.

*Cette association a pour but de :*

- favoriser la communication entre les acteurs du tourisme,
- faire émerger un projet cohérent pour le Pays du Léman,
- rendre plus cohérente l'information touristique,
- prendre en compte l'espace comme support de l'activité touristique dans une perspective d'aménagement général du Pays du Léman (itinéraires touristiques, charte de signalisation, tables d'orientation...).



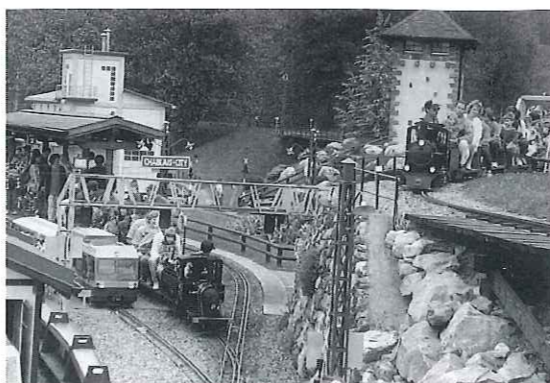
## BOUVERET - CH

En bordure du lac Léman, sur l'axe Evian-Martigny, venez visiter dans un cadre enchanteur, le plus beau réseau ferroviaire d'Europe : LE SWISS VAPEUR PARC.

Dans ce parc de plus de 12.000 m<sup>2</sup>, vous y découvrirez, en plus des compositions de trains, de nombreux ouvrages d'art et bâtiments à l'échelle.

### Ouverture :

31 mars au 19 mai et octobre,  
mercredi après-midi de 13 h. 30 à 18 h. 00 - week-end et jours fériés de 10 h. 00 à 18 h. 00.  
du 20 mai au 30 septembre, chaque jour de 10 h. 00 à 18 h. 00.



Renseignements :

## SWISS VAPEUR PARC

1897 LE BOUVERET  
Tél. 19 41.25.81.44.10 - Fax 19 41.25.28.31.22

Prix : francs suisses fr. 8,50 y compris trains

SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE  
RÉDUCTION DE fr. 2,50.

# LE PERSONNEL COMMUNAL

## Une équipe au service de la collectivité

Les services municipaux, placés sous l'autorité directe de Monsieur le Maire et en collaboration étroite avec les élus, s'efforcent de mettre à la disposition des Neuvécelloises et des Neuvécellois toutes leurs compétences. Dans leurs différentes activités, ils souhaitent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population de la Commune et tentent de donner entière satisfaction à chacun d'entre vous.



### Les services administratifs :

Vincent Fontaine : Secrétaire Général  
Catherine Favre : Rédactrice  
Elisabeth Buttay : Agent administratif

Les services administratifs sont chargés d'assurer l'administration générale de la Commune (gestion et suivi des dossiers, relations avec les administrations, renseignements du public...). La mise en place d'un réseau informatique composé de trois postes a sensiblement fait évoluer le traitement des dossiers toujours dans le sens d'une meilleure gestion. L'acquisition de petit matériel complémentaire est venue enrichir le dispositif bureautique du secrétariat. Ces nouveaux outils apportent au quotidien un véritable intérêt tant pour les services que pour les administrés.

### Les services techniques :

Jean-Paul Bochaton : Contrôleur territorial de travaux  
Guy Essevaz-Roulet : Agent de maîtrise qualifié  
Michel Rebet : Agent de maîtrise territorial  
Gérard Chessel : Agent technique en chef  
Daniel Blanc : Agent technique principal  
Marcel Jacquier : Ouvrier menuisier  
Augustin Jacquier : Ouvrier menuisier  
Philippe Begni : Agent technique qualifié

Les services techniques assurent toutes les tâches liées à la réfection et à l'entretien de la voirie, des réseaux, des bâtiments publics et des espaces verts. Ils effectuent également le ramas-

sage scolaire, la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants... Le renouvellement de certains véhicules, l'acquisition d'équipements complémentaires (traceuse de signalisation, nettoyeur haute pression...) permettent aux agents d'effectuer un travail de qualité dans de bonnes conditions matérielles.

### Les services scolaires :

Marcelle Fabrello : Femme de service  
Elisabeth Vesin : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles  
Martine Pittet : Femme de service

Les services scolaires sont chargés de l'assistance du personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants. Les agents communaux assurent aussi la préparation du matériel servant directement aux enfants et la mise en état de propreté des locaux. Le groupe scolaire Robert Magnin comprend cinq classes primaires et trois classes maternelles.

Catherine FAVRE

*L'ensemble du personnel communal vous présente, au seuil de cette nouvelle année, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur. Il souhaite également vous rendre un service de qualité tout au long de 1996.*

## ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**  
électricité

CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS  
TÉL. 50.75.22.52



# LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

## A) LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE

De la rentrée de septembre à Toussaint, il est difficile d'organiser des spectacles. Le travail réalisé est surtout une mise en confiance pour les nouveaux. C'est pourquoi notre premier spectacle ne débute qu'en décembre 94 en compagnie de Darcy Brazil et le sorcier grosbruits. Ensuite nous passons au spectacle de Noël. Cadeaux offerts par le père Noël lui-même suivi d'un goûter collectif.

Les enfants de la classe de Corinne ont réalisé une carte de bonne année en essayant de reproduire l'artiste peintre «Robert Malaval», œuvre peinte avec «des paillettes»: très bons résultats.

### FÉVRIER :

sorties de skis habituelles pour la petite et grande section et classe de neige pour la moyenne section.

Une grande aventure pour les enfants de la classe de Corinne.

A quatre ans, on n'est peut-être pas plus haut que trois pommes, mais quand il s'agit de vivre une grande aventure, on ne laisse pas sa part au lion. Paquetage bien ficelé par des mamans très attentives, les jeunes élèves de l'école maternelle de Neuvecelle,

sont partis vivre leur vie à la Chapelle d'Abondance une semaine durant avec leur institutrice. Une sacrée aventure que celle de lâcher papa et maman, si jeune !

Une sacrée aventure aussi pour la maîtresse qui, vingt quatre heures sur vingt quatre, a dû veiller sur toute cette grande famille. A ses côtés une maman volontaire bénévole, les aides maternelles Martine et Elisabeth qui se sont relayées et deux animatrices. Une équipe très soudée pour que cette classe se déroule sans le moindre dérapage et dans une ambiance sereine.

Classe le matin avec le programme de découverte bien orchestré, visite de la fromagerie de Vacheresse, du marché, de certains locaux. La joyeuse marmaille s'est intéressée à tout sans

perdre la moindre miette du menu. Quant aux après-midi elles étaient consacrées à la neige.

Version sportive : ski de fond, luge, raquettes et en version «je m'amuse à pleins poumons» : construction de bonhommes de neige, d'igloos et même batailles de boules de neige, et tout ça avec la maîtresse.

«On ne fait que des choses supers !» disaient-ils. A ce point super que le soir, de retour à la maison d'enfants «les hirondelles», le marchand de sable a pu faire l'économie de son précieux somnifère poudreux. Sauf le soir où Anaïs a fêté son anniversaire, pensez 5 ans ça compte ! Mines



Noël 1994 - Ecole Maternelle

épanouies, les petites têtes blondes et brunes ont démontagné, rapportant de nombreux souvenirs à raconter.

### MI-CARÊME :

Les enfants ont rendu une visite aux personnes âgées qui se sont fait un très grand plaisir de les recevoir. Une grande table était dressée avec pâtisseries et boissons à volonté. Egalement défilés de tous les enfants de maternelle déguisés de l'école à la mairie.

Nous allons passer maintenant aux activités PONEY.

Ce texte est réalisé par les enfants de grande section avec l'aide bien sûr de Jacqueline et de Claudine.

Cette année nous avons fait du poney au Poney Club de Neuvecelle. Chaque après-midi la classe était partagée en 3 groupes.

1<sup>er</sup> groupe : On monte sur le poney :

On a travaillé en manège couvert, le sol du manège était recouvert de copeaux de bois. Des mamans tenaient les rênes de nos poneys. On a appris à faire avancer son poney, à le faire s'arrêter ou tourner. On est allé au pas puis au trot.

2<sup>e</sup> groupe : On panse le poney :

On a vu comment panser son poney, c'est-à-dire comment le brosser pour le nettoyer, brosser son poil, nettoyer ses sabots, peigner sa queue et sa crinière, nettoyer sa tête.

3<sup>e</sup> groupe : On apprend des choses sur le poney.

Le poney est un petit cheval ; il peut vivre entre 30 et 40 ans. Il commence à travailler vers l'âge de 2 - 3 ans. Il a des poils courts, une crinière, un toupet, une longue queue. La couleur de sa robe change d'une race à l'autre. Le poney est gourmand. Selon sa taille, il peut boire de 20 à 40 litres d'eau par jour.

Il se nourrit de granules, de paille, de foin, de son, de pommes, de carottes et de l'herbe des prés.

C'est Dominique la maman d'Alice qui s'est occupée de nous. On a bien écouté les explications pour guider son poney et pour le desseller. Au poney club il y a 20 poneys, nous sommes montés sur 7 d'entre eux. Chouky, Sucette, Blanche-Neige, Billy, Houpette, Floron, Oreille Pâle !

Sucette est le plus petit poney.

Cette activité nous a beaucoup plu, on aimerait bien y retourner quand on sera au C.P.

Merci à Dominique, à toutes les mamans, et à l'Association des parents d'élèves.

Enfin, nous terminons notre année scolaire avec la traditionnelle promenade de fin d'année. L'école de Neuvecelle s'est rendue au musée PAYSALP écomusée de Savoie de Viuz-en-Sallaz.

Programme de cette journée :

Pour les petits, à partir du musée, jeu des petits explorateurs du marais au lac de Môle basé sur la découverte du milieu aquatique, au petit berge vie à l'alpage d'autrefois.

Pour les moyens, accueil à l'alpage pour le conte de la fée avec une projection sur l'environnement, suivi dans l'après-midi d'un atelier fromage avec une fabrication de tomme blanche.

Pour les grands, visite du Rucher des Bruffes de Mieussy petits explorateurs à l'alpage basée sur les 4 sens.

Je ne vous parle pas du pique-nique, mais croyez-moi lorsqu'un enfant a faim, un bon sandwich avec du jambon tartiné de compote c'est pas si mal que ça !

Voilà, je pense qu'il est temps de se dire au revoir et comme vous pouvez le constater, les enfants de l'école maternelle de Neuvecelle sont bien loin de s'ennuyer.

A bientôt.

## B) LA VIE SCOLAIRE EN PRIMAIRE

Activités marquantes de l'année scolaire 1994 - 1995 pour les classes de Mme GAILLET (CP), Mme MAZZUCHETTI (CE1), Mme CHAPPUIS (CE2 - CM1), Mme EDEL (CM1 - CM2).

### NOVEMBRE :

Après un entraînement régulier, les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont mesurés à d'autres classes d'écoles primaires lors du cross organisé par l'U.S.E.P., d'abord à Amphion, puis pour les enfants sélectionnés à Thonon et enfin à Sciez.

Bravo à Martial Collomb et Fabien Vuillermet, élèves de CM1, classés respectivement 14<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> sur 100 à l'échelon départemental.

Participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre (interprétation de chants patriotiques).

### DÉCEMBRE :

Spectacle de marionnettes «Darcy Brazil» offert aux classes de CP, CE1 et maternelle.

Arbre de Noël de l'école : poésies et chants furent à l'honneur pour la première partie, puis un goûter regroupa parents et jeunes interprètes.

Les enfants de l'école ont égayé le Noël des personnes âgées de la commune en leur interprétant quelques chants.

### JANVIER :

Ski de piste à Bernex pour toutes les classes. Durant cinq après-midi les élèves ont bénéficié d'un enneigement excellent et de conditions météorologiques dans l'ensemble favorables. Ils ont profité des cours des moniteurs de l'école de ski. Beaucoup ont passé avec succès les tests des étoiles.

Merci aux parents accompagnateurs bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette activité.

Une aventure racontée par Audrey Laidin et Olivier Roussel :

«Pendant une semaine au mois de janvier, nous sommes allés faire du ski de piste à Bernex. Un car nous a pris devant l'école à 12 H 30 pour nous monter. Nous avons pris le télésiège pour



arriver au sommet des pistes. Nous devions prendre nos skis dans un local avant de retrouver les moniteurs. Des groupes différents étaient préparés. Le moniteur du groupe d'Olivier s'appelait Gaël. Nous prenions le tire-fesses pour aller en haut de la piste, pour redescendre de façons différentes : godilles ou longs virages. Toute la semaine, chacun a essayé d'améliorer son niveau. Le moniteur corrigeait nos défauts. Nous avons même pris un autre télésiège pour aller au Combet. Le dernier jour tout le monde a passé soit l'ourson, le flocon, l'étoile ou la fléchette. Le plaisir pour certains, était de descendre jusqu'en bas de la station à skis.

Et enfin retour à l'école vers 16 heures».

#### FÉVRIER-MARS :

Initiation au secourisme par des secouristes de Saint Jean d'Aulps.

En six séances les élèves de toutes les classes ont été sensibilisés par la prévention des accidents et les plus grands ont appris les gestes élémentaires d'urgence. Cette activité a beaucoup plu aux enfants. Les enseignants souhaitent renouveler cette expérience tous les deux ans.



Sortie de ski - Ecole Primaire

Rencontre avec deux classes de CM2 de la Martinique séjournant pour une semaine à Neuvecelle. Après avoir été reçus par les jeunes Martiniquais qui leur ont fait découvrir les merveilles de leur pays et goûter fruits exotiques, canne à sucre et cacao, les petits Neuvecellois ont à leur tour accueilli à l'école ces compatriotes venus de si loin. La dégustation de saucisson de montagne, tomme et reblochon est allée bon train.

A la mi-carême, tous les élèves, en costumes bariolés, ont défilé dans le village, sous un soleil magnifique et au son d'instruments tonitruants. Ils ont rendu visite aux personnes du club de l'amitié qui les ont accueillis chaleureusement et les ont régales de papillotes.

#### AVRIL :

Participation des élèves de CM1 et CM2 au concours «dessine-moi une urgence cardiaque» organisé par la Fédération Française de Cardiologie.

La sélection faite par le jury de la fédération a été la suivante.

Au niveau de l'école :  
3<sup>e</sup> : Anthony Frechet -  
2<sup>e</sup> : Mathieu Charpin -  
1<sup>er</sup> : Jérôme Wahis.

Dessin de Jérôme



Les lauréats ont été récompensés par des livres qui leur ont été remis par Monsieur le Maire.

#### Au niveau régional :

Félicitations à Jérôme Wahis, classé premier à Grenoble qui s'est vu offrir un voyage de deux jours à Paris, où, accompagné de son institutrice, il a retrouvé les autres lauréats régionaux.

Visite de la centrale électrique de Bioge pour les élèves de CM1 et CM2 en prolongement des leçons de sciences sur l'électricité.

#### MAI :

Participation à la cérémonie commémorative du 8 mai.

Pour toutes les classes visite de l'exposition des biscuits LU à la Grange au Lac, suivie d'une conférence sur l'affiche réservée aux CE2, CM1 et CM2.

Accueil d'un groupe d'adolescents Lituaniens qui ont profité de leur séjour à Neuvecelle pour se renseigner sur le système scolaire français.

Pose de nichoirs dans les arbres du Parc de Neuvecelle par les élèves de CM1 et CM2 aidés par Jean-Charles Lazareth et Christian Prevost de l'ONE.

#### JUIN :

Activités sportives :

Piscine pour les CE1 et les CP qui n'ont malheureusement pas bénéficié d'un temps clément.

Poney pour les CE2 pour qui c'était une première. Succès total pour cette activité qui a séduit élèves et institutrices.

Texte de Kévin Médori et Emilie Vuillet

«Tous les vendredis, c'était les après-midi du poney. Nous partions à pied de l'école et on revenait à 16 H 20. Les poneys que nous avons montés sont Chouqui, Oreille Pâle et Blanche-Neige. On faisait le pansage pendant que d'autres montaient les poneys. Notre poney s'appelait Bananier il était marron clair. Kévin aimait les coiffer, faire du trot enlevé. Par contre il n'aimait pas du tout leur donner à manger.

- Reprise de l'activité voile pour les CM1 et CM2.

Texte d'Aline David

«Départ de l'école à 14 heures sans oublier un sac contenant un K-Way, des baskets, des chaussettes de rechange et la maîtresse...

Arrivés au club de voile, nous allons chercher un

gilet de sauvetage, le gouvernail qui permet de diriger le bateau. Au bord de la rive nous attend notre bateau qui s'appelle "Optimist" et le moniteur qui nous donne les instructions de départ. Lorsque nous naviguons, nous ne voyons pas le temps passer, nous sommes bercés par de petites vagues, mais notre moniteur est là pour nous rappeler lorsque vient l'heure de rentrer.»

Fête scolaire :

les petits du CP et du CE1 ont présenté «la danse des cordonniers» puis «la danse des baguettes». Les différentes figures de cette deuxième danse avaient été entièrement créées par les enfants.

Les élèves du CE2 au CM2 ont interprété une comédie musicale, sur laquelle ils travaillaient depuis le mois de février : «la petite mélodie perdue».

Texte de Julie Rosset :

«C'est l'histoire d'une petite fille nommée Mélodie qui s'est perdue dans la forêt et elle rencontre la bande à fausse note ; ce sont des méchants qui traînent dans la forêt toujours à la recherche d'un mauvais coup. Mais tout se termine bien et dans la chanson.»

Les changements de l'école :

- Réouverture de la 5<sup>e</sup> classe en septembre 1995.

- Suite à cette réouverture, nous avons accueilli au sein de l'équipe pédagogique, une nouvelle collègue Mme Quillery, chargée de la classe de CE1, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Texte de Thomas Philippe :

«C'est l'histoire de César Cléopâtre Rambo et Pomponette Nina Ramsès et Ludo.

César le roi lapin et Cléopâtre vivent en Egypte dans un palais. Les enfants étaient Rambo, Pomponette, Nina, Ramsès, et Ludo. Ils vivaient ensemble, un jour ils avaient des ennemis qui attaquèrent le palais.

Ah Ah Ah... Cléopâtre mordit la queue du roi ennemi et ils gagnèrent la guerre, tous ensemble font la fête.

Voilà l'histoire des petits lapins de Thomas».



*Attis & Cybèle*

PRÊT-A-PORTER FÉMININ  
PULLERIE

*Pierbe, Franck Olivier, Karting, etc.*

*Michelle Morand*

9, place Charles-de-Gaulle - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.49.86

8, rue des Granges - 74200 THONON  
Tél. 50.70.22.25



Hôtel et Chalets  
Rôtisserie au feu de bois  
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 50.75.04.90  
(ouvert de début Février à fin Novembre)



DES SAVOIE

EVIAN

**CHENAL FLEURS**



HORTICULTEUR

Toutes confections  
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point  
NEUVECELLE - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.13.73



**Maison  
de la  
Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie  
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

Tout pour la future maman  
et l'enfant dès la naissance

**pimprenelle**

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger  
74500 EVIAN - Tél. 50.75.54.79

## BONS pour NEUVECELLE

### La traversée de Bons : un exemple pour Milly

Ce soir-là d'un mois de Novembre pluvieux, Mme HAUSECK était allée chercher ses 2 enfants à la sortie de l'école. Elle s'était ensuite rendue chez le boulanger. C'est au moment de sortir qu'était intervenu un incident qui allait la décider à quitter définitivement ce bourg impossible. Le camion venait d'Annemasse et traversa la cité embrumée, empruntant la seule rue possible, étroite, mal éclairée et truffée d'ornières profondes. Le chauffeur ne pouvait distinguer, au delà de ses essuie-glaces usés, qu'un vague mouvement d'ombres longeant furtivement les murs. L'inévitable se produisit lorsque les énormes roues du poids lourd propulsèrent un véritable geyser de boue sur la pauvre famille HAUSECK.

Bons-en-Chablais. 3500 habitants, une trentaine de commerces, un bon millier d'élèves fréquentant les écoles (maternelle, primaire, collège), une maison de retraite. C'est aussi une cité animée : un marché, une foire annuelle, une salle des fêtes, un gymnase. Située sur une importante voie de passage, la commune est coupée en 2 par le CD 903, emprunté chaque jour par 9000 véhicules (12000 les jours de pointe) dont de nombreux camions.

En 1990, la traversée de Bons n'offrait pas un spectacle réjouissant : la chaussée étroite interdisait la fluidité du trafic, les trottoirs inexistant ou impraticables n'offraient qu'une sécurité aléatoire aux piétons, la circulation et le stationnement anarchiques ne permettaient pas une desserte conviviale des commerces et une vie épanouie du bourg.

Face à cette situation qui ne pouvait s'éterniser, la municipalité a étudié les différentes solutions. La possibilité de déviation a été rapidement exclue du fait qu'aucune mesure de réserve sur les terrains n'avait été prise dans ce sens les années précédentes. La seule solution qui s'imposait alors était d'aménager la traversée.

Les principaux objectifs retenus pour cet aménagement ont été fixés rapidement :

- améliorer la sécurité des piétons
- augmenter les capacités de stationnement afin de préserver le commerce local garant d'une animation permanente
- améliorer la fluidité du trafic en transit
- embellir le bourg et ses monuments.

Les travaux réalisés ont donc eu pour objet de :

- élargir la chaussée existante, autant que possible
- réaliser des trottoirs assurant une réelle protection des piétons (trottoir haut et à pan droit)
- créer des parkings en nombre important, facilement accessibles, judicieusement placés aux principales entrées de l'agglomération et gratuits !
- tracer des voies de circulation amenant naturellement les automobilistes à réduire sensiblement leur vitesse par des dévoiements, chicanes, séparation de chaussées, zones de dégagement
- mettre en souterrain tous les réseaux
- adapter l'éclairage public en le rendant plus chaleureux
- développer les zones fleuries ou engazonnées et en mettant en relief les qualités architecturales des plus beaux monuments.

Il faut noter que les aménagements ne se sont pas arrêtés à la rue principale, mais ont aussi consisté à améliorer les abords des rues adjacentes.

Tous ces travaux se sont déroulés sur 6 ans et sont aujourd'hui terminés. Le budget total de cette opération s'élève à 9 millions de francs, financés en partie par un contrat "Petite ville" avec la Région et par les fonds frontaliers genevois.

Le résultat, vous pouvez le constater en traversant cette commune, est plutôt probant. La cohabitation entre les 2 mondes - piéton et automobile - se fait en douceur sur la base d'un bon compromis. L'automobiliste, que nous sommes tous, apprécie de trouver sans encombre les multiples places de parc pour stopper son engin. Devenu piéton, il peut déambuler l'esprit serein et lécher tranquillement les vitrines des différents commerces du centre-ville.

Les aménagements réalisés à Bons, cités en exemple par M. Louis Duret, maire de Neuvecelle, représentent une expérience très enrichissante dans l'optique de l'aménagement de la traversée de Milly. Comme à Bons, il faudra résoudre les problèmes de sécurité lorsque les véhicules passent à toute allure au coeur même de Milly, créer les places de parc indispensables à la vie de nos commerces, tout mettre en oeuvre pour assurer une convivialité indispensable à notre futur centre vital.

Quentin DEAL





CARRIÈRE TRANSPORT  
TERRASSEMENT

26, bd du Royal  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.06.70

Carrière  
SAINT-GINGOLPH  
50.76.73.79

### Renault Carrosserie

Toutes marques

### Renault Occasions

Hall d'Exposition

### Renault Minute

Service rapide sans rendez-vous

### Renault Dépannage

24 h/24 - nuits et jours fériés - 50.87.90.66

### Vente Location

## Renault Florin S.A.

Concessionnaire

RN 5 - Marclaz - B.P. 63  
THONON

TÉL. 50.26.74.00



RENAULT

## J.P. DECOR

Notre déco vous va si bien

ESPACE revêtements

MOQUETTE - TAPIS - REVÊTEMENTS SOLS ET MURS  
DROGUERIE - PAPIERS PEINTS - PEINTURE - RIDEAUX - STORES

J.P. Décor

47, avenue de Noailles - 74500 EVIAN  
Tél. 50.70.75.00 - Fax 50.70.77.73

4, avenue de la Gare - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.05.89



Entreprise  
CHAUFFAGE  
ET SANITAIRE  
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies  
Plomberie - Sanitaire  
Climatisation - Ventilation  
Piscines - Traitement des eaux  
Régulation  
Tuyauteries industrielles  
Maintenance

Tél. 50.75.01.64 - Fax 50.75.56.74  
3, avenue d'Abondance  
74500 EVIAN LES BAINS

J. BALLY  
&  
A. ECUVILLON

TOUTES  
ASSURANCES

ARÉAS  
CMA

2 bis, rue du Théâtre  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.07.95

JEAN LEFEBVRE  
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez  
la bonne route

Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION  
Tél. 50.70.06.90  
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS  
74500 EVIAN-LES-BAINS

## Compte Administratif (budget principal M11) 1994

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures .....	236.136,96
61 Frais de personnel .....	2.213.718,02
62 Impôts et taxes .....	12.675,00
63 Travaux et services extérieurs .....	1.123.988,93
64 Participations et contingents .....	1.572.795,32
65 Allocations et subventions .....	161.540,00
66 Frais de gestion générale .....	417.359,69
67 Frais financiers .....	987.359,15
82 Charges antérieures .....	10.074,01
83 Prélèvement pour dép. d'investissement ..	2.717.763,95
TOTAL .....	9.453.411,03
Excédent de clôture - Fonctionnement .....	1.783.380,09

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits de l'exploitation .....	40.118,20
71 Produits domaniaux .....	147.081,48
72 Produits financiers .....	72,43
73 Recouvrements - subventions .....	354.147,65
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.358.150,81
75 Impôts indirects .....	1.040.492,24
76 Impôts directs autres que contributions ...	24.288,00
77 Contributions directes .....	4.586.747,00
78 Travaux d'équipement en régie .....	139.858,44
79 Produits exceptionnels .....	20.713,87
82 Produits antérieurs .....	2.525.121,00
TOTAL .....	11.236.791,12

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Frais extraordinaires .....	79.408,04
14 Taxe locale d'équipement .....	139.858,44
16 Remboursement du capital des emprunts....	689.100,79
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme .....	144.696,17
21 Acquisition de biens meubles et immeubles .....	210.810,01
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	4.806.120,42
TOTAL .....	6.069.993,87

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

06 Excédent d'investissement reporté.....	0,12
10 Subventions d'équipement, dons et legs ....	1.431.994,00
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	2.717.763,95
14 Participation à des travaux d'équipement ....	732.925,80
16 Produits des emprunts .....	1.170.000,00
21 Aliénation des biens meubles et immeubles..	17.310,00
TOTAL .....	6.069.993,87
Restes à réaliser : dépenses .....	1.058.800,00
recettes .....	183.000,00

## Compte Administratif (eau et assainissement M49) 1994

### SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks .....	136.837,65
61 Autres achats externes .....	72.795,91
62 Autres services extérieurs .....	356.961,89
63 Impôts taxes et versements .....	561.279,86
64 Charges de personnel .....	178.819,18
65 Pertes sur créances irrécouvrables .....	1.576,40
66 Charges financières .....	248.930,48
67 Charges exceptionnelles.....	4.040,00
68 Dotations aux amortissements .....	326.882,00
TOTAL .....	1.888.123,37
Excédent de clôture - exploitation .....	386.106,78

### SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

70 Vente de produits fabriqués .....	2.040.665,32
75 Autres produits de gestion courante .....	1,15
77 Produits exceptionnels .....	233.563,68
TOTAL .....	2.274.230,15

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Subventions d'investissement .....	233.563,00
16 Emprunts et dettes assimilées .....	158.563,77
21 Immobilisations corporelles.....	45.429,85
23 Immobilisations en cours.....	62.261,81
TOTAL .....	499.818,43

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Apports, dotations et réserves .....	53.342,20
28 Amortissement des immobilisations corporelles .....	326.882,00
TOTAL .....	380.224,20
Déficit de clôture - Investissement.....	119.594,23
Excédent de clôture - Exploitation .....	386.106,78
Déficit de clôture - Investissement.....	119.594,23
Excédent global de clôture .....	266.512,55



# Budget Principal M11 1995

## PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Dénrées et fournitures .....	275.378
61 Frais de personnel.....	2.499.500
62 Impôts et taxes .....	17.204
63 Travaux et services extérieurs .....	1.624.027
64 Participations et contingents.....	1.459.235
65 Allocations et subventions .....	235.000
66 Frais de gestion générale .....	462.213
67 Frais financiers .....	968.769
82 Charges antérieures .....	10.000
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	3.164.946
<b>TOTAL .....</b>	<b>10.716.272</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits d'exploitation .....	660.000
71 Produits domaniaux .....	92.298
73 Recouvrement - subventions .....	353.158
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.381.072
75 Impôts indirects .....	1.005.291
76 Impôts directs autres que contributions .....	24.000
77 Impôts directs .....	4.189.000
78 Travaux d'équipement en régie .....	139.859
79 Produits exceptionnels .....	88.214
82 Produits antérieurs .....	1.783.380
<b>TOTAL .....</b>	<b>10.716.272</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Frais extraordinaires .....	244.575
14 Participations à des travaux d'équipements ..	385.016
16 Remboursements d'emprunts.....	657.703
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme .....	174.584
21 Acquisition de biens meubles et immeubles ..	393.505
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	4.887.693
<b>TOTAL .....</b>	<b>6.743.076</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Subventions .....	865.280
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	3.164.946
14 Participation sur travaux d'équipement.....	1.074.363
16 Produits des emprunts .....	1.638.487
<b>TOTAL .....</b>	<b>6.743.076</b>

# Budget Annexe (eau et assainissement M49) 1995

## PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

### SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks .....	162.730
61 Autres achats externes .....	47.200
62 Autres services extérieurs .....	339.743
63 Impôts taxes et versements .....	566.144
64 Charges de personnel .....	185.000
65 Pertes sur créances irrécouvrables .....	2.000
66 Charges financières .....	228.248
67 Autres charges exceptionnelles .....	5.000
68 Dotations aux amortissements .....	339.653
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement .....	376.056
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.251.774</b>

### SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

70 Vente de produits fabriqués .....	2.037.525
75 Autres produits de gestion courante .....	946
76 Autres produits financiers .....	6.284
77 Produits exceptionnels .....	207.019
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.251.774</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

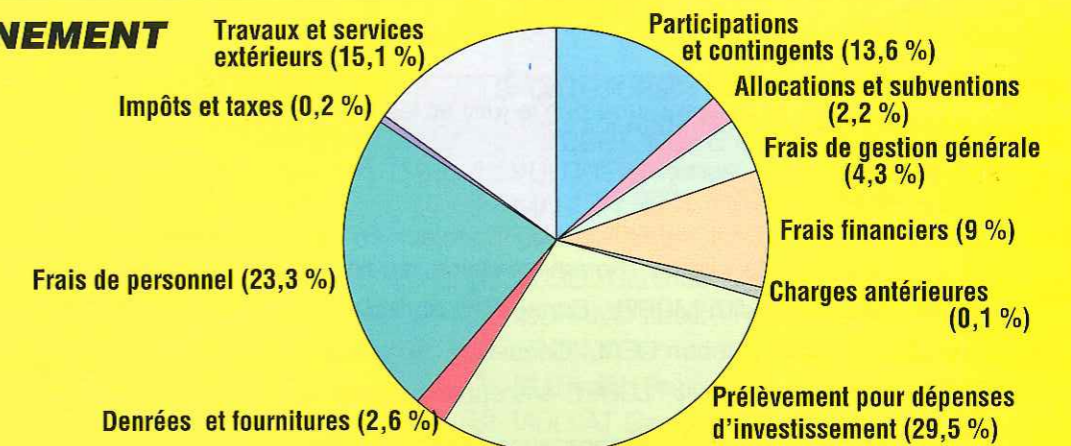
13 Subventions d'investissement .....	207.019
16 Emprunts et dettes assimilées .....	166.441
21 Immobilisations corporelles.....	209.987
23 Immobilisations en cours.....	240.000
<b>TOTAL .....</b>	<b>823.447</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

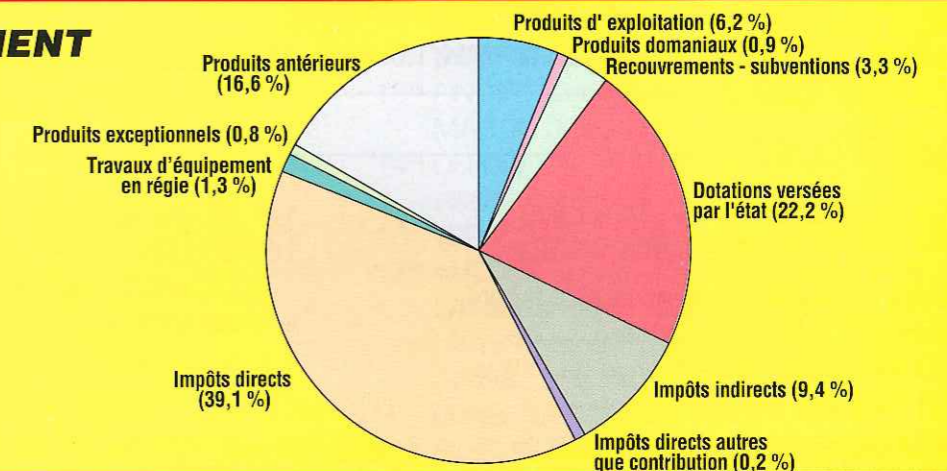
10 Apports, dotations et réserves .....	34.738
13 Subventions d'investissement.....	73.000
21 Installations complexes.....	247.584
28 Amortissement des immobilisations corporelles .....	92.069
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement .....	376.056
<b>TOTAL .....</b>	<b>823.447</b>

# BUDGET 1995 (comptabilité M 11 : BUDGET PRINCIPAL) (primitif et supplémentaire)

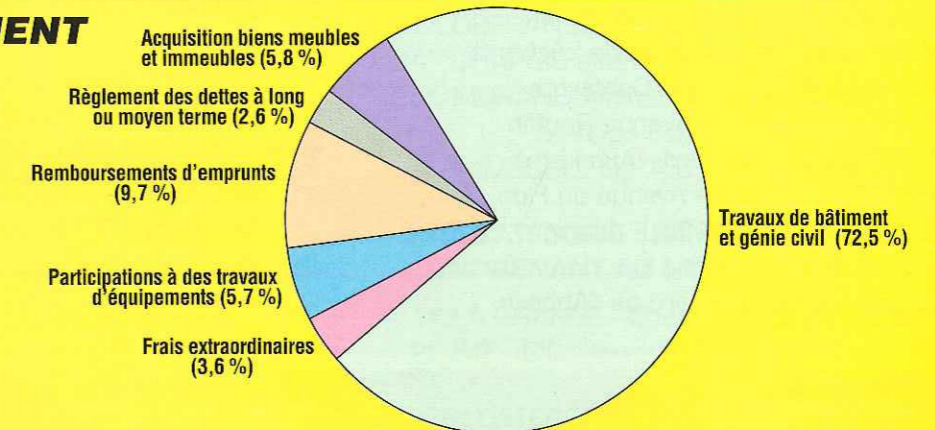
### FONCTIONNEMENT DÉPENSES



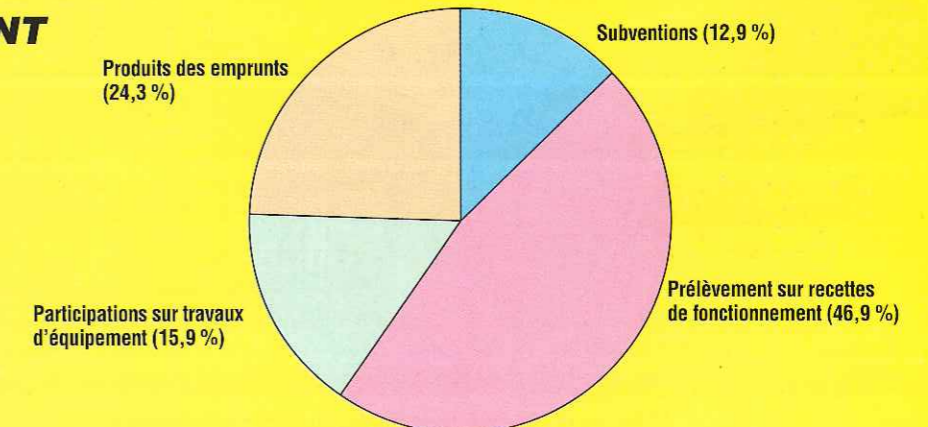
### FONCTIONNEMENT RECETTES



### INVESTISSEMENT DÉPENSES



### INVESTISSEMENT RECETTES





# Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 5 août 1995.

Le jury était composé de :

- Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite,
- Madame Edith MOREL, Conseillère agricole,
- Monsieur Quentin DEAL, Conseiller municipal,
- Monsieur Robert FLORET, entrepreneur paysagiste en retraite.

Les membres accompagnateurs étaient :

- Monsieur Charles PERNET, Maire-Adjoint,
- Monsieur Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal.

## CLASSEMENT

### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE

- 1<sup>re</sup> DUCOMMUN Rolande et DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère
- 2<sup>es</sup> AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère  
LYET André - Avenue du Flon
- 4<sup>e</sup> BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot
- 5<sup>es</sup> BONDAZ Bernadette - Avenue de Milly  
ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
- 7<sup>e</sup> LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot
- 8<sup>es</sup> FELICI Yves - Chemin des Confertes  
GUDEFIN Dominique - Avenue Rouffin  
MINAM-BORIER Bernard - Ausnières
- 11<sup>es</sup> BOCHATON François - Avenue du Flon  
BROUSSENG-LACOUSTILLE Jeanine - Le Parc de l'Abbaye  
PAGNIER Pierre - Le Parc de l'Abbaye

- 14<sup>e</sup> PERTUISET Marcel - Avenue du Flon
- 15<sup>es</sup> BELLON Jean-Paul - Chemin de Gravanne  
LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot  
VALETTE Jean - Avenue du Flon
- 18<sup>e</sup> MARZOLF Mathias - Le Parc de l'Abbaye
- 19<sup>es</sup> BUTTAY Jean-Baptiste - Avenue de Lécherot  
SAUVAGE Marguerite - Avenue du Club Hippique
- 21<sup>es</sup> BURNAT Gérard - Chemin des Confertes  
PISSARD Joseph - Avenue de Milly  
TRINCAT François - Le Pré des Portes
- 24<sup>e</sup> MILANI René - Avenue de Milly
- 25<sup>es</sup> LARGE Christian - Route de Grande Rive  
LECOEUVRE Georges - Chemin des Confertes  
MATHONNET Michel - Le Pré des Portes
- 28<sup>e</sup> ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly
- 29<sup>es</sup> DUCOMMUN Louis - Chemin des Chênes



Maison de Mesdames Rolande et Hortense DUCOMMUN,  
1<sup>er</sup> prix au concours communal (catégorie maisons avec jardin très visible)

- POUX René - Le Parc de l'Abbaye
- 31<sup>es</sup> BONNEVIE Gilbert - Route de Grande Rive  
BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot  
CURDY Pierre - Avenue de Maraïche  
PEZARD Maurice - Avenue de Maraïche
- 35<sup>es</sup> COLLOMB Christiane - Avenue de Milly  
LAIDIN Alain - Route de Grande Rive  
MAURICE Marguerite - Chemin des Chênes
- 38<sup>e</sup> VERGNAUD Henri - Avenue des Tours
- 39<sup>es</sup> DEMIAUX Jean-Michel - Avenue de la Creusaz  
HENNY-BOCHATON Michel - Avenue de Maraïche  
VESIN Jean-Paul - Route de Grande Rive
- 42<sup>e</sup> DUCRET André - Le Parc de l'Abbaye  
MARUEJOULS Robert - Avenue de Lécherot
- 44<sup>es</sup> BLANC Gabriel - Avenue de Milly  
DOS SANTOS José - Avenue de Milly  
LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive
- 47<sup>es</sup> GIROUD Pierre - Avenue de Verlagny  
LAMY Pierre - Route de Grande Rive
- 49<sup>es</sup> BURNET Patrick - Route de Grande Rive  
MOREL-CHEVILLET Alain - Chemin des Houches
- 51<sup>es</sup> CHENIN Claude - Le Parc de l'Abbaye  
DESCURNINGE Marcel - Chemin des Houches  
JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly  
MORAND Ludovic - Avenue de Lécherot
- 55<sup>e</sup> BLANC Robert - Avenue de Verlagny
- 56<sup>es</sup> BLIN Jacques - Avenue Seuvay  
BONDAZ Paul - Avenue du Club Hippique  
RUSCITO Jean-Michel - Avenue du Bois du Feu
- 59<sup>e</sup> GOBERT Henri - Avenue du Club Hippique
- 60<sup>es</sup> CARY Gérard - Le Parc de l'Abbaye  
LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches
- 62<sup>es</sup> GREPILLAT Jean-Pierre - Route de Grande Rive  
NURCHI Francesco - Le Parc de l'Abbaye
- 64<sup>es</sup> OLLIVIER Max - Chemin des Houches  
PICHOT Joséphine - Avenue de Montigny
- 66<sup>e</sup> FREI Jean-Louis - Le Parc de l'Abbaye
- 67<sup>e</sup> BUTTAY Marcel - Avenue de Verlagny
- 68<sup>e</sup> ROCH Joséphine - Chemin des Houches

Mentions spéciales :

- BEAUGHON Gil - Avenue de Valère
- BESSON Sylvie - Chez Granjux
- CHAPUIS Etienne - Parc des Vernes
- CLAIMAND Josiane - Avenue de Milly
- FOREL Serge - Avenue de Maraïche
- LAZARETH Antoine - Avenue de Milly

### 2<sup>e</sup> CATÉGORIE : DECOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1<sup>er</sup> MOROSATO Aurèle - Avenue de Montigny
- 2<sup>e</sup> GRANJUX Jean - Avenue de Verlagny
- 3<sup>e</sup> MORAND Alphonse - Avenue de Verlagny
- 4<sup>e</sup> CHESSEL Eugène - Chez Seuvay

- 5<sup>e</sup> PICCOT Yves - Avenue de Verlagny
- 6<sup>es</sup> DJOUAMA Saci - Avenue de Milly  
LOVICU Léonarda - Avenue de Verlagny

### 3<sup>e</sup> CATÉGORIE : BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES

- 1<sup>er</sup> VOLDOIRE Marius - Avenue Seuvay
- 2<sup>e</sup> MAGNIN Guy - Avenue Seuvay
- 3<sup>e</sup> TARRANO Marcel - Résidence le Milly
- 4<sup>e</sup> BUBEL Gerlinde - Avenue de Valère
- 5<sup>e</sup> MORAND Louis - Route de Grande Rive
- 6<sup>e</sup> LEVRAY Bernadette - Route de Grande Rive
- 7<sup>e</sup> DUTRUEL Patrick - Avenue de Lécherot
- 8<sup>e</sup> VIOLLAT Germaine - Résidence le Milly
- 9<sup>e</sup> PANNEQUIN Paul - Chemin des Confertes
- 10<sup>es</sup> BONNASSIES Michel - Le Gallia  
MONNIER Gérard - Chemin des Houches
- 12<sup>es</sup> FINCATO Lucien - Rue du Lac  
MARTIN Jules - Avenue du Flon
- 14<sup>es</sup> DEFOLY Claude - Route de Grande Rive  
HAON Marcel - Avenue de Maraïche
- 16<sup>e</sup> VERJUS Guy - Chemin des Houches
- 17<sup>es</sup> AUZOUX Jackie - Chemin des Houches  
LAINE Bernard - Avenue de Maraïche  
MAYER Marie-Thérèse - MAYER Marcel -  
Avenue de la Verniaz
- 20<sup>e</sup> ECHERNIER Laurence - Le Gallia
- 21<sup>e</sup> BESSON Maurice - Route de Grande Rive
- 22<sup>e</sup> JACQUIER Fernand - Avenue de Verlagny
- 23<sup>e</sup> DEGRANGE Joseph - Avenue de Maxilly
- 24<sup>e</sup> CHAPUIS Jean - Avenue Seuvay
- 25<sup>e</sup> MORAND Alain - Avenue de Maxilly

Mention collective spéciale :  
IMMEUBLE O.P.A.C. - Place de Milly

### 5<sup>e</sup> CATÉGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS COMPRENANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1<sup>er</sup> LA GRANGE - Chemin de Chez Duret
- 2<sup>e</sup> FJT - CIS - Avenue d'Evian

### 6<sup>e</sup> CATÉGORIE : HOTELS - RESTAURANTS COMMERCES - CAFÉS AVEC OU SANS JARDINS

- 1<sup>er</sup> L'ERMITAGE - Avenue du Léman
- 2<sup>e</sup> LA VERNIAZ - Avenue du Léman
- 3<sup>e</sup> LE BOIS RAME - Avenue de Lécherot
- 4<sup>e</sup> CAFE DE LA MAIRIE - Avenue de Verlagny
- 5<sup>e</sup> CHENAL-LAURENT Pierre - le Rond Point
- 6<sup>e</sup> CHEZ DANIC - Grande Rive
- 7<sup>e</sup> LE PANORAMA - Grande Rive
- 8<sup>e</sup> LE MOULIN A POIVRE - Avenue de Milly
- 9<sup>e</sup> PIZZERIA ADOC ET FOESE - Grande Rive

### 7<sup>e</sup> CATÉGORIE : FERMES

- 1<sup>re</sup> JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly



**J. VAUDAUX**  
*Les pieds sur la terre*

**SPÉCIALISTE  
 EN MATÉRIEL DE JARDIN**

Route de Taninges - 74100 VÉTRAZ-MONTHOUX  
 Tél. 50.36.78.80 - Fax 50.36.78.83

Pré Biollat - Route de Margencel - 74200 ANTHY  
 Tél. 50.70.47.43 - Fax 50.70.48.51

**PIROTAL®**

fabrication de revêtements de façade

**ISOLATION EXTÉRIEURE  
 PIROTHERM**

Z.I. de VONGY - 74200 THONON  
 Tél. 50.71.04.78

## Concours Départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre commune le mardi 1<sup>er</sup> août 1995 et a pu constater, chez nous, comme aussi dans de nombreuses autres villes de Haute-Savoie, un progrès général du fleurissement par une recherche de qualité tant pour les compositions de massifs que pour l'environnement des principaux centres d'intérêt de chaque commune.

Le fleurissement de la mairie a été particulièrement apprécié. **Pour améliorer encore l'embellissement de nos sites, il nous est suggéré d'établir un décor floral aux alentours de l'église et de renforcer le fleurissement de la place de l'église au carrefour de l'avenue du Léman et de l'avenue d'Evian, eu égard à l'importance de ces lieux dans la fréquentation touristique non seulement de Neuvecelle, mais aussi du canton d'Evian.**

Au palmarès, notre commune se classe 17<sup>e</sup> sur 39 avec une note de 65,5/100. En 1994 nous étions 17<sup>e</sup> sur 36 avec une note de 62,75/100 ! Félicitations à l'équipe municipale pour cette belle progression et rendez-vous en 1996.

PALMARES 1995		
Catégorie 2 : Plaine		
1 <sup>er</sup> prix	PUBLIER	88,75
2 <sup>e</sup> prix	SEVRIER	84,16
3 <sup>e</sup> prix	SAINT JORIOZ	83,50
4 <sup>e</sup> prix	PRINGY	83,33
5 <sup>e</sup> prix	VIUZ EN SALLAZ	81,50
6 <sup>e</sup> prix	MESSERY	77,75
7 <sup>e</sup> prix	ARCHAMPS	77,62
8 <sup>e</sup> prix	ANTHY SUR LEMAN	77,50
9 <sup>e</sup> prix	ARGONAY	73,83
10 <sup>e</sup> prix	FRANGY	73,50
11 <sup>e</sup> prix	POISY	71,75
12 <sup>e</sup> prix	MARGENCEL	70,25
13 <sup>e</sup> prix	THYEZ	69,50
14 <sup>e</sup> prix	VEIGY FONCENEX	68,75
15 <sup>e</sup> prix	BONS EN CHABLAIS	67,75
16 <sup>e</sup> prix	MAGLAND	66,25
17 <sup>e</sup> prix	<b>NEUVECELLE</b>	<b>65,50</b>
18 <sup>e</sup> prix	FILLINGES	64,37
19 <sup>e</sup> prix	SAINT FELIX	62,75
20 <sup>e</sup> prix	PERRIGNIER	60,25
21 <sup>e</sup> prix	DOUSSARD	60,00
22 <sup>e</sup> prix	MARIGNIER	59,75
23 <sup>e</sup> prix	AYZE	57,75
24 <sup>e</sup> prix	SEYSSEL	57,62
25 <sup>e</sup> prix	VALLEIRY	56,50
26 <sup>e</sup> prix	TALLOIRES	56,00
27 <sup>e</sup> prix	VETRAZ MONTHOUX	55,12
28 <sup>e</sup> prix	THORENS GLIERES	54,33
29 <sup>e</sup> prix	LUGRIN	54,00
30 <sup>e</sup> prix	MENTHON	53,33
31 <sup>e</sup> prix	ALLINGES	52,75
32 <sup>e</sup> prix	SAINT JEOIRE	51,12
33 <sup>e</sup> prix	SCIEZ	50,62
34 <sup>e</sup> prix	CHAVANOD	50,50
35 <sup>e</sup> prix	CONTAMINE SUR ARVE	49,25
36 <sup>e</sup> prix	VILLAZ	48,00
37 <sup>e</sup> prix	SAINT MARTIN BELLEVUE	46,50
38 <sup>e</sup> prix	ALBY	45,00
39 <sup>e</sup> prix	SALES	40,50
Catégorie 2 : Montagne		
1 <sup>er</sup> prix	CHATEL	87,00
2 <sup>e</sup> prix	LES GETS	86,12
3 <sup>e</sup> prix	LE GRAND BORNAND	81,50
4 <sup>e</sup> prix	MIEUSSY	71,00
5 <sup>e</sup> prix	LES CONTAMINES MONTJOIE	70,37
6 <sup>e</sup> prix	COMBLOUX	67,62
7 <sup>e</sup> prix	ARACHES	62,87
8 <sup>e</sup> prix	LES HOUCHES	61,00
9 <sup>e</sup> prix	TANINGES	60,62
10 <sup>e</sup> prix	BOEGE	40,50



**G. DUBOULOZ**

19, av. Jules-Ferry  
 THONON  
 Tél. 50.71.14.65  
 Bricolage  
 Droguerie, Peinture

Z.A.C. du Larry  
 MARIN - THONON  
 Tél. 50.71.36.92  
 Toute la déco.  
 Gros, Détail

*Les taxis d'Evian  
 habitant Neuvecelle  
 à votre service :*

**DEMIAUX** Tél. 50.75.21.22

**GUDEFIN** Tél. 50.70.72.41

**JACQUIER** Tél. 50.75.62.90

**PAYSAGISTES**



JARDINS  
 PARCS  
 PISCINES  
 ARROSAGE

**ETUDE  
 CRÉATION  
 ENTRETIEN**

**PEZET FRÈRES**

VÉTRAZ - Tél. 50.37.11.18 - Fax 50.95.58.11



**CHABLAIS  
 SERVICE  
 PROPreté**

**FAVRE Roger PDG**

- Collecte d'ordures ménagères et industrielles
- Location de bennes (débarras caves et greniers)
- Vente location nettoyage et désinfection de bacs roulants
- Dépositaire PLASTIC OMNIUM
- Balayage de routes et de rues

74890 BRENTONNE  
 Tél. 50.36.13.31 - Fax 50.39.42.92  
 ANNECY - Tél. voiture : 72.62.20.68

## PERMIS DE CONSTRUIRE (du 1<sup>er</sup> décembre 1994 au 30 novembre 1995)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
BOMBONATO Luciana	Construction d'une véranda	Chez Seuvay
BUTTAY Dominique	Construction de 2 chalets	Chez Buttay
DAVID René	Construction d'un garage et d'un abri à bois	La Plantau Nord
MIALONNIER Gérard	Agrandissement maison existante	Les Confertes
PLANTAMP Didier	Maison individuelle	Les Confertes
REYNIER Jean-Pierre	Résidence principale	Le Pré des Portes
SEJMONSKI Dominique	Agrandissement maison existante	Chez Buttay
SCI FONTAINE / CHARRIN Daniel	Maison individuelle	Chez Buttay
SCI FONTAINE / CHARRIN Daniel	Résidence principale	Chez Duret Nord
SCI FONTAINE / CHARRIN Daniel	Maison individuelle	Chez Duret Nord
SCI FONTAINE / CHARRIN Daniel	Résidence secondaire	Chez Duret Nord
SCI FONTAINE / CHARRIN Daniel	Modification de 3 chambres et création de 3 lucarnes	Chez Duret Nord
THEVENON Marie-Noëlle	Construction de 3 petits chalets	Chez Buttay Sud



# L'eau de la source... à la source

Article 1<sup>er</sup> de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général».

Voici résumé en quelques mots toute l'attention que nous devons porter à la gestion de l'eau.

L'eau est indissociable de notre environnement quotidien.

Sa présence est devenue une simple évidence à tel point que l'on arrive à en oublier les tenants et les aboutissants.

## L'EAU SOURCE DE VIE L'EAU EST EN DANGER

L'eau est source de vie, elle est indispensable à la subsistance. L'homme prélève de l'eau potable dans le milieu naturel et rejette en contrepartie des eaux dites polluées ou usées.

Autrefois, chacun utilisait l'eau sans compter et sans s'inquiéter des charges de pollution qu'il rejetait.

Les rivières exutoires de proximité par excellence s'auto-nettoyaient par dilution voir auto-épuration.

Aujourd'hui, l'augmentation des zones urbanisées, la concentration d'activités, l'emploi massif de produits chimiques, tant au niveau de l'agriculture que des usages domestiques ont aggravé la charge de pollution et mettent en danger les ressources en eau potable.

La représentation schématique ci-jointe du cycle naturel de l'eau et des points d'intervention et de prélèvement doit nous interpeller.

## ALORS QUELLES ATTITUDES ADOPTER POUR PROTEGER AU MIEUX NOTRE PATRIMOINE EN EAU ?

Chaque jour, à titre individuel ou collectif, nous utilisons de l'eau, pour notre propre consommation, pour notre hygiène ou notre confort.

La façon d'exercer ce geste quotidien, voire anodin, est un des points clefs de la gestion et des moyens dont nous disposons pour la sauvegarde de l'eau.

Au titre des usages domestiques qui nous concernent tous, la gestion de l'eau peut se décliner en trois étapes :

**Première étape :** Protéger les sources et les points de prélèvements

Cette protection est du ressort de la collectivité qui gère le réseau de distribution d'eau potable. Cette action comprend :

- la protection physique (clôture des périmètres des sources,...)
- des mesures conservatoires sur les bassins versants des points de prélèvements. Par exemple, en fonction de la perméabilité des sols, une limitation de rejets divers (stockages de matériaux à potentiels polluants, épandage d'engrais, etc...) sera mise en place.

Ces mesures permettent de protéger ces ressources de manière quantitative mais aussi et principalement qualitative pour une consommation sans danger dans le respect des critères de potabilité. L'acheminement dans un réseau performant (sans fuite) achève cette première étape.

**Deuxième étape :** limiter au plus juste notre consommation

Une utilisation rationnelle et cohérente doit permettre d'éviter le gaspillage (surveillance des fuites, des appareils sanitaires, etc...). L'usage de produits détergents bien adaptés (lessives, produits d'entretien,...) doit également limiter la charge de pollution rejetée dans l'égout.

Cette phase est du strict ressort de l'usager et nécessite un effort personnel évident et dont l'impact reste essentiel.

**Troisième étape :** collecter et traiter des eaux polluées ou usées avant le rejet dans le milieu naturel.

C'est assurément ce point qui va nous créer le plus de problèmes et demander le plus d'efforts dans les années à venir. Cette étape est bien entendu du ressort de la collectivité

pour l'acheminement des eaux polluées vers la station d'épuration mais reste du ressort de l'usager pour le respect des types de rejet dans l'égout.

La collecte séparée des eaux polluées et des eaux non polluées (type eaux pluviales ou de drainages) apparaît à ce niveau essentiel.

## L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE :

La législation dans le domaine est abondante et de nombreux textes élaborés dans les années 60 (code de la santé publique, code des communes) ont permis de gérer au mieux le système.

La loi sur l'eau adoptée le 3 janvier 1992 a intégré une politique générale et ambitieuse de gestion de l'eau.

Cette loi directement issue de la directive européenne du 21 mai 1991 prescrivant à tous les états membres les conditions de collecte et de rejet des eaux.

Cette loi intègre toutes les phases de prélèvement, distribution, collecte et traitement des pollutions. Cette prise en considération générale est primordiale pour obtenir un résultat final acceptable. En effet, comment imaginer diminuer la charge de pollution du Rhin si on ne traite que les rejets de la rive alsacienne ? Quel est l'impact de la construction d'une station d'épuration dans la basse vallée du Rhône, si tous les bassins versants amonts rejettent un maximum de pollution ?

L'approche de la gestion de l'eau se fait au travers de bassins. A l'échelon national, on dénombre six agences de l'eau (Neuvecelle fait partie de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse). Ces agences de l'eau sont en quelque sorte des mutuelles qui collectent des fonds et les répartissent ensuite pour l'amélioration par les collectivités de la collecte des eaux usées, de leur traitement, mais également de la gestion des captages.

La loi de 1992 a également fixé un concept simple de prestation. La gestion de l'eau est considérée comme un service à caractère industriel et commercial. L'utilisateur qui consomme un m<sup>3</sup> doit payer toutes les charges liées à la fourniture de ce m<sup>3</sup> et à son traitement ultérieur, mais uniquement ces prestations.

Les principales conséquences de ces dispositions sont les suivantes :

- au niveau comptable les communes doivent disposer d'un budget annexe "eau et assainissement" autonome et équilibré (budget M 49). Des temporisations d'investissements en déduction d'autres budgets de la commune deviennent impossibles.

- l'utilisateur doit être incité à surveiller au plus près sa consommation (la facturation au forfait a disparu et le comptage est obligatoire).

- l'état a fixé des objectifs de traitement et de rejet que les utilisateurs devront payer.

L'analyse du texte de votre facture d'eau permet d'avoir une vision globale et résume les points détaillés antérieurement.

## La part «alimentation en eau potable» comprend :

- La location du compteur sous forme d'une prime fixe indépendante du volume consommé.
- Une redevance annuelle d'abonnement correspondant aux frais fixes du service collecté sous forme d'une prime fixe indépendante du volume consommé.
- La consommation proprement dite correspondante au relevé du compteur.
- Une taxe complémentaire pour reversement intégral au fond national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE).

## La part «collecte des eaux usées» comprend :

- Une redevance annuelle d'abonnement correspondant aux frais fixes du service collectés sous forme d'une prime fixe indépendante du volume consommé (non collectée sur Neuvecelle).
- «La consommation» du volume de rejet des eaux usées équivalent au volume d'eau consommée (suivant les dispositions légales en vigueur). Cette redevance est reversée par la Commune au Syndicat Intercommunal pour le financement de la construction des collecteurs, de la station d'épuration de Thonon et l'entretien de ces installations.
- La contre valeur pollution ou taxe AGENCE DE L'EAU collectée par la Commune et reversée intégralement à l'AGENCE DE L'EAU.

	EAU	ASSAINISSEMENT
Location compteur/an (pour compteur 15 mm)	47	
Redevance annuelle d'abonnement	150,000	0,00
Consommation/m <sup>3</sup>	4,030	4,00
FNDAE	0,125	
Contre valeur pollution		1,64
Total sur 1 m <sup>3</sup>	4,155	5,64
Total facture pour une consommation de 150 m <sup>3</sup> (valeur courante pour une famille)	820,250	846,00

## LA TENDANCE DU DÉVELOPPEMENT POUR DEMAIN

Il est remarquable de noter qu'il coûte plus cher de collecter et traiter les eaux usées que de fournir de l'eau potable. A titre de comparaison, ces valeurs étaient exactement à l'inverse en 1970.

Cette tendance est irréversible compte tenu des objectifs de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Dans tous les cas, une politique isolée qui ne voudrait prendre en considération que la part prélèvement d'eau potable dans le milieu naturel sans s'occuper du traitement serait irresponsable. La loi de 1992 doit donc plutôt être considérée comme un cadre de développement et non comme une contrainte à respecter en «traînant les pieds».

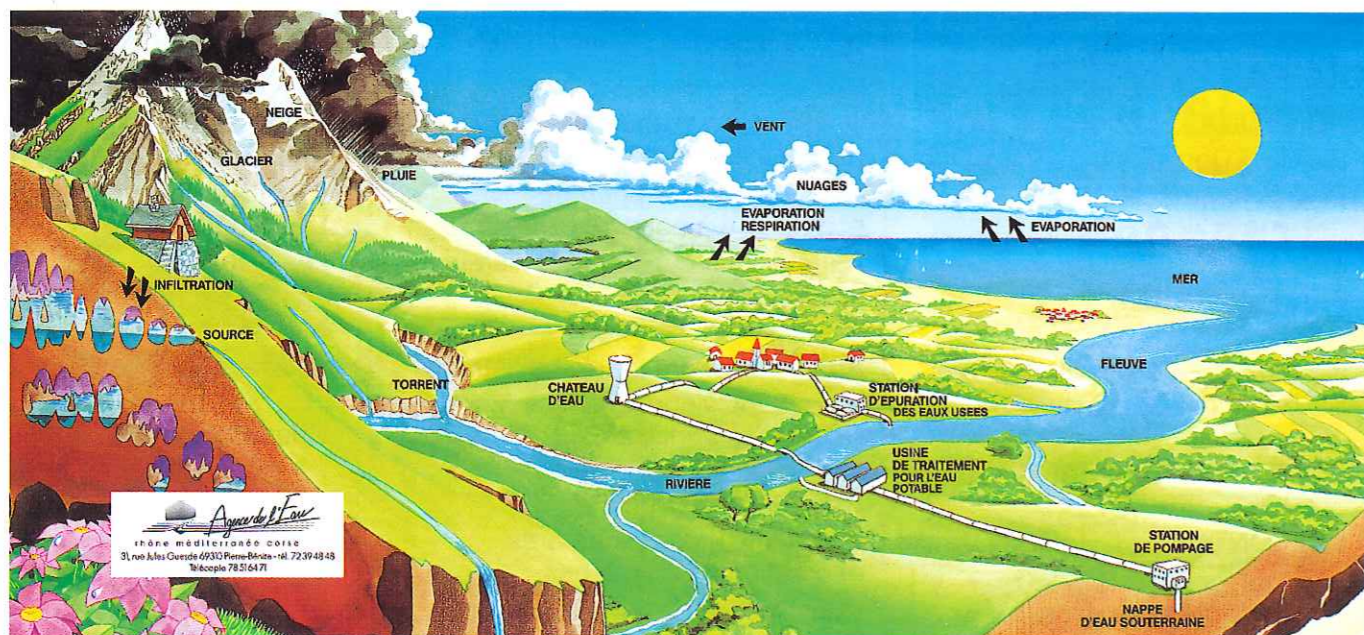
Dans ce contexte, la Commune de Neuvecelle est engagée dans une action globale pour l'amélioration des rejets dans le lac Léman. Un contrat global engagé dans le cadre du bassin versant Léman a été signé le 6 décembre 1994 à Thonon-les-Bains entre l'AGENCE DE L'EAU et les représentants des syndicats d'épuration de la région de Thonon (Syndicat d'épuration de Thonon et Evian, SIVOM du Bas Chablais, Syndicat Primaire d'Assainissement d'Evian et des Communes environnantes).

Ce contrat d'envergure est mis en place pour des travaux d'assainissement à concurrence de 300 millions de francs...

Un des objectifs principaux est de réduire la teneur en phosphore des rejets dans le lac et en conséquence de permettre une amélioration notable de la qualité des eaux du Léman.

N'oublions pas qu'une partie de l'alimentation en eau potable de la Commune est directement issue du lac Léman par l'intermédiaire de la station de pompage d'Evian.

Dominique ROCH





# Etat Civil 1895

## NAISSANCES

Le 7 janvier, Françoise, Jeanne GIROUD, fille de Pierre, François, cultivateur et de Marie, Mélanie DUCRET, ménagère.

Le 27 janvier, Bélonny BIDAL, fils de Marie, Joséphine, sans profession.

Le 19 février, Georges, Lucien BOCHATON, fils de Henri, Xavier, garde-pêche et de Marie, Marthe, Léonide LAVILLE, institutrice.

Le 1<sup>er</sup> mars, Alice, Jeanne, Françoise PHILIPPE, fille de Léon, facteur et de Claudine LACROIX, institutrice.

Le 3 mars, Marie, Albertine BONNEVIE, fille de Marie, sans profession.

Le 16 mars, Ernestine, Marie GIROUD, fille de François, Laurent, cultivateur et de Joséphine MATRINGE, ménagère.

Le 6 avril, Marie, Henri HEUILLET, fils de Jean, cultivateur et de Joséphine BIDAL, ménagère.

Le 8 avril, Charles, François ROCH, fils de François, cultivateur et de Jeanne COLLIARD, ménagère.

Le 6 mai, Eulalie, Louise LAZARETH, fille de André, cultivateur et de Augustine BORDET, ménagère.

Le 26 juin, Louise, Julie, Françoise MICHOUX, fille de Auguste, François, jardinier et de Julie, Louise DURET, ménagère.

Le 24 juillet, Christine, Marie DEGRANGE, fille de François, Bélonny, fermier et de Marie VIOLLAT, ménagère.

Le 14 août, Bruno, Jean, Etienne MILLIET, fils de Pierre, Antoine, cultivateur et de Marie GRANJUX, ménagère.

Le 22 septembre, Maurice MAGNIN, fils de Eugène, cultivateur et de Marie, Olympe COLLIARD, ménagère.

Le 26 septembre, Benoît, Justin LAURENT, fils de Jérémie, sans profession.

Le 22 octobre, Alexis, Antonin MAITRE, fils de Alexis, Marie, cultivateur et de Antoinette LAURENT, ménagère.

Le 1<sup>er</sup> décembre, Maurice, Henri LAGARDE, fils de Marie, Pierre, Auguste, percepteur et de Françoise RIBEROLLES, sans profession.

Le 15 décembre, Berthe, Marie, Marguerite JACQUIER, fille de Amédée, cultivateur et de Marie, Marguerite BURNET, ménagère.

Le 29 décembre, Luc, Charles FAVRE, fils de Charles, François, pêcheur et de Marie POLIENNE, ménagère.

## MARIAGES

Le 12 janvier, Jean, Marie BLANC, cultivateur et Augustine, Berthe BONNEVIE, sans profession.

Le 16 août, Pierre DUCOMMUN, cultivateur et Marie, Clotilde BLANC, sans profession.

Le 4 septembre, Hypolite, François JACQUIER, boucher et Marie, Philomène BONNEVIE, sans profession.

Le 9 novembre, Célestin MARMILLON, cordonnier et Lucie DELEVAUX, cuisinière.

Le 20 novembre, François, Marie, Amédée GREPILLAT, cultivateur et Caroline GREPILLAT, filocuseuse.

## DÉCÈS

Le 2 janvier, Joseph, Marie, François PORTAY, 41 ans.

Le 10 janvier, Jeanne BUTTAY veuve REBET, 68 ans.

Le 11 janvier, François BONNEVIE, pêcheur, 21 ans.

Le 28 janvier, Jeanne, Philippine BONNEVIE, 20 mois.

Le 10 février, Jacques BIDAL, 82 ans.

Le 14 février, Julie, Louise GURNEL, 7 mois.

Le 28 février, Gustave BOVARD, 21 ans.

Le 25 mars, Antoine SERVOZ, 43 ans.

Le 26 mai, Marie, Franceline, Adélaïde BIDAL, épouse DUFOUR, 28 ans.

Le 25 mai, Ernest, Pierre DURET, 26 ans.

Le 28 mai, Jean PERRET, 61 ans.

Le 9 juin, Louise ECHARNIER, veuve LAURENT, 66 ans.

Le 28 juin, Césarine, Joséphine LAZARETH, 2 ans.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Marie, Gasparine LAZARETH, 8 mois.

Le 10 juillet, Ernestine, Marie GIROUD, 4 mois.

Le 27 juillet, Eugénie, Eléonore NICAISE, épouse DUCRETTET, 51 ans.

Le 4 août, Marie-Cécile MILLIET, épouse BONNEVIE, 57 ans.

Le 10 août, Christine, Marie DEGRANGE, 17 jours.

Le 13 août, Sylvain, Henri GREPILLAT, 2 mois.

Le 15 octobre, Jean-Marie BATARDON, 53 ans.

Le 12 novembre, Benoît, Justin LAURENT, 1 mois et demi.

# Etat Civil 1995

## NAISSANCES

Le 28 janvier à Evian-les-Bains, Léo, Prosper, René TISSOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Villa «les Galets» Grande-Rive.

Le 13 février à Thonon-les-Bains, Anna, Valérie VUILLEROD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 280 Chemin des Châtaigniers, le Pré des Portes.

Le 8 mars à Evian-les-Bains, Margaux, Camille DELCROIX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1 avenue du Gallia bâtiment 1.

Le 22 mars à Evian-les-Bains, Gaëtan, Julien AUDEBEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 317 Avenue du Club Hippique.

Le 23 mars à Evian-les-Bains, Lucie, Thérèse CALLEJA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue du Léman.

Le 30 mars à Evian-les-Bains, Célien, Luc CHEVALLAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, les Crêtes du Lac Av. Seuvay.

Le 8 mai à Evian-les-Bains, Charlie, Adeline MINAM-BORIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 6 Rond Point, Le Gallia.

Le 10 mai à Evian-les-Bains, Mendy, Françoise, Germaine FRISON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360 Avenue de Milly.

Le 18 mai à Thonon-les-Bains, Angélique, Claudine, Chantal MOREELS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Av. de Forchez.

Le 18 mai à Thonon-les-Bains, Guillaume, Serge, Albert MOREELS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue de Forchez.

Le 16 juin à Evian-les-Bains, Alexandre, Roland, Giuliano DE BORTOLI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360 Avenue de Milly, villa Mouchet.

Le 18 juin à Evian-les-Bains, Caroline, Eugénie, Catherine PICCOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 174 Av. de Verlagny.

Le 10 juillet à Evian-les-Bains, Sacha, Georges, Etienne BROSSARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin de chez Duret «la Grange».

Le 24 juillet à Evian-les-Bains, Cindy, Colette, Andréa ASSAILLY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 51 Rue des Pêcheurs Grande Rive.

Le 30 juillet à Evian-les-Bains, David, André TURPIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 4 Le Gallia A.

Le 31 juillet à Evian-les-Bains, Thomas, Amaury BURNET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 282 Route de Grande Rive.

Le 9 août à Evian-les-Bains, Alexandre, Jean-Pierre CLEMENCELLE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle 322 Av. de Maxilly.

Le 11 septembre à Evian-les-Bains, Nathanaëlle, Laëtitia, Josseline GAMBIA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence le Milly, Avenue de Forchez.

Le 4 octobre à Evian-les-Bains, Thomas, Bruno JACQUIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence le Milly.

Le 28 octobre à Evian-les-Bains, Cécile, Suzanne, Jacqueline FERNEX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 28 le Gallia, Le Rond Point.

Le 1<sup>er</sup> novembre à Evian-les-Bains, Jimmy GARIERI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue de Forchez.

Le 5 novembre à Evian-les-Bains, Florian, Edgar, Antony DUCH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 869 route de Grande Rive.

Le 16 novembre à Evian-les-Bains, Amélie et Pauline Bron, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 65, rue du Parc de l'Abbaye.

Le 19 novembre à Evian-les-Bains, Laura, Cécile, Marie, MANON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, chemin des Houches.

Le 20 novembre à Evian-les-Bains, Rudy, Didier BOCHATON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Parc de Maraïche.

Le 4 décembre à Evian-les-Bains, Alicia, Sabrina, Lucienne RUF-FRAY dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 52, Av. de Milly.

## MARIAGES

Le 8 avril, Patrick, Joseph ZARA, mécanicien et Laëtitia, Geneviève, Simone NEUKERMANS, vendeuse, domiciliés à Neuvecelle, Les Grenadiers, 5 Avenue de Maraïche.

Le 22 avril, Pierre-Yves DESCAMPS, informaticien, domicilié à Ambilly, 1 Rue de Genève et Laurence, Marthe, Georgette BLANC, secrétaire administrative, domiciliée à Neuvecelle, Avenue du Léman.

Le 29 avril, Gilles, Henri, Antoine CHESSEL, mécanicien et Christine, Bernadette LANCON, secrétaire de mairie, domiciliés à Neuvecelle, 107 Chemin des Houches.

Le 6 mai, Jacques, Pierre, Michel de BEYTIA, agent d'assurances et Catherine, Francine, Thérèse VESIN, psychomotricienne, domiciliés à Neuvecelle, la Chataignerale n° 17.

Le 24 juin, Alain, Louis, Hatchique TINMAZIAN, peintre et Corinne, André, Simone TOUSSAINT, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 89 Avenue de Milly, Lotissement Durand.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Stéphane, Jean, Michel, DUCRET, électricien et Sonia, Yvette, Marie LOUVET, vendeuse en prêt à porter, domiciliés à Evian-les-Bains, 2 Route de la Corniche.

Le 29 juillet, William, Michel BOUVET, cariste et Nathalie, Gabrielle CHESSEL, secrétaire, domiciliés à Thonon-les-Bains, Le clos de Vongy, 11 Route de Vongy.

Le 2 septembre, Stéphane CHAMOIS, étudiant en génie civil et Elise, Céline, Laurence CHOUKROUN, femme de chambre, domiciliés à Neuvecelle, 1038 Avenue de Milly.

Le 9 septembre, Vincent, André, Marie FONTAINE, secrétaire général de mairie, domicilié à Neuvecelle, 42 Avenue de Verlagny et Sylvie LEONARDUZZI, aide-soignante, domiciliée à Evian-les-Bains, 16 Boulevard du Bennevy.

Le 16 septembre, Gilles, Simon HOMINAL, cuisinier, et Valérie, Andrée NORO, marchandiseur, domiciliés à Neuvecelle, «le Manoir», Avenue d'Evian.

Le 30 septembre, David, Pietro LEONARDUZZI, employé de dépôt de presse, et Sandrine COLLIARD, coiffeuse, domiciliés à Thonon-les-Bains, 45 Avenue du Clos Banderet.

Le 28 octobre, Bernard, Jacky BEGAIX, employé de restaurant, domicilié à Megève, 110 Impasse de Glaise et Geneviève CETTOUR-CAVE, employée de restaurant, domiciliée à Neuvecelle, villa «les Pinsons» Route de Grande Rive.

Le 9 décembre, Philippe, Emmanuel MINAM-BORIER, maître nageur sauveteur, et Martine, Jeanne, Olympe CAUSSE, esthéticienne, domiciliés à Neuvecelle, 6 rond Point le Gallia n° 36.

## DÉCÈS

Le 14 janvier, Isabelle, Marie-Jeanne PERTUISSET, 30 ans, domiciliée à Neuvecelle, Route de Grande Rive.

Le 11 mars, René, Pierre, Adolphe JACQUIER, 65 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Maxilly.

Le 15 mars, Lucien, André ROCH, 67 ans, domicilié à Neuvecelle, 9 Chemin des Houches.

Le 19 mars, André, Aimé DEMAISON, 71 ans, domicilié à Neuvecelle, 17 Parc d'Ausnières.

Le 19 mars, Claude, Bernard, Gaston HOIZEY, 61 ans, domicilié à Neuvecelle, 64 Impasse des Chênes.

Le 25 mars, Michel, Jean MAITRE, 55 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Verlagny.

Le 6 juin, Michel, Bernard, Yves ERARD, 48 ans, domicilié à Neuvecelle, 227 Avenue de Montigny.

Le 29 juin, Lina Augusta CHAPERON, veuve LAIDIN, 87 ans, domiciliée à Neuvecelle, 101 Route de Grande Rive.

Le 6 juillet, Jean, Joseph, Alexis BLANC, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, 341 Avenue de Maxilly.

Le 13 juillet, Léon, Emile BLAVY, 69 ans, domicilié à Neuvecelle, 417 Avenue du Flon.

Le 29 juillet, Charles, Francisque VALOT, 83 ans, domicilié à Neuvecelle, 141 Chemin de Gravanné.

Le 1<sup>er</sup> août, Georges, André BUTTAY, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, 634 Avenue de Lécherot.

Le 7 novembre, Maurice, Henri BLANC, 54 ans, domicilié à Neuvecelle, 565, avenue de Maxilly.

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

FABRICATION  
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. 50.75.10.79

Télex : Loridant 385749 F

**G** ENTREPRISE  
**GAUTHIER**

CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS  
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS DE DAGNEUX  
01120 MONTLUEL  
Tél. 78.06.02.16 - Fax 78.06.57.75



# 1995 ELECTIONS SUR FOND DE FRACTURE OU FACTURE SOCIALE ?

## AVANT-PROPOS :

L'année 1995 a encore été fertile en événements. Le conflit yougoslave continue à ravager l'Europe, la barbarie ethnique flambe. Les hésitations et les contradictions des Européens divisés, plus une démission de l'Amérique et la bureaucratie de l'ONU font une part belle à des Radovan Karadzic et des Slobodan Milosevic. L'histoire des Balkans n'est pas une fatalité ; cette région doit être surveillée de près ! Attention à la Macédoine !

La France, secouée par une grave crise morale et sociale, est retournée aux urnes. Le pays s'est donné un nouveau Président de la République et les communes ont choisi de nouvelles équipes municipales. Ce sont ces élections qui vont servir de matière à cet article... sans oublier que le prix du papier a subi une hausse de 50 % par rapport à l'an dernier. Par conséquent je vais essayer de suivre les conseils de l'économiste Maurice Allais «N'employez pas plus de mots qu'il n'est nécessaire pour exprimer plus de choses que vous n'en savez», mais sans oublier Valéry, pour qui «le papier joue le rôle d'un accumulateur et d'un conducteur ; il conduit non seulement d'un homme à un autre, mais d'un temps à un autre, une charge très variable d'authenticité ou de crédibilité».

## I - LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

### 1 - Généralités :

Les deux septennats mitterrandiens s'achèvent. Mitterrand a une longue carrière politique derrière lui. En effet, il est élu député de la Nièvre en novembre 1946 et dès 1947, il entre dans le gouvernement Ramadier comme Ministre des Anciens Combattants. De 1947 à 1957, il sera onze fois ministre. Il se lance avec frénésie dans le jeu politique en déclarant : «En politique il n'y a qu'une ambition, gouverner. Ceux qui nourrissent la seule ambition d'être sous-secrétaire d'Etat ne sont pas des hommes politiques, mais des gagne-petit.» C'est en 1962, en modifiant la Constitution de la Ve République et en appelant les français par référendum à élire le Président de la République au suffrage universel, que le général de Gaulle bouleversa la donne de la vie politique française et ouvrit le chemin à Mitterrand pour la conquête du pouvoir. Il met sept ans pour devenir le leader de la gauche et seize ans pour entrer à l'Élysée, où il s'installe en 1981. Là, il exerce son pouvoir d'une façon monarchique, il abandonne bien vite les espérances de la gauche. Les affaires et les cahots jalonnent le second septennat. Le jeu démocratique est perturbé par les effets de la corruption unissant le monde politique au monde financier, chacun se servant de l'autre pour assouvir ses propres intérêts. Les complicités lient les milieux d'affaires à l'Etat, grâce aux

va-et-vient entre les fonctions politiques et les responsabilités financières. C'est dans ce climat de financements de partis, d'écoutes téléphoniques, de passe-droits des hommes publics, de décrépitude de la gauche que se déroule la campagne électorale.

### 2 - Bilan

Le chômage a doublé de 1981 à 1995 : il est passé de 1,7 million à plus de 3,3 millions de chômeurs. Le chômage de longue durée a été multiplié par trois et le taux de chômage des jeunes est passé de 20 % à 45 %. Dans la France socialiste, mieux valait être rentier que salarié : la rémunération du travail a faiblement progressé, alors que la performance globale des placements financiers et spéculations s'est envolée. L'écart entre le patrimoine des français les plus riches (3 millions de francs) et celui des plus pauvres (350 000) est passé de un à huit. Les années Mitterrand qui devaient «changer la vie» ont donné naissance aux «nouveaux pauvres», marginalisés et exclus des circuits officiels de l'emploi. Ils sont plus de cinq millions à vivre avec moins de 2 500 francs par mois. A côté, des sportifs, des artistes, des top-models, des journalistes et autres animateurs des médias nagent dans une opulence insolente.

Les patrimoines se sont concentrés :

- les 1% les plus riches possèdent 20% du patrimoine
- les 10% les plus riches possèdent 50% du patrimoine
- les 50% les plus pauvres ne possèdent que 7 % du patrimoine
- les 10% les plus pauvres n'ont que 1% du patrimoine.

Les taux d'intérêts réels ont flambé, les marchés financiers se sont envolés et l'argent est allé à l'argent. Mais parfois la roue tourne et le protégé du Président, Bernard Tapie, en sait quelque chose.

### 3 - Campagne électorale

Interminable, elle fut lancée dès avant la débâcle électorale de la gauche, en mars 1993. Cette campagne fut bien loin des débats d'idées et des choix de société du passé. Les électeurs ont abandonné toute illusion et le scepticisme est à son comble. Les français jugent la classe politique incapable de résoudre leurs problèmes quotidiens. Il est à noter que le délire de la sondagite a beaucoup nui à la sérénité de cette campagne. Les instituts de sondage et les médias ont essayé de compenser le discours politique, particulièrement creux, par des enquêtes d'opinion. Les sondages ont animé une campagne dominée par le désenchantement et la résignation de l'opinion publique face au politique.

Neuf candidats sont en lice. Pour être retenu, le candidat doit passer le cap des 500 signatures d'élus (maires, conseillers généraux, régionaux, députés, sénateurs). Il faut donc des parrains.

13 983 élus ont accordé leur signature aux prétendants. Antoine Waechter (405 signatures), Jean-François Hory (33) et Brice Lalonde (3) ont été éliminés.

Peuvent donc se présenter :

Jacques CHIRAC :	4.097 signatures
Edouard BALLADUR :	2.425
Lionel JOSPIN :	2.164
Robert HUE :	1.025
Arlette LAGUILLER :	803
Dominique VOYNET :	710
Philippe de VILLIERS :	641
Jean-Marie LE PEN :	591
Jacques CHEMINADE :	558

Malgré le mouvement impressionnant de l'opinion pour Delors, il refuse de se présenter. Jospin en profite et lance sa candidature, coupant l'herbe sous les pieds à

## 4 - Résultats du premier tour : le 23 avril 1995

Neuf candidats sont en lice, comme le 24 avril 1988

Résultats globaux	inscrits	votants	abstentions	blancs ou nuls	exprimés
France	40.026.937	31.369.029 78,37%	8.657.908 21,63%	888.818 2,83%	30.480.211 76,15 %
Haute-Savoie	385.682	307.195 79,65%	78.487 20,35%	8.683 2,25%	298.512 77,4%
Canton d'Evian	16.941	13.256 78,25%	3.685 21,75%	367 2,17%	12.889 76,08%
NEUVECELLE	1.469	1.140 77,60%	329 22,40%	43 2,93%	1.097 74,68%

Ont obtenu :

Candidats	France	Haute-Savoie	Canton d'Evian	Neuvecelle
Lionel JOSPIN	7.101.992 23,30%	55.228 18,5%	2.603 20,20%	201 18,32%
Jacques CHIRAC	6.351.672 20,84%	59.825 20,04%	2.743 21,28%	244 22,24%
Edouard BALLADUR	5.662.116 18,58%	73.749 24,71%	2.823 21,90%	256 23,34%
Jean-Marie LE PEN	4.573.202 15%	49.055 16,43%	2.114 16,40%	154 14,04%
Robert HUE	2.634.187 8,64%	14.976 5,02%	799 6,20%	63 5,74%
Arlette LAGUILLER	1.616.546 5,30%	14.656 4,91%	640 4,97%	56 5,10%
Philippe de VILLIERS	1.444.053 4,74%	16.087 5,39%	621 4,82%	62 5,65%
Dominique VOYNET	1.011.373 3,32%	13.948 4,67%	510 3,96%	59 5,38%
Jacques CHEMINADE	85.070 0,28%	988 0,33%	36 0,28%	2 0,18%

Jack Lang et autres Emmanuelli. Après Delors, c'est Balladur qui semble être le préféré des français. Puis renversement de situations, Chirac, à qui on avait demandé de retirer sa candidature, entame une «résurrection» spectaculaire. Balladur, premier ministre, apparaît comme un «sortant», coresponsable de tout ce qui ne va pas. Il est à noter que les trois principaux candidats n'ont pas de positions radicalement différentes sur les enjeux politiques majeurs. Ils parlent de l'exclusion, de l'emploi, de la répartition des fruits de la croissance, de la fracture sociale. La politique étrangère et l'Europe sont absentes des débats.

Dans les derniers sondages, Balladur remonte. Balladuriens et chiraquiens s'énervent un peu. A la veille du premier tour, les prévisions donnent les trois grands candidats dans un mouchoir de poche. Pour l'intérêt du débat démocratique, la présence de la gauche au second tour serait préférable.



Il faut noter avant tout dans ces résultats, qu'aucun candidat n'a bénéficié d'une adhésion spontanée de plus de 24 % des voix. En avril 1988, Mitterrand a obtenu 34,10 % des suffrages exprimés. L'un d'entre eux sera président, donc un président qui jouira d'une fragile légitimité. La marge de manoeuvre pour engager un véritable changement est étroite. Les français ont pris conscience des fractures sociales, mais sont-ils d'accord pour faire des efforts et des sacrifices ? Il faut régler les problèmes des banlieues : l'exclusion, la violence, les problèmes de drogue... Le RMI n'est plus un revenu minimum d'insertion, mais un revenu de survie. Il semble être passé de devoir de solidarité à une finalité. Les français ne croient plus à la capacité des politiques à relever les défis. C'est ainsi que Le Pen atteint un score historique (15 %). Les exclus, les sans-grade ont préféré donner leurs voix au front national qui a parlé d'immigration, de sécurité. Cette banalisation du vote Le Pen, grâce à l'aveuglement des partis classiques a surtout provoqué une poussée de fièvre lepéniste en Alsace avec 25,4 %. Dans ces voix, toutes les peurs, les fantasmes, les frustrations, les ressentiments et le mal-vivre des français sont exprimés. A Neuvécelle, nous sommes en dessous de la moyenne nationale (14 %), mais + 2 % par rapport à 1988. L'avenir politique français est à la merci de Jean-Marie Le Pen qui détient la clef du second tour. En 1988 déjà, il a fait trébucher Jacques Chirac qui refuse tout compromis avec l'extrême droite. Pour être élu, Chirac doit trouver un discours qui s'adresse à l'ensemble du peuple de droite dans sa diversité. Notons que son score est comparable à celui de 1988, mais ce ne sont pas les mêmes qui ont voté pour lui. En 1995, son électorat est jeune et actif (patrons, cadres supérieurs, professions libérales...) : il a opté pour le changement, la rupture, la critique des élites, l'urgence sociale. Les électeurs de plus de 60 ans, rassurés par un discours mesuré et prudent, refusant le «chambardement», ont choisi Balladur.

Sur le plan national, la surprise vient de Jospin qui se trouve en tête, suivi par Chirac et Balladur. En Haute-Savoie et à Neuvécelle, c'est l'inverse. Balladur fait une percée tandis que Chirac et Jospin sont en baisse par rapport à 1988 ! Jospin obtient 18,5 %, alors que Mitterrand recueillait 27 %. Jospin est qualifié pour la phase finale et s'installe par la même occasion aux commandes de la gauche française. Le PS reste le parti des salariés. Les moins de 25 ans préfèrent Chirac et les classes populaires votent Le Pen. Balladur a surtout un électorat féminin et de personnes âgées.

Ce premier tour marque une forte indécision, mais une faible abstention. L'électeur s'intéresse à son avenir, mais les candidats ne l'intéressent pas. Trois candidats

se retrouvent dans un mouchoir de poche, aucun ne sort du lot. Donc la vraie vie des gens, la vraie vie de la société échappe à la politique. Aucun ne répond à nos préoccupations. Les français désirent le changement, mais ils le redoutent à la fois. Mais notre société n'est-elle pas avant tout bloquée par trois phénomènes que sont le syndicalisme, le corporatisme et la technocratie ?

L'enjeu pour le deuxième tour est le choix entre un troisième septennat socialiste ou un véritable changement. Dans leurs discours, les deux prétendants affirment être le candidat du changement !

### 5 - Le second tour : 7 mai 1995

Il s'agit d'abord pour Chirac de rassembler la droite. Balladur opte pour la réconciliation, pour un ralliement qu'il qualifie d'«immédiat, sans condition ni états d'âme». Sont oubliées les horreurs que ces «ex-amis de trente ans» se sont envoyés dans la figure pendant la campagne électorale. La politique a des raisons que la raison populaire ignore.

Les deux candidats nous promettent le changement. Ils promettent l'impossible pour accéder au possible. Le pays est mal dans sa peau. Une fois élu, le gagnant devra imposer d'urgence ce changement promis. Aura-t-il les moyens ? Mais au fait, le mot changement, que signifie-t-il ? Selon la valeur attribuée, les uns choisiront Chirac et les autres Jospin.

### a - Le Président sous la V<sup>e</sup> République :

Il est devenu un «monarque républicain».

- Nul ne peut le contraindre à la démission.
- Il est politiquement et juridiquement irresponsable (sauf dans le cas de haute trahison prévu par l'article 68 de la Constitution).
- Il gagne un peu plus de 40 000 francs par mois.
- Pour la maison Elysée, il dispose d'une dotation, de 19,7 millions de francs (pour 1995).
- L'Elysée est sa demeure officielle depuis 1848.

Il faut noter quelques annexes : Hôtel Marigny, le palais de l'Alma, le château de Rambouillet, le fort de Brégançon, le pavillon de Marly-le-Roi, le grand Trianon de Versailles, la résidence de Soucy-la-Briche.

- Il profite d'un héritage de l'Ancien Régime : de Louis XIV : il est protecteur de l'Académie Française. de Charles X : il est chanoine de l'archibasilique de Saint-Jean-de-Latran, cathédrale de Rome.
- Il est coprinced'Andorre avec l'évêque espagnol d'Urgel, depuis 1278.
- Il est grand maître de la Légion d'Honneur.

### b - Résultats : Chirac devient le cinquième président de la Ve République

2 <sup>e</sup> tour	France		Haute-Savoie		Canton d'Evian		Neuvécelle	
Inscrits	39.986.005		385.590		16.932		1.468	
Votants	31.850.264	79,65%	307.215	79,67%	13.558	80,07%	1.183	80,59%
Abstentions	8.135.741	20,35%	78.375	20,33%	3.374	19,93%	285	19,41%
Exprimés	29.958.212	74,92%	288.308	74,77%	12.783	75,50%	1.120	76,29%
Lionel JOSPIN	14.187.963	47,36%	109.717	38,06%	5.202	40,69%	414	36,96%
Jacques CHIRAC	15.770.249	52,64%	178.591	61,94%	7.581	59,31%	706	63,04%

Avec plus de 52% des suffrages, Jacques Chirac, réalise son ambition suprême : conquérir l'Elysée. Sa troisième tentative aura été la bonne. Le nouveau président demande à ses compatriotes d'être unis, tolérants, fraternels, inventifs, audacieux et conquérants. «Alors, la France redeviendra un phare pour tous les peuples du monde, et c'est sa vocation». Lionel Jospin, avec ses 47%, a «senti un profond mouvement de renouveau. Il n'a pas permis aujourd'hui la victoire, mais il ne s'arrêtera pas, car il est porteur d'espérance». C'est une «défaite d'avenir» pour Laurent Fabius.

La Haute-Savoie a voté massivement pour Jacques Chirac (61,94%) se classant ainsi en 4<sup>e</sup> position des départements français. Les reports de voix se sont bien déroulés. Neuvécelle a encore creusé l'écart avec 63% des suffrages. Les 6% de blancs ou nuls s'expliquent sûrement par l'attitude des électeurs du FN. Par rapport à 1988, Chirac a progressé de 5% dans le département et à Neuvécelle où il était déjà nettement majoritaire. La Haute-Savoie et le Chablais ont encore accentué leur ancrage à droite. Les Français ont donc choisi l'alternance. La victoire du maire de Paris est due à sa ténacité. Soutenant un programme imprégné d'une idéologie du changement lors de sa campagne, il va devoir désormais concrétiser. Avec 480 députés RPR et UDF sur 577 à l'Assemblée et avec une large majorité au Sénat, avec la présidence de 21 régions sur 22 et avec une nette majorité des conseils généraux, la droite détient désormais tous les leviers du pouvoir, mais elle ne bénéficiera pas de l'état de grâce qui fut celui de la gauche en 1981. Chirac devra aller vite, face à une France désenchantée, éclatée, socialement divisée. Le septennat ne sera pas une sinécure. Il faudra se pronon-

cer sur l'Europe, sur l'Algérie, sur le franc, régler le problème de l'immigration, renforcer la sécurité, s'attaquer au chômage, à l'exclusion et aux formidables déficits de l'Etat et de la sécurité sociale. Pour réduire la fracture sociale, la facture sociale risque d'être douloureuse : augmentation de la TVA, de la CSG, du forfait hospitalier, un franc pour les feuilles de maladie, fermeture de petits hôpitaux, de 6000 kms de voies ferrées, blocage des salaires... Mais attention, plus l'espérance est grande, plus la déception est violente !

La tâche de Jacques Chirac commence le mercredi 17 mai, jour où il est officiellement investi dans ses fonctions de Président de la République.

Ce même jour, Alain Juppé est nommé premier ministre. Le 20 mai, c'est le premier conseil des ministres et le 23 mai, Alain Juppé présente au parlement son «programme d'action». Le mot-clef est l'emploi. Le programme de travail s'étend jusqu'aux échéances du printemps 1998 (élections législatives). Le président a la durée pour lui : sept ans.

En résumé, le premier tour des élections présidentielles peut être qualifié de social et le deuxième tour de politique. Les mois qui vont suivre redonneront la priorité au social, avec cette priorité qui sera la réduction des fractures sociales. Aux «politiques» de trouver les recettes.

## II - LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

### 1 - Généralités :

Six scrutins municipaux ont été organisés sous la 5<sup>e</sup> République. Les Français ne votaient pas forcément de la même manière selon qu'ils étaient appelés à désigner des élus locaux ou nationaux.

1959 : Retour des notables de la 4<sup>e</sup> République. Les communistes regagnent du terrain.

1965 : Stabilité des partis traditionnels. Le centre résiste aux pressions des gaullistes et des communistes.

1971 : Accentuation de la bipolarisation. Le scrutin confirme la force locale de l'opposition de gauche.

1977 : Bipolarisation à son apogée. Virage à gauche. 60 villes de plus de 30000 habitants basculent de droite à gauche.

1983 : Avertissement à la gauche, deux ans après l'arrivée au pouvoir des socialistes. La nouvelle majorité de gauche perd 30 villes de plus de 30000 habitants (15 pour le PCF et 15 pour le PS). Victoire totale de Jacques Chirac à Paris.

1989 : Revanche des socialistes :

Le PS reprend une vingtaine de villes de plus de 30000 habitants. (Strasbourg, Blois... ). La gauche détient 127 villes contre 99 à la droite. Le PCF conserve 46 villes. A noter que le FN a décroché 804 sièges de conseillers municipaux. Les écologistes ont fait leur entrée dans les conseils avec un total de 1369 sièges.

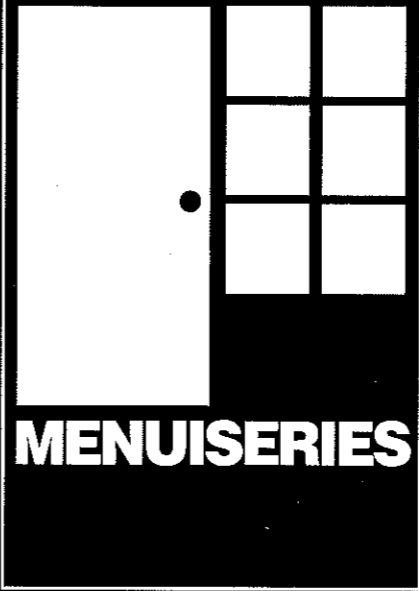
Il est à noter que ces élections municipales ont dans leurs résultats annoncé les grandes évolutions politiques nationales.

### 2 - Scrutin de 1995

Trente six mille six cent soixante treize (36673) communes vont élire le 11 et 18 juin 512851 conseillers

# Gedimat

## Lombard



### MENUISERIES

**EVIAN**                      **THONON**

Tél. 50.75.02.28            Tél. 50.71.00.04



municipaux. Ce nombre impressionnant caractérise «l'exception française» et fait de notre pays une nation archaïque et conservatrice, qui vit à l'heure de ses clochers. Mais dans ces périodes de crise, de fractures, où le niveau national est contourné par la région et l'Europe, la commune est devenue l'espace idéal de solidarité. Nous avons gardé nos paroisses du haut Moyen Age qui sont devenues des communes sous la Révolution. Ainsi 21.784 communes ont moins de 500 habitants (4137 moins de 100 !).

Il faut noter aujourd'hui un certain malaise municipal : près de 15.000 maires ne se représentent plus au scrutin de juin. Les uns sont vaincus par l'âge d'autres par la lassitude. Le maire, chichement rétribué, croulant sous un maquis de paperasse administrative, est de nos jours trop facilement dans le collimateur de la justice : pour un poteau de basket effondré, une inondation imprévue...

Notons aussi que bien des grosses communes sont ravagées par le clientélisme et la corruption. Les marchés de l'eau et les permis de construire sont devenus juteux !

Il faut déplorer que près de 15.000 maires de petites communes, honnêtes et dévoués, renoncent alors que 46 maires sur 58 mis en examen, se cramponnent. Aux électeurs de voter «civique».

#### A - 1<sup>er</sup> tour : 11 juin 95

Pas d'effet Chirac pour les municipales. En général tout s'est joué sur le terrain, loin des stratégies politiques nationales. Dans l'ensemble, la prime a été donnée au travail de terrain. Il faut cependant noter la forte progression du Front National. Les forts scores obtenus dans 18 villes de plus de 100000 habitants et dans une centaine de plus de 30000, bouleversent les enjeux politiques. Le FN jouera plus le rôle de troubleur que d'arbitre pour le second tour. Par le jeu de la proportionnelle et des alliances il est assuré d'emporter de nombreux sièges de conseillers et même quelques maires.

Dans les 67 communes de l'arrondissement de Thonon, on a pu noter une multiplication des listes et de candidats isolés. Dans leur grande majorité, les maires sortants ont été réélus : 38 élus dès le 1<sup>er</sup> tour.

A Thonon, Jean DENAIS crée la surprise en arrivant en tête devant Paul NEURAZ.

A Evian, Marc Francina est en ballottage favorable.

A Publier, Bernard Comont emporte 22 des 27 sièges.

A Champanges, Larringes, Maxilly, Meillerie, Neuvecelle, Saint-Gingolph, Saint-Paul et Vinzier le 1<sup>er</sup> tour est concluant.

#### B - Résultats de Neuvecelle :

Une équipe partiellement renouvelée se présente aux suffrages des électeurs sur une «Liste d'ENTENTE COMMUNALE», menée par le maire sortant, Louis Duret.

Les conseillers qui ont décidé de ne plus se représenter, pour des raisons diverses sont :

BEETSCHEN Françoise,  
BIOLLEY Michel,  
BLIN Jacques,  
FLORET Robert,  
GRIMONT Francis,  
Dr LAURENT Albin,

MOREL Anne,  
PAGNIER Pierre.

A cette première liste s'ajoute la «Liste ouverte Neuvecelle 95» avec un seul candidat dont il faut noter le courage et l'esprit civique, Nicolas Bourqui : 21 ans, étudiant en géographie.

Les résultats furent définitifs dès ce premier tour.

Nombre de sièges à pourvoir : 19

	Nombre	Pourcentage
Inscrits	1477	
Votants	909	61,54%
Blancs ou nuls	44	4,84%
Exprimés par rapport aux inscrits	865	58,56%
par rapport aux votants		95,16%

Il faut noter une abstention assez importante (38,46%). Elle a augmenté de 10,92% par rapport à mars 1989. Le nombre de bulletins blancs ou nuls a doublé. Un autre fait étonnant, c'est la moisson généreuse de voix pour un grand nombre de citoyens non candidats.

Ont obtenu :

#### 1<sup>re</sup> liste :

DURET Louis ingénieur - maire sortant	641 voix	élu
BEAUGHEON Gil avocat	656 voix	élu
BESSON Sylvie secrétaire médicale	723 voix	élue
BONNEVIE Michel restaurateur - conseiller sortant	708 voix	élu
CHAFFANEL Bernard agent de la poste	754 voix	élu
CHAPUIS ETIENNE électricien - maire-adjoint sortant	675 voix	élu
CLAIMAND Josiane agent du trésor - conseillère sortante	725 voix	élue
DEAL Quentin informaticien	695 voix	élu
DELERCE Claudine mère au foyer	697 voix	élue
FOREL Serge ambulancier - conseiller sortant	641 voix	élu
HEILIGENSTEIN Daniel médecin hospitalier - conseiller sortant	732 voix	élu
LAZARETH Antoine retraité - maire-adjoint sortant	626 voix	élu
MARTIGNIÈRE Pascal imprimeur	730 voix	élu
MORIN Michel employé à la ville d'Evian	709 voix	élu
PERNET Charles retraité - maire-adjoint sortant	702 voix	élu
PHILIPPE Bruno artisan frigoriste	709 voix	élu

ROCH Dominique ingénieur - conseiller sortant	699 voix	élu
VERDIER Jean hôtelier - conseiller sortant	711 voix	élu
VISSUZAIN BUISSON Françoise chef d'entreprise	642 voix	élue

Toute la liste est élue.

Louis DURET est réélu maire.

#### 2<sup>e</sup> liste :

BOURQUI Nicolas Etudiant en géographie	341 voix	non élu
---	----------	---------

L'équipe de Louis Duret pourra poursuivre les programmes engagés et, grâce à une expérience et un savoir-faire, prendre position sur les défis à venir. Elle saura dégager les priorités d'actions, saisir les opportunités en maintenant la pression fiscale et les redevances à niveau acceptable. Il faut savoir cependant que la gestion d'une commune ne s'improvise pas dans un environnement économique difficile et avec des charges toujours croissantes dues à un transfert des responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales. La décentralisation coûte cher ! Elle étouffe les petites communes.

#### C - 2<sup>e</sup> tour : 18 juin 95

Le FN a aidé à la défaite de la majorité municipale à Paris. Six arrondissements ont des maires socialistes. Il s'agit des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>. Dans les Hauts-de-Seine, les fidèles de Charles Pasqua essuient les plâtres. Dans le Val d'Oise, le PCF est en net recul. Dans l'Ain on note une poussée de la gauche. Nice revient à un transfuge du Front National. A Marseille, Jean-Claude Gaudin devient maire. A Marignane, c'est le FN qui l'emporte. A Nîmes, un communiste bat Jean Bousquet. Bordeaux choisit le premier ministre Alain Juppé, comme maire. A Tours, Jean Royer, 74 ans, est battu par un socialiste. A Grenoble, c'est un député du PS qui s'empare de la mairie. Pierre Mauroy est réélu à Lille. Jack Mellick, malgré ses démêlés judiciaires, conserve son siège à Béthune. A Clermont-Ferrand, Valéry Giscard d'Estaing est battu. Raymond Barre va diriger Lyon. A Annecy, Bernard Bosson garde la mairie après ballottage. Toulon et Orange passent au FN. A Epinal, ville de Philippe Séguin, deux FN font leur entrée au conseil.

A Thonon, on note la victoire sans appel de Jean Denais (25 sièges sur 35). A Evian, les listes RPR et PS se sont alliées pour «faire barrage à Francina». De nombreux bulletins nuls ont sanctionné l'alliance. Francina remporte la mairie avec 54,11% des suffrages et 23 sièges.

Une intercommunalité efficace, grâce à Denais, Comont et Francina pourra enfin faire du Chablais un pôle économique plus important. Il est grand temps de mettre un terme à cette situation figée entretenue par les municipalités précédentes. Ce nouvel élan profitera à toutes les communes du Chablais.

#### III ELECTIONS SÉNATORIALES :

Elus pour 9 ans, les 321 sénateurs sont renouvelés par tiers.

Elles se sont déroulées le 24 septembre. Les 1531 grands électeurs de la Haute-Savoie (1478 délégués des communes, 33 conseillers généraux, 17 conseillers régionaux, 5 députés) ont désigné trois nouveaux séna-

teurs parmi dix-neuf candidats. Le maire d'Evian, Marc Francina, s'est présenté à ce scrutin. Le choix s'est porté sur :

Jean-Claude CARLE - 47 ans - technicien - candidat isolé  
Jean-Paul AMOUDRY - 45 ans - attaché d'administration - liste Union de la Haute-Savoie

Pierre HÉRISSON - 50 ans - député - candidat isolé

La Haute-Savoie a désigné des hommes jeunes pour rentrer dans cette «assemblée de vieux sages» qui siège au Palais du Luxembourg. L'UDF conserve une indéniabie influence dans le département, mais le PR confirme une remontée. Il faut regretter que les trois élus viennent tous du bassin annécien. Francina a su réunir une majorité de voix du Chablais derrière son nom (159 voix). C'est un élément important pour les échéances futures.

#### CONCLUSION

La fièvre des élections est tombée. La France est sortie du socialisme, le pays est surendetté, les citoyens sont sceptiques. Comment sortir le pays de l'actuelle mélasse ? La compétition internationale est devenue impitoyable. Il est temps de rompre avec l'immobilisme et la résignation. Jacques Chirac a prôné la rupture et le changement pendant la campagne présidentielle. Face à la modération du candidat Balladur, il fut entraîné vers une surenchère dans les promesses. Maintenant, il faut tenir et réduire les fractures, mais le décalage entre les espérances et la marge de manoeuvre est grand. Le président atteint vite la cote d'alerte : seulement 14% des Français se déclarent satisfaits de l'action de Jacques Chirac, contre 74% qui se disent déçus. Les grèves recommencent, celle du 10 octobre, dans la fonction publique, fut coûteuse pour la nation. Alors qu'en Allemagne, au même moment on renonce à un des jours fériés traditionnels pour qu'une journée nouvelle de travail finance l'aide aux personnes âgées dépendantes.

Mercredi 25 octobre, Chirac a confirmé à Kohl notre engagement pour la monnaie unique, ce qui veut dire faire la chasse aux déficits. La dette de l'état a augmenté de 17,9% en 1994 et elle approche 3100 milliards de francs. Elle coûte annuellement plus de 200 milliards d'intérêts.

Jeudi 26 octobre, Chirac a voulu reprendre les fils du dialogue. Dans son discours, les déficits financiers se sont substitués aux déficits sociaux de la campagne présidentielle. Pour redresser cette situation difficile, il demande de gros efforts aux Français, il impose une diète de deux ans à la France. Le paradis est perdu depuis fort longtemps. De la pomme proposée en avril-mai, il ne nous reste plus que de gros pépins amers ! Ne faudrait-il pas d'abord réduire certaines dépenses au lieu d'augmenter les taxes et les impôts ? Comment épargner et investir, comment consommer et donc créer des emplois si ménages et entreprises sont surtaxés ? Comment réduire le chômage et les fractures sociales ? Il faudrait déjà punir toutes les compromissions de l'affairisme, faire payer les puissances financières, supprimer des privilèges (est-il normal qu'un député, à partir de 55 ans, s'il a siégé pendant 5 ans, perçoive à vie 9303 F par mois et 27910 F, s'il a siégé pendant 15 ans !), réformer l'enseignement en formant les jeunes et donner des perspectives claires en faisant preuve de hardiesse, de justice, et de ténacité dans leurs réalisations.



fions. Pour ce faire, il faut penser à l'intérêt national et faire fi de tout électoralisme. Il faut un renouveau civique. L'autorité de l'Etat seule, peut établir un contrat social durable entre les citoyens. Les réformes sont urgentes, il faut donc les imposer pour réduire la fracture sociale (chômage, exclus), la fracture mentale (20% d'illettrés), la fracture entre les cultures (judéo-chrétienne et islamique), donc ethnique ou religieuse. Il faut définir clairement les droits et les devoirs de notre citoyenneté. Le temps n'est plus aux querelles partisans, dont le seul objectif est électoraliste : pour les législatives en 1998 et les présidentielles en 2002. Nous ne voyons que trop déjà des politiques, comme Jospin et le duo Léotard-Bayrou qui fait pendant au couple Juppé-Séguin, se mettre sur les rangs et cela dès la fin de la bataille électorale de mai. Un colonel de l'armée anglaise disait : «vivement que la guerre s'arrête, qu'on recommence les manoeuvres». Mais ce ne

sont pas les manoeuvres partisans qui restaureront notre pays et qui contribueront à faire entendre la voix de l'Europe à côté de celle des Etats-Unis. La monnaie unique est le seul remède contre la toute-puissance du dollar, toute-puissance injustifiée, intolérable et néfaste à l'économie mondiale. Pour y arriver, il faut peut-être changer de politique et sacrifier «le franc fort» pour briser enfin le cercle vicieux des taux d'intérêts élevés qui asphyxient l'économie, entretiennent le chômage, limitent la consommation, les investissements, gonflent la dépense publique et le trou de la sécurité sociale. Ce décrochage du franc ne peut que doper la compétitivité, donc baisser les taux d'intérêt, résorber nos déficits et par conséquent réduire les fractures. Un franc flottant plus une certaine rigueur, mais pour tout le monde, sont peut-être les clefs de la réussite.

Francis GRIMONT

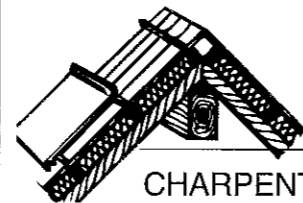
**CHRISTAUD**

La compétence d'une équipe



Fourniture de matériels  
pour adduction d'eau TP  
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest  
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY  
Tél. 50.22.54.96 - Fax 50.22.58.84



CHARPENTE - COUVERTURE  
ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert  
BUISSON**

74500 NEUVECELLE  
TÉL. 50.75.30.10 + 50.70.72.50

Quand tout évolue...  
nos conseils donnent du crédit  
à vos initiatives.

**banque Laydernier**  
UN CONSEIL D'AVANCE

Evian : 15, rue Nationale.  
Tél. 50.75.17.00 - Fax 50.75.68.58



*Chez* **DANIC**  
RESTAURANT

EVIAN

TÉL. 50.75.09.44

## LES RÉALISATIONS DE 1995

Si le rythme des investissements a été un peu ralenti cette année en raison des nombreuses échéances électorales, il n'en demeure pas moins que la commune a continué ses efforts d'investissements dont certains programmes sont encore en fin de réalisation.

### A - LES TRAVAUX DE VOIRIE :

#### 1) Fin de l'aménagement de la place de Milly.

Commencé à l'automne 94, l'aménagement de la place de Milly s'est terminé au début de l'année 1995. Conformément à l'objectif fixé de créer à Neuvecelle un centre plus identifiable, l'aménagement de Milly représente un pas important dans cette volonté de structurer davantage la commune. Comme point de référence on retiendra en effet que Milly regroupe aujourd'hui environ 300 habitants et qu'une population cumulée de 600 habitants existe avec les constructions voisines.

Outre la place aménagée soit une superficie de 1.213 m<sup>2</sup> (cf la photo de la page de couverture), il a été également procédé à la reprise de l'avenue de Forchex ainsi que des abords de la résidence de la Milly. Cette dernière opération a été menée en concertation étroite avec la copropriété, concertation gage de réussite et de cohérence dans le résultat du projet puisque l'ensemble a été réalisé par le cabinet d'architecte-paysagiste DEN HENGST, maître d'oeuvre.

La réalisation de la place se devait de remplir différents défis : intégration dans le site, esthétisme, surface d'agrément pour les habitants des nouveaux immeubles et du village de Milly. Le projet devait par ailleurs s'intégrer dans une esquisse d'aménagement du carrefour dont l'étude est en cours et dont les travaux restent à programmer.

Le souci de bien rattacher les nouvelles constructions au village de Milly fut important. La continuité des pavés entre la place, l'avenue de Forchex et le trottoir vers le cabinet médical et la pharmacie confirme matériellement ce parti pris. Il ressort de cet aménagement que l'assise du village de Milly s'est élargie rééquilibrant les volumes des immeubles situés le long du chemin départemental.

La recherche de la qualité de l'aménagement a été affirmée dans le choix des matériaux. La place, constituée de deux niveaux, comprend une composition minérale jouant sur les contrastes de pierres plaquées, de pavés et de petites dalles. Bien entendu, l'aménagement se devait de faire également disparaître les réseaux aériens qui sont ressentis de plus en plus comme une gêne. C'est ainsi qu'une toile d'araignée de fils de plusieurs centaines de mètres a été déposée.

Les travaux de reprise de l'avenue de Forchex ont été l'occasion de refaire une partie du réseau d'eaux pluviales. Le tuyau était très vétuste et fissuré en plusieurs endroits ce qui nécessitait son remplacement. Etant donné l'amélioration de la voirie, la poursuite de la reprise de l'avenue de Forchex sera engagée jusqu'au chemin des Confertes.

Au total on a compté une dizaine d'intervenants s'occupant seulement de l'aménagement de la place, ce qui nécessite un travail de surveillance et de concertation important pour, d'une part maîtriser les dépenses et pour, d'autre part respecter le plus possible les délais. Ce travail de coordination est difficile, indispensable mais bien intéressant. Il est à noter enfin que les opérations d'aménagement amènent à revoir parfois les dispositions foncières et à prévoir quelques acquisitions. Tel fut le cas pour le bas de la place et pour l'assiette de l'avenue de Forchex.

Coût total des travaux 1 900 000 F TTC. Les principaux intervenants de cette opération ont été les entreprises Jean Lefebvre (VRD), SERP (espaces verts), Jacquier (électricité), EDF, France Télécom pour ne citer que les plus importants.

L'installation d'un salon de coiffure et prochainement d'un tabac presse viendra compléter et renforcer le petit pôle commercial qui est en train de se constituer à Milly à proximité de la boulangerie et de la pharmacie, des commerces proches pour la population et que les habitants appelaient de leurs vœux.

#### 2) Construction d'un réseau d'eaux pluviales avenue de la Creusaz.

Parallèlement aux travaux de reprise de voirie, la commune tente d'intervenir sur les collecteurs d'eaux pluviales. Ce travail est aussi primordial et il suffit de suivre les écoulements lors des orages pour s'en rendre compte. Cette année la commune a porté ses efforts dans le secteur de l'avenue de la Creusaz avec la reprise complète du réseau avenue de la Creusaz dans sa partie basse et avec la construction d'un collecteur sur la partie haute de la même avenue. Par cette construction la commune espère mettre un terme aux problèmes des écoulements d'eaux pluviales dans tout un secteur.

Le périmètre des travaux s'allonge en réalité sur 680 mètres comprenant l'ensemble de l'avenue de la Creusaz et une petite antenne coté est sur l'avenue de Maxilly. Les eaux pluviales du bas de la rue du Parc de l'Abbaye feront aussi l'objet de travaux pour collecter les eaux stagnantes sur la chaussée. L'antenne coté est de l'avenue de Maxilly devrait permettre à l'avenir de poursuivre les travaux de voirie qui étaient bloqués en l'absence d'un collecteur des eaux pluviales.

Pour assurer la meilleure évacuation des eaux pluviales le dimensionnement du collecteur prévoit des sections de diamètres allant de 300 mm en amont à 600 mm en aval. Les tuyaux installés sont centrifugés. Des regards brise charge en chute sont construits afin de casser la vitesse de l'écoulement des eaux compte tenu de la forte déclivité de l'avenue de la Creusaz qui est parfois supérieure à 15 %. Un caniveau grand débit cascade a été réalisé juste en amont de la voie ferrée.

La conception et la maîtrise d'oeuvre des travaux sont de la responsabilité de la Subdivision de l'Equipement d'Evian les Bains. Les travaux se sont déroulés en deux tranches. La première a été réalisée cet été par l'entreprise DAZZA et concer-



nait la partie inférieure de l'avenue de la Creusaz en dessous de la route de Grande Rive jusqu'au lac. La deuxième tranche a été faite par l'entreprise Buisson Chapuy cet automne. La durée totale des travaux aura été d'environ de trois mois. Le coût de l'opération s'élève à 1.150.000 F TTC comprenant les deux marchés passés avec les entreprises précitées, la maîtrise d'oeuvre et les frais de gestion du dossier.

### 3) Travaux de drainage du cimetière.

Depuis plusieurs décennies le cimetière de Neuvecelle dans sa partie supérieure, connaît des problèmes d'infiltrations d'eau importantes dans les caveaux. Voulant mettre un terme à cette situation, la commune a demandé une étude au cabinet Géoprojets, spécialisé dans l'étude des sols, pour mettre au point une solution de drainage des eaux souterraines parasitaires. Suite à cette étude les travaux de drainage ont été confiés à l'entreprise CHB selon la procédure du marché négocié. Les travaux réalisés cet automne ont consisté à créer une tranchée drainante d'une profondeur de 3,50 m à 2,50 m. Des travaux complémentaires pourraient être réalisés par la suite si les dispositions prises s'avéraient insuffisantes. Le coût des travaux de l'opération s'élève à 167.000 F TTC.

### 4) Mise en souterrain des réseaux aériens dans le secteur de la chapelle de Maraîche.

Pour faire suite au programme de l'an passé la commune a souhaité pour cette année des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques (basse tension), téléphoniques. Par la même occasion, l'éclairage public est repris et rénové surtout par l'installation de nouveaux mâts ou candélabres. Les travaux affectent l'îlot de Maraîche compris entre l'avenue d'Abondance, l'avenue de Milly et l'avenue de Maraîche. Le chemin des Houches et la route de Thollon ne sont que partiellement touchés par les travaux. C'est ainsi que plus de 1.000 mètres de câbles seront déposés et que 35 postes d'éclairage seront revus. Le montant total estimé des travaux est de 1.346.000 F dont 458.400 F de subvention. Les travaux ont débuté cet automne pour une période de 3 mois. Le maître d'ouvrage de l'opération est le SELEQ 74 et la maîtrise d'oeuvre est assurée par les services de la direction départementale de l'équipement d'Annecy. Les entreprises assurant les travaux sont ETDE et CHB après l'étude technique réalisée par IRRALP. Avec ces travaux la commune poursuit son travail d'aménagement des routes principales. Le caractère touristique de la commune continue à s'affirmer et le paysage à s'embellir. A un meilleur éclairage public correspondra également plus de sécurité routière.

### 5) Travaux de protection du captage du Pelloux.

Par arrêté préfectoral en date du 8 novembre 1993, le captage du Pelloux a été déclaré d'utilité publique. Ce captage est situé au lieu-dit les Bois du Pelloux au sud de la Commune à la limite des bois et des prés. Conformément aux dispositions de l'arrêté, et en vue de garantir la qualité des eaux à destination de la consommation humaine, des travaux d'aménagement du périmètre immédiat du captage ont été entrepris par les services techniques de la commune. Ces travaux ont consisté à défricher l'ensemble des terrains appartenant à la commune, soit 5.988 m<sup>2</sup>, et à reprendre les drainages existants. Les surfaces dégagées

doivent êtreensemencées et entourées d'une clôture. Les travaux se sont déroulés principalement cet automne et ce gros travail effectué dans des conditions difficiles devrait consolider une bonne qualité et une bonne alimentation en eau potable en complément aux autres dispositifs existants sur la commune. Le montant des travaux est estimé à 110.000 F HT. Une aide de l'Agence de l'Eau sera versée pour la réalisation de cette opération.

### B - AUTRES TRAVAUX :

Des entreprises ou les Services Techniques de la Commune ont réalisés les travaux suivants :

- Reprise des enrobés avenue d'Evian, impasse des Moines et sur les trottoirs au Rond Point.
- Créations ou reprises de petites sections de collecteurs d'eaux pluviales avenue de la Verniaz, entre le chemin de Chez Duret et l'avenue du Flon, au bas de l'avenue Rouffin.
- Réfection de l'avant-toit de la chapelle de Maraîche et autres petits travaux de conservation, ravalement du hall intérieur de l'école primaire.
- Signalisation verticale : remplacement de divers panneaux de police et poursuite de la mise en place de nouvelles plaques de rues soit 39 au total.
- Reprise d'une dizaine de tampons de regards du réseau assainissement sur les voies départementales.

### C - AUTRES INVESTISSEMENTS :

La commune de Neuvecelle a réalisé plusieurs petits investissements lui permettant soit de poursuivre soit d'améliorer les différents services rendus à la population communale. Ces petits investissements sont :

- acquisition d'un nouveau véhicule pour le service des eaux. Le trafic Renault a été remplacé par un véhicule utilitaire diesel Jumper de marque Citroën. Le véhicule changé datait de 1982. On doit noter ici que la commune doit veiller au bon suivi de son parc fort de 9 véhicules et les déplacements doivent être étalés dans le temps.
- acquisition d'une remorque porte-engin pour le déplacement de matériels.
- acquisitions de plusieurs petits matériels pour les travaux d'entretien de la voirie qui comprend 20 kilomètres de voies communales et 8,4 kilomètres de chemins ruraux.

Pour ce qui concerne les acquisitions foncières la commune a surtout acquis de petites bandes de terrains nécessaires pour la gestion des voies. Beaucoup d'acquisitions de ce type sont encore à programmer.

En conclusion la commune de Neuvecelle cherche toujours à investir le maximum dans la mesure de ses possibilités financières tout en maîtrisant les incidences fiscales sur les contribuables. Le pari est difficile dès lors que de multiples investissements sont encore à programmer puisque beaucoup de situations sont à améliorer ou jugées prioritaires selon les citoyens : voirie, sécurité routière, environnement... A l'heure où les marges de manoeuvre des collectivités locales sont bien étroites, il est nécessaire plus qu'en d'autres temps de bien définir les réalisations à venir.

Vincent FONTAINE

# CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

## Donneurs de Sang

### Donneurs de vie

Comment en 1996 peut-on rester insensible aux appels en faveur du don du sang ?

Les membres du comité vous lancent ce cri alarmant. En effet, en France, il faut environ 4 millions d'unités de sang par an soit ... 4 millions de dons pour faire face à ces besoins.

A ceux qui disent «non», nous ne pouvons que leur poser une question : « Et si un jour, à la suite d'un accident ou d'une maladie vous aviez besoin de sang, continueriez-vous à dire «non» ?

Méditez bien ces derniers mots et venez nous rejoindre au 1er don de l'année, vers la mi-janvier. Venez partager la vie de notre association, qui pourrait se porter encore mieux, grâce à vous. En 1995, 20 nouveaux donneurs ont franchi le pas. Alors pourquoi pas vous ?

Toutes «les affaires de sang» et les analyses approfondies (dans le seul but de sécurité du receveur) écartent chaque année de nombreux donneurs définitivement ou momentanément (persévérez et revenez plus tard). Au milieu de tout cela, notre association a un résultat à peu près identique à 1994, soit 293 flacons en 4 prélèvements en 1995 (1994 : 300 flacons en 5 prélèvements). La vie associative s'est déroulée, comme toutes les années, autour des rencontres de ski, de sauvetage ou de marche pour la lutte contre la mucoviscidose.

A l'issue de notre assemblée générale du 5 novembre dernier, deux donneurs se sont vus remettre la médaille de la retraite : Jean Granjux, un des membres du comité



de notre association en 1968 et Francis Tournemine. Nous avons aussi fêté Madame Suzanne Granjux qui, dans l'ombre, nous confectionne les rissoles et les tartes que vous appréciez à l'issue des prélèvements. Merci à tous les trois. Merci pour ce qu'ils ont fait pour le don du sang et qu'ils continuent.

Nous répétons le cri lancé au début et nous vous attendons mi-janvier à l'école de Milly pour nous faire gagner notre pari : 100 dons à ce 1<sup>er</sup> prélèvement de l'année.

Mais ceci ne peut se faire que grâce à vous.

Alors OSEZ faire le 1<sup>er</sup> pas. Vous ne le regretterez pas. Merci.

Le Comité.

## Association Omnisports de Neuvecelle Section Gym Nouvelle Forme



Les pingouins loin de leur banquise avaient décidé de faire un tour au carnaval d'Evian. Merci à Josy notre couturière qui fait des prodiges chaque année.

Outre ce rendez-vous et nos sorties devenues incontournables, notre club dont la saison 94/95 s'est achevée au Régent par un dîner spectacle apprécié, voit ses effectifs se maintenir au fil des saisons, de nos joies et de nos peines.

Bienvenue à toutes celles qui souhaitent nous rejoindre, et rappelons que nos cours se déroulent le mardi et le vendredi de 20 h. 30 à 21 h. 30.

A Nadine, ses amies lui adressent leurs sincères souhaits de bon rétablissement espérant la revoir bientôt parmi nous.



# Mudry

## CUISINES

SALLES DE BAINS

Les Hauts de Marclaz - THONON  
Tél. 50.70.40.17

## SAGRADRANSE S.A.

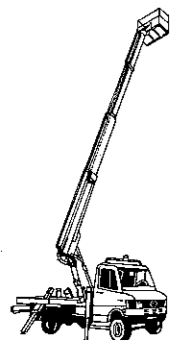


Sables et Graviers  
Gravillons et Enrochement  
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 50.70.00.05 - Fax 50.70.85.88  
B.P. 604  
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

## S.A. MICHEL CASSET

PLACOPLATRE - ISOLATION  
INTÉRIEURE-EXTÉRIEURE  
PEINTURE  
FAUX-PLAFONDS - SOLS



28, boulevard Jean-Jaurès  
74500 EVIAN  
Bureau : Tél. 50.75.31.28  
Fax 50.75.59.41

HOTEL  
RESTAURANT

## PANORAMA

GRANDE-RIVE  
NEUVECELLE  
Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

Pierre et Dominique MARTINERIE

## Evian Equitation



MANÈGE - CAVALCADE

74500 NEUVECELLE  
Tél. 50.75.31.42

SUPERMARCHÉ

Codec

RUE DE LA TOUVIÈRE  
74500 EVIAN

## Le Club de l'Amitié

Cette année encore le Club de l'Amitié a multiplié ses animations qui remportent toujours un très vif succès.

Ainsi notre grande promenade annuelle fut plébiscitée par tous.

L'an dernier nous avons visité Annecy, chef lieu de notre département, ville charmante et chargée d'histoire. Cette année, nous avons voulu compléter notre retour aux sources en remontant dans l'histoire et nous nous sommes dirigés vers l'ancienne capitale des états de Savoie, Chambéry. Cette ville est à la fois jeune par sa verdure et ses fleurs, mais ses quartiers anciens et ses grands bâtiments sombres relatent l'histoire de notre région.

Nous avons vu son château, sa sainte chapelle, sa cathédrale, ses arcades monumentales de la rue de Boigne, ses anciennes demeures aux fenêtres à meneaux, ses façades à tourelles et échauguettes, ses portes très particulières et ses grilles de fer forgé. Ensuite nous avons découvert la vie

plus intime des anciens habitants de cette ville grâce à un guide qui nous a fait visiter les courettes restaurées, d'où part souvent un bel escalier en spirale et qui sont éclairées par de grandes baies aux lignes pures.

Nous avons parcouru les passages secrets qui faisaient communiquer les anciennes maisons entre elles. Ces maisons sont souvent ornées de pierres taillées à l'effigie de leurs anciens propriétaires.

Cette visite nous a confortés dans l'idée que les Ducs de Savoie et les notables de l'époque avaient fort bon goût. Nous connaissons la beauté du château de Ripaille qui était si l'on peut dire la «résidence secondaire» du Duc de Savoie.

Le groupe enchanté par cette visite est parti en direction de Montmélan où un succulent repas l'attendait. L'après-midi a été occupé par la traversée des vignobles célèbres de Savoie et la visite de Conflan si pittoresque.

Cette journée bien chargée nous a rempli le coeur d'allégresse. La route du retour fut bien courte grâce aux chants et aux rires... à peine le lac du Bourget quitté que nous retrouvions notre Léman.



### Noces d'Or de Marie-Louise et de Jean-Marie Faustini

Marie-Louise et Jean-Marie ont réuni tous leurs amis pour fêter leurs 50 ans de mariage.

Leur roman d'amour a commencé en 1940 au début de la seconde guerre mondiale. Jean-Marie, fringant militaire venu de la Haute-Savoie remontait aux frontières du nord pour défendre la patrie en danger quand il croisa sur sa route une fraîche et accorte jeune fille Marie-Louise. Ce fut le coup de foudre... mais hélas, l'idylle ne dura guère... Jean-Marie dut suivre son unité et bientôt fut fait prisonnier et pendant six années de séparation ils ne purent qu'échanger des missives enflammées.

Un jour arriva où l'amour et la fidélité de nos tourtereaux furent récompensés. Jean-Marie était de retour et aussitôt ils s'unirent par de joyeuses épousailles. Le couple ne tarda pas à rejoindre la capitale où ils passèrent de longues années laborieuses. Cependant, ils n'oubliaient pas la Haute-Savoie et chaque année ils y passaient une grande partie de leurs congés. Marie-Louise était séduite par notre région et quand l'heure de la retraite sonna, ce fut Neuvecelle qui les accueillit.

C'est ainsi qu'ils ont été dès la naissance du club de l'amitié des artisans et des fidèles, et que sans relâche ils œuvrent pour le bien de l'association : Marie-Louise fait



des merveilles avec son aiguille, Jean-Marie répond présent chaque fois qu'il faut faire un bricolage et leur voiture affiche toujours complet à tous les déplacements.

Leurs amis ont été très heureux de fêter avec eux le cinquantième anniversaire de leur vie commune, de les entourer de leur sympathie et de partager le délicieux déjeuner confectionné par Irène au gîte d'étape du Bois Ramé avec beaucoup d'amitié.

Nous souhaitons tous, à Marie-Louise et à Jean-Marie, un joyeux anniversaire et encore de longues années de bonheur, de santé et de présence au club.

Tous leurs amis.



# Bibliothèque

Venez tous nous rejoindre, le mardi, le vendredi de 16 h. 30 à 17 h. 30 et le samedi de 10 h. 30 à midi. Où ?

Dans un lieu encore méconnu par grand nombre de neuvecellois. Situé dans l'école, mais ouvert à tous... On s'y active pour vous offrir avec la modique somme de 30 francs par an, des revues (de la cuisine au cinéma en passant par la géographie... ) et des nouveautés qui viennent régulièrement remplir nos rayons.

Quoi de neuf ?

Ce lieu, qui, vous l'aurez deviné, est la bibliothèque, deviendra grand, et cela sans écartier les murs !!!

Pourquoi ?

Car en 1996 votre bibliothèque pourra s'appeler Médiathèque ; en effet en plus des livres vous pourrez disposer de cassettes vidéo.

Ces cassettes ne remplaceront pas la télévision ni les vidéos clubs, mais vous feront connaître des documen-



taires et des œuvres de fictions ne profitant pas toujours de la grande diffusion.

Que vous reste-t-il à faire ?

VENIR AVEC PLEIN D'IDÉES POUR LE CHOIX DES LIVRES, DES CASSETTES ETC...

# Lou Nove Chatni

## De bonnes bases pour l'association de parents d'élèves

En effet, cette année a apporté, à l'association la confiance et la sérénité qu'il faut pour gérer une telle structure.

Pour financer les projets scolaires, il fallait comme on dit, «remplir les caisses».

Le repas couscous du mois de novembre (260 repas) ainsi que les ventes de gâteaux et de sapins ont confirmé ce que nous souhaitions : un regain d'intérêt et de dynamisme de la part des parents.

Au printemps, le repas créole n'a pas eu le succès escompté mais a tout de même dégagé un bénéfice.

Le traditionnel «loto saucisson» est toujours très bien accueilli.

Enfin, la fête scolaire avec un nouveau chapiteau a drainé la foule des grands jours avec plus de 250 repas servis le soir.

Cette manifestation clôture l'année en musique et en chansons avec les spectacles des enfants remarquablement préparés par les institutrices.

Un grand merci à l'ensemble «musique plaisir» qui a animé la soirée et qui compte dans ses rangs un «jeune musicien», un certain Michel Biolley.

Il ne me reste plus qu'à tirer un grand coup de chapeau aux membres du bureau qui malgré leur vie familiale et professionnelle ont effectué un très gros travail plein de rigueur et de sérieux mettant leur bonne volonté au service de tous.

Merci aux enseignants pour leur collaboration, à la municipalité et à ses services techniques, à nos généreux donateurs et à tous les parents qui nous ont prêté main forte.

Je présente tous mes vœux au nouveau comité et souhaite que l'année 1996 apporte encore un peu plus de solidarité pour que vivent nos associations.

Pascal Martignière

## Bilan financier 1994 / 1995

Recettes		Dépenses	
Subvention communale :	20 000,00	Maternelle	
Couscous :	8 065,00	Ski classe	
Vente de sapins et de gâteaux :	2 502,71	des moyens :	5 000,00
Loto :	5 310,01	Ski classe petits et grands :	5 000,00
Repas créole :	4 015,60	Cadeaux Noël :	4 500,00
Fondue de l'Amitié :	1 071,00	Poney :	2 450,00
Intérêts livret C.E. :	1 116,30	Total :	16 950,00
Subvention Crédit Mutuel :	1 000,00	Primaire	
Subvention Intermarché :	1 000,00	Ski :	12 165,00
Total :	44 080,62	Poney :	1 400,00
		Voile :	600,00
		Natation :	1 899,00
		Total :	16 064,00
		Bibliothèque	3 000,00
		Adhésion FOL et adhésion USEP :	1 548,50
		Divers :	110,40
		Total :	37 672,90

La fête scolaire de juin 1995 a dégagé un bénéfice de 14 588 F 32. Elle n'est pas budgétisée car le bénéfice est redistribué entre toutes les classes et sert à l'achat de matériels pédagogiques.

## Présentation du comité pour l'année 1995/1996

Présidente : SIMONDETTO Michèle  
 Vice-Présidente : SANCHEZ Christiane  
 Trésorière : MARECAUX Chantal  
 Trésorière-Adjointe : PLANTAMP Anne  
 Secrétaire : MUDRY Joséphine  
 Secrétaire-Adjointe : SEMENSATIS Eveline  
 Shireen VERNAY, Doriane CHAPELLE, Ghislaine MEDICO et Philippe DUFOUR.

Nous souhaitons poursuivre l'action de l'association dans le même esprit : organiser des manifestations conviviales qui permettront aux institutrices de réaliser un maximum de projets enrichissants pour les enfants. Nous espérons vous rencontrer nombreux au cours des repas et n'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos idées.

Le comité.

# Le Restaurant Scolaire

Les repas du restaurant scolaire sont confectionnés par le centre d'Education Spécialisée des Hermones à Vongy. Il respecte la réglementation européenne en matière de restauration pour les scolaires de maternelle et de primaire et sont soumis à des contrôles d'hygiène. Les repas sont livrés en containers thermostatés.

Des visites de la cuisine des Hermones peuvent être organisées pour les parents qui le désirent.

Le prix du ticket repas est passé de 24 F l'an passé à 25 F depuis la rentrée 95. Cette augmentation est justifiée par celle de la T.V.A. qui se répercute sur la facturation de la cuisine des Hermones et par l'augmentation légale des charges salariales en septembre. Les dépenses et recettes de l'association sont détaillées dans le rapport financier qui suit. Les parents en difficultés financières sont invités à s'adresser à un des membres du bureau pour une recherche de solution.

## Rapport financier

Dépenses	Recettes
3877 repas facturés	76571 F -
Vente de ticket repas	100041 F +
Salaire Georgette Dupraux	9634 F -
Assedic	1532 F -
Urssaf	6171 F -
Assurance (responsabilité civile)	644 F -
Fournitures (jeux)	1416 F -
Fournitures (restaurant)	179 F -
PTT	30 F -
Repas enfants lituaniens	200 F -
Total des dépenses	96377 F -
Solde bénéficiaire	3664 F +

Le restaurant scolaire remercie :

M. et M <sup>me</sup> BONNET Guy pour un don de	700 F
M. et M <sup>me</sup> HOMINAL Gilles pour un don de à l'occasion de leur mariage	760 F
L'Association d'accompagnement aux personnes malades pour un don de	700 F.

Martine PITTET



L'association du restaurant scolaire s'est fixé plusieurs missions : la première consiste, bien sûr, à assurer des repas adaptés aux enfants, mais le personnel de la cantine s'emploie aussi à favoriser le repos ou les activités ludiques, après le repas.

Une trentaine d'enfants mangent régulièrement à la cantine.

Depuis la rentrée 95, l'encadrement est assuré par : Mme Georgette DUPRAUX, employée par l'association, Mme Marcelle FABRELLO, employée communale, Mme Clara LEBAS, maman bénévole.

Le prix du repas est fixé à 25 F, et la vente des tickets s'effectue comme les années précédentes le samedi de 11 h 30 à 12 h au restaurant scolaire à l'exception des vacances et des samedis «libérés» (pas d'école).

Nous remercions chaleureusement l'équipe précédente pour son dynamisme et sa disponibilité et nous espérons poursuivre dans cette voie.

## Le nouveau bureau se compose ainsi :

Muriel HARDUIN : présidente  
 Philippe DUFOUR : secrétaire  
 Shireen VERNAY : secrétaire adjointe  
 Georgette DUPRAUX : trésorière  
 Clara LEBAS : trésorière adjointe.

Bonne année à tous en espérant vivement que d'autres mamans (ou papas) disponibles entre 11 h 30 et 13 h 20 se joindront à l'équipe déjà constituée pour participer à l'animation, leur repas et celui de leur enfant leur sera offert.

Muriel HARDUIN



# Association Omnisports de Neuvecelle

## Section Hand - ball

Cette année 1995 a été pour la section de hand une année riche en péripéties. En effet, comme tous les neuvecellois ont pu le constater, pas de tournoi au mois de mai. La raison en était un championnat qui n'était pas encore terminé. Alors quand ? le mois de juin fut peu propice à cause des différentes élections. Alors, sur notre proposition, le comité départemental de hand-ball accepte le mois de septembre et Neuvecelle eut par la même occasion l'honneur de se voir confier la 1<sup>re</sup> coupe de Haute-Savoie des jeunes.

Ce fut un très grand succès sportif. En effet, 11 des 13 clubs hauts savoyards étaient présents ce qui représentait pas moins de 35 équipes soit environ 400 enfants.

Le terrain de Milly n'avait jamais vu autant d'enfants grouiller autour de lui.

Les résultats de Neuvecelle furent excellents puisque les benjamins et minimes filles remportent cette coupe de Haute-Savoie.

Je voudrais ici remercier la municipalité et tous les donateurs qui ont permis la réussite de cette journée exception-



Les capitaines des nombreuses équipes récompensés lors de la première coupe de Haute-Savoie des jeunes

nelle que bien des clubs nous envient.

Je voudrais aussi remercier notre député, M. Pierre Mazeaud, qui a rendu visite au cours de l'après midi à tous ces jeunes sportifs hauts savoyards et ainsi marquer son attachement à toutes les opérations de découverte et de promotion du sport auprès des jeunes.

Pour la prochaine saison, rendez-vous comme par le passé au mois de mai.

A tous merci.

Daniel Gavet



## Espace Danse

L'année 95 s'est déroulée dans une ambiance amicale et a permis à tous d'acquérir une certaine assurance dans les différentes danses de société.

Au mois de mai, une rencontre inter-associations de danse, dans la salle polyvalente de Bons-en-Chablais, a réuni plus de 350 danseurs et amis autour d'un buffet très coloré. Des séries de démonstrations ont été effectuées.

ESPACE DANSE, en danseurs de polka, fut très applaudi.

Ce fut une «1ère» réussie, et pourquoi pas à renouveler.

La saison s'est terminée au parc de Neuvecelle, par une soirée barbecue. Sur un «plancher des vaches» quelque peu cahoteux, des pas de danse furent tentés...



Début octobre, la reprise a commencé, pour les anciens, par un rock au tempo endiablé, de quoi motiver les nouveaux venus.

N'hésitez pas, si le cœur vous en dit, à rejoindre le groupe le mercredi soir à l'école de Milly.

## L'Ecole du chat

(Tél. 50.75.01.81)

Le comité de Neuvecelle a été créé en septembre 1994.

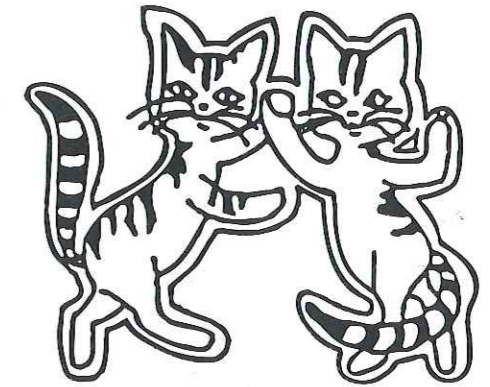
Nous rappelons notre but : prise en charge des chats errants afin de leur assurer nourriture, abri, stérilisation, contrôle sanitaire et tatouage, éviter leur prolifération, contribuer à leur bien-être et améliorer l'hygiène de l'environnement.

Nous rappelons que nous n'intervenons que sur demande. Pour 1995, les appels sont venus de : Armoy, Chens/Léman, Douvaine, Evian, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly, Morzine, Neuvecelle, Publier, Reyvroz, Saint-Paul, Sciez, Thonon, Thollon, Vailly, Vinzier, Yvoire.

Nous avons fait stériliser 141 chattes et castrer 94 chats, autant d'animaux qui ne se reproduiront plus.

La majorité de ces chats a été remise sur son lieu d'origine où les parents nourriciers les prennent en charge.

Quelques-uns ont été rejetés par leur environnement ; pour leur éviter de mourir de faim ou d'être empoisonnés, nous les avons recueillis dans un abri de jardin aménagé spécialement pour eux.



Nous avons dû aussi recueillir les chatons des femelles domestiques de maîtres imprévoyants n'ayant pas fait stériliser leur animal. Les chatons, beaucoup plus fragiles que les adultes, sont vaccinés avant d'être stérilisés à la puberté.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les parents nourriciers ainsi que les généreux donateurs.

Le comité : Jane GATEAU, Présidente

Marcelle MARCHAND, Secrétaire

Jean-Paul BOCHATON, Trésorier.

## Association Mémoire du Léman

Cette association s'est fixée pour objectif de faire revivre le patrimoine et l'histoire de notre lac. En un premier temps, elle envisage de reconstruire à l'identique une ancienne barque de Meillerie «LA SAVOIE» dont il ne reste que photos, relevés et maquettes.

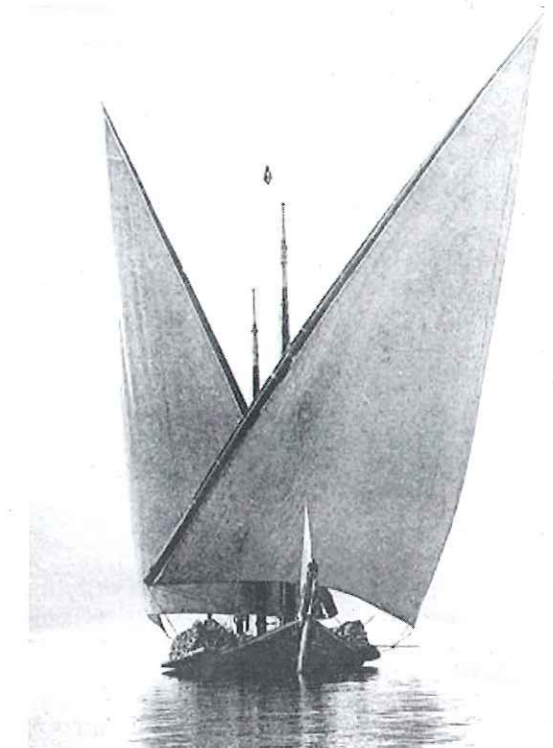
Les barques du Léman sont des bateaux originaux et spécifiques à la région. Outils de travail privilégiés tant que les voies terrestres ont été peu développées, ces barques ont évolué au cours des siècles pour aboutir, à la fin du XIXe siècle, à la barque proprement dite avec ses deux voiles latines.

Conçues pour transporter sur le pont des volumes importants de marchandises (et en particulier les fameuses pierres de Meillerie) à une époque où les besoins en matériaux de construction étaient particulièrement forts tout autour du lac, elles ont marqué l'histoire locale.

«LA SAVOIE» construite à Genève en 1896 avait une capacité de charge de 110 m<sup>3</sup>, soit environ 200 tonnes de marchandises ; longue de 35 mètres sur 8 mètres de large et portant 390 m<sup>2</sup> de voilure, elle a navigué plus de trente ans avant d'être motorisée puis détruite.

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a financé l'impression d'une très belle plaquette d'information sur ce projet dont le dossier a été réalisé et diffusé avec l'aide du S.I.V.O.M. de la Rive Française du Léman.

La réalisation de ce projet se fera sur un chantier public ouvert en permanence et sera l'occasion d'une spectaculaire mise en valeur des métiers du bois en même temps qu'un extraordinaire support de formation pour les jeunes de la



Association  
"Mémoire du Léman"  
Mairie de Meillerie  
74500 Evian

Contacts et informations :  
Eco-Musée de la Pêche  
Port de Rives  
74200 Thonon

région (10.000 heures de travail pour des stagiaires encadrés par des charpentiers professionnels).

Etalé sur deux ans et implanté dans un site facilement accessible au public, ce grand chantier symbolisera le dynamisme de la rive française et sera un support de choix pour le tourisme culturel, comme le sera par la suite «LA SAVOIE» navigante, proposant des croisières à thème pour découvrir l'histoire et les richesses de notre belle région.



# NOS HÔPITAUX SE RESTRUCTURENT

Après avoir admiré le dessin de Jérôme Wahis primé à l'occasion d'un concours sur l'urgence cardiaque (page 12) et surtout après avoir salivé à la lecture de la succulente recette du Chef des Grenadiers de Maxilly (page 49) ma première idée était de vous parler du cœur et du cholestérol l'un et l'autre sujets venant tout naturellement à l'esprit après ces chroniques. Mais en ce qui concerne le concours on savait depuis longtemps que la commune de Neuvecelle avait du cœur et qu'un de ses élèves de l'école de Milly soit premier de la région Alpes n'avait rien pour nous surprendre. D'autre part parler de cholestérol après une recette pleine de beurre et de crème et à quelques jours de Noël pouvait paraître incongru. Un peu d'exercice et un bon régime tout au long du mois de janvier et tout le mauvais cholestérol aura disparu. Du moins je l'espère.

Le sujet qui a défrayé la chronique locale tout au long de l'année 95 est l'avenir de nos deux hôpitaux proches, d'Evian et de Thonon. Englués dans l'enclave chablaisienne leur sort a été lié par les autorités sanitaires qui tentent de planifier toutes les activités hospitalières. L'argent manquant de partout comme la SNCF qui rêve de fermer ses gares, comme la Poste ses guichets et bien d'autres services publics, l'Etat souhaite réduire l'offre de soins ou du moins la centraliser fortement ce qui pour nous revient un peu au même. L'autoroute devenant alors nécessaire pour emporter au plus vite le malade souffrant sur de longs kilomètres.

Conscients du risque de voir le Chablais encore plus pénalisé, les responsables locaux ont cherché le moyen d'éviter cette trop forte poussée centrifuge et ont tenté d'élaborer un projet cohérent de développement des structures locales. Et plutôt que d'une rivalité stérile entre les deux établissements qui risquait de les affaiblir et de faire le jeu d'autres voisins gourmands, il est apparu plus raisonnable de bâtir un projet commun interhospitalier cohérent et complémentaire. L'union devant faire la force.

Malheureusement, tout ceci ne s'est pas fait sans forts remous, les médias participant à la fête d'autant que les responsables politiques locaux étaient fortement impliqués. De multiples réunions ont eu lieu entre les responsables des deux établissements: administratifs, membres du Conseil d'administration (les maires sont (jusqu'à présent !) présidents de droit du Conseil d'administration de leur hôpital), médecins hospitaliers, personnel hospitalier. On a pu regretter parfois un certain

désintérêt d'une partie du corps médical, surtout une absence de prise en compte des souhaits des principaux intéressés, les malades ou futurs malades (le «consommateur» de soins). Tout le monde parle pour lui et il a rarement directement la parole... Bref, de drames en espoirs, petit à petit un projet s'est élaboré marqué par les dates suivantes : enquête type Audit par un cabinet spécialisé sur les deux hôpitaux fin92-début 93 (coût 800.000F), création du SYNDICAT INTER-



**HOSPITALIER DES HOPITAUX DU LÉMAN** juillet 93, lettre du Préfet de Haute-Savoie répartissant les activités entre les deux hôpitaux juillet 94, accords du premier mars 1995 entre les deux hôpitaux sur cette répartition et enfin mise en application de ces accords, les premières activités concernées étant les urgences à partir de novembre 95 et la cardiologie à partir de mars 96.

Après les «nouveaux» accords d'Evian du premier mars 95 de grosses échéances électorales se profilait : élection présidentielle (où l'on affirmait à nouveau l'importance des services publics de proximité) et surtout pour notre sujet élections municipales. Avec grande sagesse les deux nouveaux maires concernés (Marc FRANCINA et Jean DENAIS) ont confirmé les accords passés par leurs prédécesseurs (Henri BUET et Paul NEURAZ) et ont décidé de passer à la phase active, celle des réalisations concrètes qui nous concernent tous.

L'ambition étant le maintien des deux sites (C.H. Evian et C.H. Thonon) actifs avec maintien du potentiel notamment en personnel et répartition juste des activités, le centre de Thonon affirmant plus un rôle dans l'accueil de l'urgence lourde et

le centre d'Evian dans la médecine et la chirurgie programmées ou spécialisées. Tout ceci doit se mettre progressivement en place. Il y aura encore sans doute des difficultés et des polémiques mais espérons que reste toujours en point de mire le bénéficiaire du malade. Si les structures fonctionnent, alors un budget commun interhospitalier se mettra en place aboutissant un jour ou l'autre à un établissement intercommunal.

La conjugaison des efforts visera à garder dans notre Chablais des structures hospitalières performantes qu'elles soient privées ou publiques et ce dans une conjoncture de plus en plus difficile. L'optimisation des organisations devra aboutir à maintenir la qualité des soins au plus haut niveau mais au coût le plus bas possible.

Les médias, surtout la télévision, entretiennent le mythe de l'homme éternellement bien portant dont toutes les maladies sont guéries comme par magie en quelques heures de soins légers: on est malheureusement loin de cet idéal... Et pour garder chacun de nous indemne de toute maladie jusqu'à un âge avancé des sommes vertigineuses sont nécessaires. Savez vous que la seule Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie a un budget de plus de 4 milliards de francs. Les dotations servies aux hôpitaux du département s'élèvent à plus de 1,116 milliard de Francs pour 1994.

On peut donc comprendre les graves inquiétudes des personnes en charge de sa gestion. Ce n'est bien sûr pas la place ici pour réouvrir le débat sur la sécurité sociale abondamment évoqué tout au long du mois de novembre. Rappelons nous seulement que l'essentiel du problème est lié à des traitements de plus en plus efficaces mais très coûteux et au vieillissement général de la population. Mais nous sommes à quelques instants de Noël et peut-être que les présents déferleront sur le Chablais sous forme d'hôpitaux modèles, mais aussi de routes rapides et sûres, de trains pratiques et d'emplois pour tous...

Une limitation de progression du budget des hôpitaux à 2,1% pour 1996 laisse malheureusement augurer de bien des difficultés!

## LA NOUVELLE ORGANISATION DES HOPITAUX DE THONON-EVIAN : LES HOPITAUX DU LÉMAN

SMUR (Service Médical d'Urgence et de Réanimation) centralisé sur Thonon avec une antenne sur Evian pendant la journée.

Thonon : Urgences H24, Réanimation polyvalente, Maternité et chirurgie gynécologique, Pédiatrie, Cardiologie (à partir de mars), Gastroentérologie, Pneumologie et maladies infec-

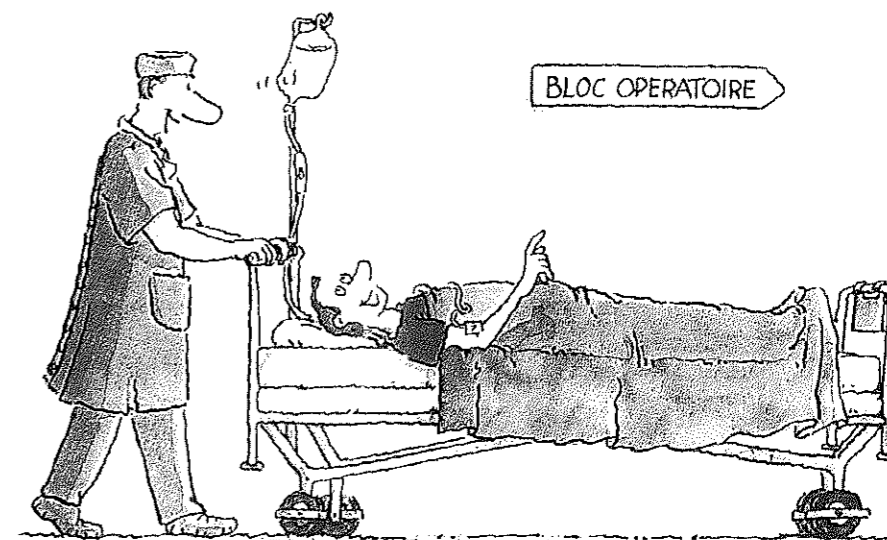
tieuses, Gériatrie, Chirurgie orthopédique et digestive, Laboratoire, Radiologie avec Scanner. Evian : Urgences, Surveillance continue, Maternité, Néphrologie, Rein artificiel, Médecine interne, Diabétologie et maladies métaboliques, Gériatrie, Chirurgie générale, Chirurgie ORL et spécialités, Radiologie.

A ce pôle public viennent s'ajouter, pour notre secteur sanitaire, la Clinique Lamartine de Thonon et le Centre de Convalescence-Rééducation Alexis-Leaud de Saint-Jean-d'Aulps administré par la MGEN.

POUR LES URGENCES les patients pourront faire appel :

- à leur médecin traitant habituel pendant les heures ouvrables,
- à la garde médicale libérale du canton,
- Evian par appel au commissariat puis courant 96 aux pompiers,
- Plateau de Gavot : appel au médecin habituel (répondeur téléphonique),
- au SMUR : par le 15.

P.S. : Les enjeux de l'hôpital sont très complexes et importants pour notre vie quotidienne. Le vieillissement de la population, l'augmentation du prix des soins imposent une charge de plus en plus lourde aux hôpitaux bridés par un budget étroit. L'hôpital, s'il est un lieu de dépenses, est aussi une source de ressource pour sa région : 467 personnes travaillent à l'Hôpital d'Evian (dont beaucoup de neuvecellois(es) ; Pour 1994 les



dépenses s'établissent à : dépenses d'investissement 7.800.000 F, d'exploitation 118.800.000 F, de la maison de retraite 8.400.000 F, du long séjour (personnes âgées dépendantes) 8.350.000F. Les dépenses de personnel représentent plus de 60% des dépenses d'exploitation. Dans ces conditions qu'y a-t-il d'étonnant ou d'anormal que les responsables locaux souhaitent préserver cette activité dans la mesure où les soins prodigués sont de la même qualité et pas plus coûteux qu'ailleurs?

Daniel Heiligenstein



# COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1995

## RÉUNION DU 24 MARS 1995

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **APPROUVÉ** le budget primitif de 1995 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 8 810 116 F

Section d'investissement : dépenses et recettes : 4 418 188 F

et A **SOULIGNÉ** que ce budget d'un montant total de 13 228 304 F limite les dépenses de fonctionnement et enregistre une poursuite des investissements.

- A **DÉCIDÉ** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 1995. Les taux des quatre taxes directes locales seront ceux de 1994, à savoir :

. Taxe d'habitation : 8,89 %

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,89%

. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,04 %

. Taxe professionnelle : 14,44 %

- A **FIXÉ** les tarifs municipaux : services, cimetière, locations... (tarifs 1994 n'ayant subi aucune augmentation et consultables en Mairie).

- A **ATTRIBUÉ** aux associations des subventions pour un montant total de 169 595 francs.

- A **DEMANDÉ** que l'acquisition de panneaux de rue, de containers et de lits pour l'école maternelle soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- A **FIXÉ** l'indemnité légale de gardiennage des églises communales.

- A **DONNÉ UN AVIS FAVORABLE** à l'augmentation de 1 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

- A **RECONDUIT** pour 1995 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

- **S'EST ASSOCIÉ** à la protestation contre la hausse imposée par l'Etat du taux de cotisation des communes employeurs à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 21,30 % des traitements à 25,1 % soit 3,8 points.

- A **APPROUVÉ** le budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation : dépenses et recettes : 2 244 544 F

Section d'investissement : dépenses et recettes : 823 447 F

- A **FIXÉ** le prix de vente de l'eau à 9 F 795 le m<sup>3</sup> se décomposant comme suit :

. Redevance Commune : 4,03 F (pas d'augmentation)

. Redevance Etat : 0,125 F (pas d'augmentation)

. Redevance assainissement : 4,00 F (pas d'augmentation)

. Redevance agence de bassin : 1,64 F (baisse de 0,11 F)

- A **SOULIGNÉ** que la redevance Commune et que les tarifs de location des compteurs ne subissaient aucune augmentation par rapport à 1994.

- A **APPROUVÉ** une moins value de 2 727,80 F relative au marché des travaux d'aménagement du Parc de Neuvecelle.

- A **CONFIÉ** à la Direction Départementale de l'Équipement la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une canalisation d'eaux pluviales avenue de la Creusaz ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du CD 124 entre le Royal et la Verniaz.

- A **ATTRIBUÉ** le marché des travaux de construction d'une canalisation d'eaux pluviales avenue de la Creusaz à l'entreprise S.A.E. DAZZA et Cie pour un montant total de 225 443,18 F TTC et A **DÉCIDÉ** de lancer l'appel d'offres relatif à la seconde tranche des travaux.

- A **DÉCIDÉ** la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques dans le secteur de Maraïche.

- A **APPROUVÉ** la convention de passage d'un réseau d'eaux pluviales dans la propriété de Madame REYMANN Suzanne pour l'évacuation des eaux pluviales du chemin de Chez Duret.

- A **DÉCIDÉ** l'acquisition de terrains à Milly pour la réalisation d'un aménagement complémentaire de la place et pour la poursuite de l'embellissement du village soit 185 m<sup>2</sup> à Monsieur COTTET-DUMOULIN, 162 m<sup>2</sup> à la S.C.I. résidence le Milly, 23 m<sup>2</sup> aux conjoints JACQUIER-VOUTAY et 14 m<sup>2</sup> à Monsieur VOUTAY.

- A **APPROUVÉ** un échange de terrain de 1 170 m<sup>2</sup> entre l'OPAC de la Haute-Savoie et la Commune de Neuvecelle.

- A **APPROUVÉ** une cession gratuite de terrain de 99 m<sup>2</sup> appartenant à Madame REBET Yvonne et nécessaire à l'aménagement futur du chemin des Confertes.

- A **ACCEPTÉ** une cession de terrains de 372 m<sup>2</sup> et de 190 m<sup>2</sup> appartenant respectivement à Messieurs REBET Thierry et DURET Louis au Sud du chemin des Confertes.

- A **APPROUVÉ** une acquisition de terrain de 45 m<sup>2</sup> appartenant à Madame BOCHATON Suzanne.

- A **APPROUVÉ** un échange de terrain entre Monsieur Ali AL SUWAILEM et la Commune de Neuvecelle pour faciliter l'accès piétonnier à l'oratoire du village de Grande-Rive.

- A **DÉCIDÉ** la réalisation d'une étude de choix d'énergie pour les bâtiments communaux confiée au SELEQ 74.

- A **PROCÉDÉ** à l'appellation de différentes voies communales qui ne comportaient pas de dénomination.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A **DÉCIDÉ** de participer à la mise en place d'un schéma directeur dans le périmètre des seize communes regroupées au sein du S.I.E.R.T.E et de modifier les statuts du syndicat en ce sens.

- A **CONSIDÉRÉ** que la Commune ne disposait pas d'emplacement adapté pour l'accueil des gens du voyage.

- A **PRIS CONNAISSANCE** d'un projet informatique présenté par les enseignants de l'école primaire.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de l'enquête publique sur le classement des voies qui se tiendra en Mairie de Neuvecelle du 7 au 21 avril 1995. Le commissaire enquêteur recevra le public le vendredi 21 avril de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

- A **FIXÉ** la date de la promenade des mères de famille au samedi 13 mai.

## RÉUNION DU 18 MAI 1995

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1994 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses :	9 453 411,03 F
recettes :	11 236 791,12 F
excédent :	1 783 308,09 F

Section d'investissement : dépenses et recettes :	6 069 993,87 F
Résultat global de clôture : excédent :	1 783 308,09 F

et A **RAPPELÉ** que les restes à réaliser de l'exercice 1994 s'élèvent à 1 058 800 F en dépenses d'investissement et à 183 000 F en recettes d'investissement.

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1994 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation : dépenses :	1 888 123,37 F
recettes :	2 274 230,15 F
excédent :	386 106,78 F

Section d'investissement : dépenses :	499 818,43 F
recettes :	380 224,20 F
déficit :	119 594,23 F

Excédent de l'exercice :	266 512,55 F
Excédent antérieur :	163 547,68 F
Résultat global de clôture : excédent :	430 060,23 F

- A **ATTRIBUÉ** une subvention de 50 000 francs au Centre Communal d'Action Sociale et de 54 000 francs à l'école Saint-Bruno pour les 38 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.

- A **DÉCIDÉ** d'augmenter les tarifs de transport scolaire de 1,7 % pour l'année scolaire 1995/1996 conformément à l'augmentation des prix à la consommation pour l'année 1994.

- A **APPROUVÉ** la modification de l'imputation budgétaire du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le produit attendu quant à lui demeure inchangé.

- A **DÉCIDÉ** de lancer la procédure relative au classement de l'avenue du Gallia dans le domaine public communal.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** des problèmes de stationnement des véhicules sur l'avenue de la Verniaz et notamment aux abords des terrains de tennis.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la vitesse excessive des véhicules empruntant l'avenue d'Evian et A **DÉCIDÉ** de procéder au marquage de cette voie dans les meilleurs délais.

## RÉUNION DU 30 JUIN 1995

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **ARRÊTÉ** les commissions communales et A **DESIGNÉ** leurs membres.

- A **PROCÉDÉ** à la nomination des membres siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

- A **DÉSIGNÉ** les membres de la commission communale des impôts directs, de la commission d'appel d'offres et des délégués de la commune dans les syndicats de communes.

- A **APPROUVÉ** la cession gratuite de terrain de Monsieur Marcel VESIN et de Monsieur Jean-Pierre BUTTAY en application des dispositions du Code de l'Urbanisme.

- A **DÉCIDÉ** de réaliser l'emprunt de 1 638 000 francs inscrit au budget primitif de 1995 pour permettre la réalisation des travaux d'investissement.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A **PRÉCISÉ** les modalités pratiques de travail du Conseil Municipal et des commissions municipales,

- A **FIXÉ** les permanences des adjoints le samedi matin de 10 heures à 12 heures et sur rendez-vous,

- A **EVOQUÉ** la situation d'abandon d'une maison dans le village de Lécherot et A **SOUHAITÉ** que la sécurité des abords soit améliorée,

- A **EVOQUÉ** différents problèmes de sécurité et d'aménagement routier dans les secteurs de l'avenue de Maxilly, de la route de Grande-Rive, de Milly et A **CHARGÉ** les commissions communales compétentes d'étudier ces questions,

- A **DEMANDÉ** l'installation de mobiliers urbains (bancs, poubelles) sur la place de Milly,

- A **RAPPELÉ** que les cérémonies commémoratives officielles organisées par la Commune sont les 8 mai et 11 novembre,

- **S'EST PRÉOCCUPÉ** des questions de sécurité et de circulation routière avenue d'Evian (Les Rioutes).

- A **DÉCIDÉ** de procéder au recensement des panneaux d'affichage de la Commune en vue d'une meilleure information de certains quartiers.

## RÉUNION DU 6 OCTOBRE 1995

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire de l'exercice 1995 qui s'établit comme suit :

. Budget principal (M11) :

. Section de fonctionnement : recettes et dépenses :	1 906 156 F
--	-------------

. Section d'investissement : recettes et dépenses :	2 324 888 F
---	-------------

Les restes à réaliser de l'exercice 1994 s'élèvent à :

. 1 058 800 F en dépenses d'investissement

. 183 000 F en recettes d'investissement.

. Budget annexe eau et assainissement (M 49) :

. Section de fonctionnement : recettes et dépenses :	7 230 F
--	---------

. Section d'investissement : recettes et dépenses :	0 F
---	-----

- A **FIXÉ** le montant de la redevance Commune du prix de l'eau à 4 francs 03 le m<sup>3</sup> pour les consommations enregistrées entre le 01.08.1995 et le 31.07.1996, tarif 1994 - 1995 reconduit.

- A **DÉCIDÉ** de confier à Monsieur DEN HENGST, architecte paysagiste, l'étude et la direction des travaux d'aménagement de l'avenue de Forchez dans le village de Milly. Le Conseil Municipal a également **SOUHAITÉ** qu'à l'occasion de ce programme, les réseaux aériens soient mis en souterrain.



- A APPROUVÉ le projet de mise en souterrain des lignes téléphoniques sur le CD 124, avenue du Léman, entre le Pré des Portes et l'avenue Seuvay ainsi que le plan de financement des travaux d'aménagement de cette avenue qui fixe la participation des différentes parties.

- A EMIS UN AVIS FAVORABLE à l'avenant de 75 435,30 F TTC au marché sur appel d'offres des travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales avenue de la Creusaz (2e tranche).

- A ARRÊTÉ et APPROUVÉ le classement des voies communales et des chemins ruraux. Ce nouveau classement inclut notamment certaines voies non répertoriées jusqu'à ce jour.

- A APPROUVÉ la nomination de deux délégués à l'échelon du Canton au Syndicat d'Electricité et d'Equipelement de la Haute-Savoie.

- A DONNÉ SON ACCORD pour la cession gratuite d'un délaissé de 70 m2 situé au droit du cimetière communal de la part du Conseil Général de la Haute-Savoie au profit de la Commune de Neuvecelle.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A SOUHAITÉ que les services de la Direction Départementale de l'Equipelement poursuivent assez rapidement l'étude de l'aménagement de l'avenue d'Abondance entre la route de Grande-Rive et le carrefour de Maraîche.

- A INDIQUÉ que la seconde tranche des travaux d'aménagement de l'avenue de Maxilly pourrait être entreprise suite à la construction d'un collecteur d'un réseau d'eau pluviale dans le secteur de chez les Français.

- A PRIS CONNAISSANCE de diverses remarques relatives aux emplacements des containers à ordures ménagères et A SOUHAITÉ que les questions liées à la collecte des ordures ménagères soient vues en globalité pour la réalisation d'un nouveau règlement.

- A PRIS CONNAISSANCE d'une part du coût de l'étude préliminaire de réhabilitation du funiculaire et d'autre part d'une estimation de sa remise en service. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, reconnaissant l'intérêt d'une telle opération indique que les moyens financiers de la commune ne permettent pas de s'associer à cette réhabilitation.

- A FAIT LE POINT sur le Plan d'Aménagement d'Ensemble de Milly et A SOUHAITÉ que le périmètre soit réétudié en cohérence avec les objectifs fixés en matière d'urbanisme.

- A ÉTÉ INFORMÉ du fonctionnement actuel de la cantine scolaire et A SOUHAITÉ qu'un point soit fait sur la situation de cette association.

- A SOUHAITÉ que le Conseil Municipal se réunisse assez rapidement pour prendre connaissance des réalisations effectuées au cours du mandat précédent et des dossiers en instance.

## RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 1995

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A DÉCIDÉ de reconduire l'ouverture d'un crédit à court terme dans le cas de besoins temporaires de trésorerie.

- A ACCORDÉ au personnel communal une prime de fin d'année dont le montant total s'élève à 113 768,14 francs.

- A DÉCIDÉ de renouveler l'indemnité de conseil attribuée au receveur municipal.

- A ADOPTÉ le nouveau règlement général du service de distribution d'eau potable qui précise ce qui est du ressort de la collectivité et ce qui relève des particuliers dans le cas de travaux.

- A APPROUVÉ l'acquisition de différents terrains situés dans le périmètre immédiat du captage de Cumilly en vue de la protection d'une source d'eau potable située sur les Communes de Larringes et Saint-Paul-en-Chablais.

- A ACCEPTÉ le transfert de propriété de la voie du lotissement Decouz dans le domaine public communal (avenue du Flon et impasse des Oiseaux).

- A APPROUVÉ la location de la licence IV de débit de boissons, propriété de la Commune, à M. Derivaz Luc, pour la gérance d'une brasserie dans le centre de Milly dont l'ouverture est prévue dans quelques semaines.

- A DÉCIDÉ de présenter une lettre d'intention afin de trouver des aides financières pour l'acquisition d'un local à Milly pour le transfert de la bibliothèque municipale dans de nouveaux locaux plus adaptés et A DÉCIDÉ qu'un débat sera ouvert sur l'opportunité de ce projet.

- A APPROUVÉ l'adhésion de la Commune de Marin au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipelement des Régions de Thonon et d'Evian (SIERTE).

- A DÉCIDÉ de présenter un dossier de classement de la Commune de Neuvecelle comme station de tourisme compte tenu de l'ensemble des atouts touristiques de la Commune.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A CONSIDÉRÉ que le transfert de compétence du Tribunal d'Instance d'Evian à Thonon est préjudiciable aux intérêts du justiciable qui se voit privé d'un service de proximité et A SOUHAITÉ que l'arrêté fixant ce transfert soit abrogé.

- A DÉSAPROUVÉ les orientations du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers fixées pour le Chablais qui prévoit à terme la fermeture de l'usine d'incinération de Thonon au profit d'un autre centre et qui amène un renchérissement du coût de traitement des ordures ménagères.

- A DÉPLORÉ l'état d'abandon de quelques habitations de la commune.

- A DEMANDÉ à ce qu'un arrêt bus soit aménagé sur l'Avenue d'Abondance en amont du carrefour de Maraîche afin d'améliorer la sécurité des élèves.

- A SOUHAITÉ que la journée d'informations et d'échanges du Conseil Municipal soit organisée courant janvier et qu'elle permette aux participants de prendre connaissance des principaux dossiers en cours et de définir les priorités à venir.

- A SOUHAITÉ, qu'à l'occasion de la prochaine édition du bulletin municipal, le type d'informations communiqué soit revu tout en permettant une large expression.

- A EVOQUÉ la possibilité de création d'un comité des fêtes et A SOUHAITÉ que les responsables d'association soient consultés.



## LE BAL DES CONTAINERS

Vendredi 6 octobre 1995, 19 h 30...

Réunion du Conseil Municipal...

De quoi allons-nous parler ?

Du POS... du COS... du NONOS... ?

Pas gai, pagaïe tout cela ; en sorte la «galère»

Tiens ! voilà le problème des poubelles :

Et si nous nous mettions à rêver ! ...

Il paraît que dans la commune, de source bien informée, nos containers se baladent la nuit.

Au petit matin, comme des coquilles Saint Jacques, ils referment leurs couvercles et se posent pour le jour. Ils seraient, à vrai dire, à la recherche d'endroits des plus nourrissants. Quand ils les trouvent, ils enfoncent joyeusement leur quatre podes dans le sable jusqu'à la nouvelle marée.

Mais attention à la nouvelle lune ! Au moment des grands équinoxes, un sabbat s'organise aux locaux municipaux. Ils tournent autour de la

grande benne à ordures en ouvrant et fermant leurs couvercles dans un bruit d'enfer. Ça sent le soufre, je dirais même plus des odeurs de décharge publique. Mais oui, la «big» benne a de grand pouvoirs sur nos containers.

Résultat : avec beaucoup de spiritisme, des sacs peuvent se mettre à voler de maison en maison, de rue en rue. Il y en a même qui disent que c'est possible de pays en pays. Mon Dieu, mon Dieu que tes voiries sont indomptables.

Alors, si vous avez la chance d'être l'heureux maître d'un container, nourrissez le bien. Attention ! sans le rendre malade avec n'importe quoi ; ç'a l'estomac fragile et c'est très susceptible.

Car si non, il pourrait lui prendre l'envie de migrer vers d'autres lieux plus accueillants.

Bruno PHILIPPE

## Connaissez-vous la recette des crozets savoyards !...

(spécialité céréalière aux œufs frais)



Pour 7 à 8 personnes il faut 500 grammes de crozets

1 - Porter à ébullition 3 litres de bouillon de poule ou de pot-au-feu.

2 - Y incorporer les crozets et les faire cuire à feu doux 15 minutes en remuant de temps à autre.

3 - Egoutter.

4 - Beurrer un plat à gratin et mettre les crozets, du sel, du poivre et un peu de muscade.

5 - Faire fondre dans une casserole un bon morceau de beurre et un peu de crème fraîche.

6 - Verser ce contenu sur les crozets et incorporer du comté râpé puis des lamelles de lard ou de jambon blanc.

7 - Laisser cuire 10 minutes à four chaud.

Ces crozets peuvent accompagner tous les plats de viandes et en particulier les viandes en sauces : bœuf bourguignon, civet de lapin, saucisses au vin blanc, rôti au jus...

Je vous souhaite un bon appétit.

Michel Bonnevie



# Usages, coutumes et festivités de Neuvecelle du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours

Au siècle dernier, les fêtes étaient le plus souvent d'ordre religieux.

A la Saint Nicolas (patron de la paroisse), la coutume était de se retrouver en famille autour d'un repas.

Le 30 novembre, la Saint André réunissait les habitants à la messe célébrée à Maraîche, notamment les familles de pêcheurs très dévoués à cet apôtre (bénédiction de bateaux).

La grande pêche durait environ quatre mois, les pêcheurs forts nombreux travaillaient toutes les nuits même le dimanche sauf le 15 août où tous après la messe faisaient la fête dans les cafés du village.

Le 11 février, la Saint Didier attirait un grand nombre de fidèles des communes voisines. On invoquait ce Saint pour la délivrance des douleurs rhumatismales, des maux de dents et de la goutte. Par la suite, et juste avant la guerre, la Saint Didier devint une fête populaire avec forains, manèges et ventes de friandises. Avant l'arrivée du moteur à essence et de l'électricité, les jeunes tournaient les manèges à la main, bénéficiant ainsi de tours gratuits.

«Les aucales» : pendant l'hiver, dans les hameaux, on se retrouvait à la veillée pour tanner le chanvre et casser les noix, les jeunes gens profitaient souvent de ces moments pour «faire connaissance». Ces soirées finissaient vers le 25 mars, on mettait alors «la bougie sous le tabouret».

Vers 1890, on fêtait «le mai» ; le 1er dimanche de mai, les jeunes garçons devaient désigner la plus belle fille du village. On préparait pour cela une grande perche écorcée, garnie à son extrémité d'un bouquet en papier qu'on déposait contre la maison de l'heureuse élue ne manquant pas de faire des jalousies. Le père, par fierté, se devait alors d'offrir à boire à tous les passants.

En juin, la fête du papegai, (origine 17<sup>e</sup> siècle) sans doute l'ancêtre du tir au pigeon, mettait le village en ébullition. Le jeu consistait à placer au bout d'un grand mat, un oiseau en bois qu'il fallait selon l'époque faire tomber avec : un arc, une arquebuse et enfin un fusil à plomb. Début 1900 et juste avant la guerre, on tirait sur de vrais pigeons.

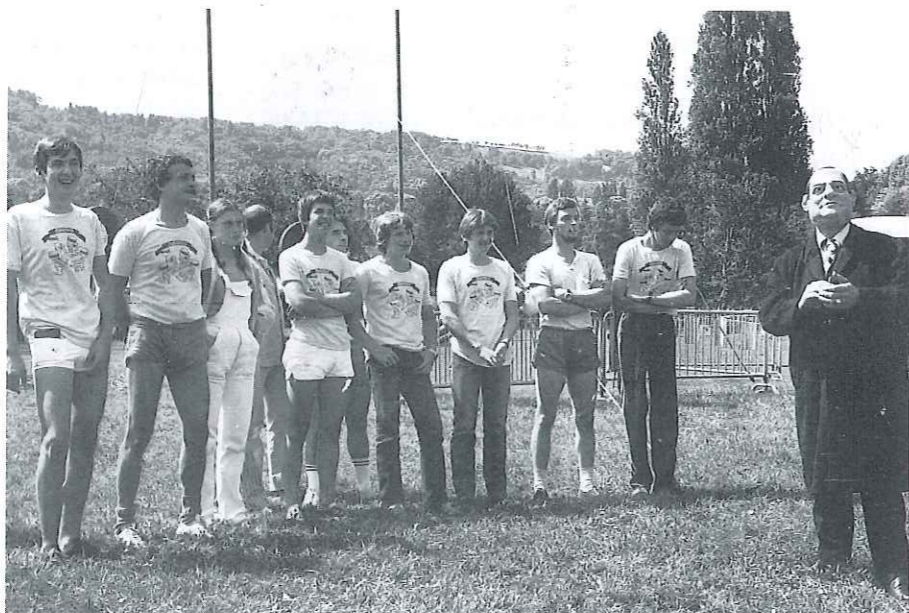
A son origine, les princes de Savoie accordaient au vainqueur une récompense en argent de façon à encourager l'esprit militaire. Les réjouissances duraient deux jours et donnaient lieu à pas mal de débauches. Il était rare de voir les filles de la paroisse au bal qui suivait le tir. L'Eglise était farouchement opposée à cette fête.

Début 1900, Neuvecelle comptait plus d'une douzaine de cafés, avec jeu de quilles et de boules lyonnaises sans oublier la belote et les bals au pavillon Magnin à Milly.

Vers 1920, quelques jeunes formèrent une «clique» composée essentiellement de trompettes et de tambours. Ils participèrent à un grand défilé à Annecy en 1925. Le groupe se multiplia rapidement atteignant avant la guerre

près de 40 musiciens. Aujourd'hui, bien que réduite «les trompettes de Neuvecelle» continuent leur activité.

Neuvecelle avait aussi son équipe de foot qui disparut en 1940 faute de «combattants».



L'Equipe de Neuvecelle à la fête intercommunale de Maxilly en 1979

En 1925 et 1926, un riche client de l'hôtel Royal organisait des courses automobiles avec une écurie de 7 Hispano-Suiza. Les bolides mettaient 3 minutes de Milly à Saint-Paul sur la départementale qui n'était pas encore goudronnée !

Pendant une trentaine d'années environ, à l'occasion de la Saint Hubert les chevaux de la Verniaz descendaient en grande tenue pour la bénédiction en plein air au Pré des Portes. La messe célébrée par de nombreux prêtres, fut animée pendant quelques années par les trompes de Chasse «le Bien Allé» de Lausanne. Cette manifestation haute en tradition prit fin en 1981.

Le dimanche 8 juillet 1962, un groupe de paroissiens, sous l'égide de l'abbé François Moille, organisait une kermesse afin de financer les travaux de l'église. En 1981, l'association paroissiale reprit le flambeau avec en apothéose le concert de John Littelton en 1986 (800 personnes). Cette année verra le 34<sup>e</sup> anniversaire de la célèbre «Neuvecelloise».

En 1965 fut créée la société hippique, association sportive qui dans les années 80 figurait déjà en bonne place dans les concours officiels du département. Aujourd'hui, bien que dépendant de la Ville d'Evian, le club hippique est l'un des plus beaux fleurons de Neuvecelle. Chaque année, trois concours de haut niveau sont organisés ainsi qu'une journée portes ouvertes en septembre pour la fête du cheval.

Sang = vie, l'association des donneurs de sang le prouve. Depuis sa création en 1968, elle n'a cessé d'apporter des bons moments à ses membres et à la commune tout entière multipliant soirées surprises, sorties de printemps, fêtes d'été avec repas et bals champêtres, tiercés

humoristiques à Milly puis à Maraîche, concours de boules, concours de ski et depuis quelques années, motivés par Jean-Charles, et les petits casse-croûtes sur la plage de Lugrin, les galériens et galériennes de Neuvecelle défendent brillamment nos couleurs dans les courses de sauvetage.

La première fête scolaire de Neuvecelle eut lieu en 1970, grâce à la participation active :

- des enseignants mettant à profit une partie des heures réservées à l'éducation physique pour apprendre à leurs élèves des danses folkloriques et autres mouvements rythmiques,
- des parents apportant leur aide dans la confection de costumes et dans le déroulement de la fête elle même,
- de la commune pour toute l'installation matérielle,
- de l'harmonie municipale d'Evian assurant le traditionnel concert apéritif,
- d'orchestres divers animant le bal populaire de clôture,
- d'artistes locaux, de groupes folkloriques savoyards ou étrangers.

La fête scolaire, se déroulant parfois sur deux jours (samedi soir et dimanche toute la journée), attirait chaque année dans la cour de Verlagny un public composé de parents d'élèves mais aussi de nombreux amis des communes voisines. Elle présentait tous les caractères d'une fête de village.

A la suite du transfert des écoles à Milly, de la création de l'association «Lou nove chatni» qui s'impliqua davantage dans toutes les activités scolaires et en raison du manque de disponibilité des élèves le dimanche, l'organisation de la fête scolaire, telle qu'on la connaît actuellement, se centra davantage sur un samedi après-midi offrant au public (principalement les familles) : stands de jeux, loteries, expositions, lâcher de ballons, productions des maternelles et élémentaires sur un thème choisi, repas



Dans les années 1975 : danse collective CP-CE Ecole de Verlagny

sous chapiteau, animations musicales et feu de joie final.

Souhaitons que cette fête reste à la fois l'illustration ludique d'un projet d'école et l'occasion d'une rencontre conviviale entre les générations.

De 1978 à 1981, notre village participa brillamment aux jeux intercommunaux de Maxilly. Ces «joutes» entre

Lugrin, Maxilly et Neuvecelle eurent beaucoup de succès avec leurs jeux aquatiques et leurs tartes à la crème... Les jeunes, fiers de défendre les couleurs de leurs communes, se livraient une lutte sans merci se terminant dans la bonne humeur le soir avec le repas champêtre.

Le Poney Club «Cavalcade» a ouvert ses portes en 1979, l'instruction y était donnée par Madame MARTINERIE qui amenait avec succès ses jeunes cavaliers aux examens officiels de la fédération et partait en concours de sauts d'obstacles dans toute la région. De nombreuses promenades étaient organisées le dimanche où parents et enfants se retrouvaient autour d'un feu de bois dans une ambiance fort sympathique. Aujourd'hui, le poney club est toujours aussi dynamique, il amène les enfants à la rencontre du milieu animal, leur initiant la méthode pour devenir de bons cavaliers. Cette année, les enfants de l'école grâce aux sorties scolaires ont été enchantés par ce nouveau monde...

Le «Rallye chamois» créé en 1979 a laissé place aux trompes de Neuvecelle qui au fil des années acquièrent une solide réputation.

Avant la guerre déjà, Neuvecelle a participé à la fête des roses d'Evian avec des chars à bœufs puis trois fois plus récemment avec des chars magnifiquement décorés par un très long travail de bénévoles sur des thèmes tels que : «maya l'abeille» en 1980, «le moulin des amours» en 1982, «les jardins du paradis» le 1<sup>er</sup> juillet 1984. A quand le prochain ?

En 1983, sous l'impulsion de Monsieur Poux, a été créée l'école de hand, avec le 1er tournoi des jeunes handballeurs l'année suivante. Depuis l'association avec son comité qui connaît bien son affaire et un bon encadrement technique compte plus de 70 enfants servant ainsi de «réservoir» pour les équipes d'Evian.

La fondue de l'amitié rassemble depuis 5 ans toutes les associations du village.

En 1986, fondation de la «bibliothèque» et du club «gym nouvelle forme».

Le «club de l'amitié» depuis 1987 permet aux personnes «d'un certain âge» de passer des moments forts agréables.

L'association de parents d'élèves «Lou nove chatni» a vu le jour en 1989, elle a pour but de concrétiser les projets proposés par les enseignants ; pour ce faire, elle organise, chaque année, diverses activités : repas, loteries, ventes...

Et enfin, depuis 1993, grâce à «Espace Danse», Neuvecelle se prépare à renouer avec la fête.

Malgré les apparences, Neuvecelle a su, sait et j'espère saura encore longtemps se divertir, pour permettre un développement harmonieux et une convivialité indispensable à la vie de notre cité.

L'année 1996 devrait voir la naissance d'un comité des fêtes pour lancer de nouvelles activités, préparer des grands événements régionaux (fête des roses...), travailler au projet d'une salle des fêtes à la mesure de notre commune, élément moteur pour l'avenir.

Pascal Martignière



## Qui reconnaissez-vous ?



Danse collective des petits

## Nos joies...

Toutes nos félicitations à :

- M. et Mme Gérard CHESSEL, pour le mariage de leur fille Nathalie avec M. William BOUVET célébré en mairie de Neuvecelle le 29 juillet 1995.
- M. Vincent FONTAINE, Secrétaire Général, pour son mariage avec Mlle Sylvie LEONAR-DUZZI, aide soignante, le 9 Septembre 1995. Ce mariage a été célébré par Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal entourait les jeunes époux.

Nous souhaitons aux jeunes mariés nos meilleurs vœux de bonheur et nous adressons toutes nos félicitations à leurs parents.

## Nos peines...

Nous renouvelons nos sincères condoléances à :

- M. et Mme Dominique ROCH, éprouvés par le décès du père de Dominique, M. Lucien ROCH, décédé le 15 mars 1995.

*Jean LACROIX était notre voisin, artisan habile et humble, attaché à son métier. Un jour la maladie l'a frappé, grave, éprouvante. Un lourd traitement fut nécessaire et répété tout au long de 11 années difficiles. Mais la scie du menuisier n'a été que peu de temps silencieuse car avec l'opiniâtreté du savoyard il reprenait toujours de suite son travail. Courage tranquille aussi héroïque que celui du poilu surgissant de la tranchée. Mais la maladie a été la plus forte et une dernière poussée l'a emporté, presque aux mêmes instants que son père. L'atelier est maintenant silencieux, mais résonnera toujours à nos oreilles, le bruit de l'établi de l'artisan valeureux.*

D.H.

## Nos vœux...

- Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à M. Michel REBET, agent communal depuis avril 1960. Michel a effectué 35 années au service de la population neuvecelloise. Qu'il soit à nouveau remercié pour ses compétences et son dévouement.
- Nous formulons à M. Jean-Jacques CHAPUIS tous nos souhaits de prompt rétablissement.
- Nous présentons tous nos remerciements aux conseillers partants ainsi qu'une cordiale bienvenue aux arrivants.

## Distinction...

Par décret du 10 mai 1995, paru au Journal Officiel du 13 mai 1995, M. le Président de la République a nommé M. Louis DURET, Directeur Général de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Savoie, au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, au titre du Ministère du Logement.

Cette distinction lui a été remise par M. Charles BOSSON, Maire honoraire d'Annecy, membre honoraire du Parlement et ancien Président de l'Office Départemental des HLM de la Haute-Savoie.

Toutes nos félicitations pour une reconnaissance méritée de son action en faveur du logement social dans notre Département et de son travail pour la Commune de Neuvecelle.

Le Service Immédiat

**QUIBLIER PNEUS**

3, avenue de la Dranse  
4200 THONON  
Tél. 50.71.38.72 - Fax 50.71.94.01

**Domenjoz**

Filiale du Groupe



Canon  
IBM ATAL

ESPACE BUREAUTIQUE

Photocopieurs - Télécopieurs  
Connection couleur et noir & blanc  
Aménagement d'espaces de bureau  
Micro informatique

ANNEMASSE : 33, rue de la Résistance - Z.I. du Mont-Blanc  
Tél. 50.38.31.40 - S.A.V. - 50.38.42.16

ANNECY-SEYNOD :  
4, rue de la Césièrre - Z.I. Vovray  
Tél. 50.45.55.77 - Fax 50.45.13.73





# evian®

Née de la pluie et de la fonte des neiges, l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années, elle suit un parcours souterrain connu d'elle seule à travers un filtre naturel unique, constitué de roches et de sable fin. Lentement, elle se purifie et se charge en minéraux essentiels à la vie.

C'est ainsi que la montagne lui transmet sa minéralité spécifique, équilibrée en calcium et en magnésium pour que, jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN vous transmette les forces de la montagne.

BAR - RESTAURANT

*Le Maximilien*

M. et Mme Bonnevie

SES SPÉCIALITÉS  
SES POISSONS

CADRE CHAMPÊTRE

SUR RÉSERVATION :  
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

MAXILLY Tél. 50.75.56.07

ENTREPRISE  
DE TRAVAUX PUBLICS  
ET BATIMENT

S.A.  
**E. DAZZA**  
et C<sup>ie</sup>

15, avenue de Noailles  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.12.09



S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

**NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE**

Nettoyage et entretien de tous locaux  
Nettoyage industriel  
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures  
Shampooing de moquettes  
Traitements spéciaux des sols

VALPARC  
74330 POISY Tél. 50.22.04.38

**Ets BALLY S.A.**

AGRICULTURE  
JARDINAGE

7, route du Golf - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.00.40 - Fax 50.75.61.13

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

#### MAIRIE DE NEUVECELLE

##### SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny  
Tél. 50.75.03.45 - Fax : 50.74.66.65.

Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

##### SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 50.75.33.40.

#### GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN

Chemin de Chez Duret

Ecole primaire : Tél. 50.75.17.91.

Ecole Maternelle : Tél. 50.75.16.01.

#### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

• Monsieur Charles PERNET :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant les finances communales et l'information.

• Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

• Monsieur Dominique ROCH :

Le troisième samedi de chaque mois pour les affaires concernant l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols, l'aménagement et l'environnement.

• Madame Claudine DELERCE :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, la vie associative, la jeunesse et les sports.

#### PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

##### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 150 francs,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ deux semaines.

Durée de validité : 10 ans.

##### PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 350 francs,

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

#### EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

#### FICHES D'ÉTAT-CIVIL

Les fiches d'état-civil sont délivrées par toutes les mairies sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

#### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 30 décembre 1995 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1<sup>er</sup> mars 1996.

##### CONDITIONS A REMPLIR

##### POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

##### CONDITIONS A REMPLIR

##### POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février.

ou

- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption. Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez vous au Secrétariat de la Mairie).



## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes de la commune doivent se faire recenser au cours du 1<sup>er</sup> mois du trimestre civil qui suit leur 17<sup>e</sup> anniversaire.

### TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

### URGENCES

#### RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

15 - SAMU  
17 - POLICE  
18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

#### A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

#### B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des

interventions ne mettant pas en cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

### SOCIAL - SANTÉ

#### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle MEDORI, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 50.26.05.12.

#### A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

#### ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 31 décembre en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

#### PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 5 septembre).

#### UN CONCILIATEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN. C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

### SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

#### MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

- Dr BEAUGHEON Gérard, Le Milly, avenue de Milly Tél. 50.75.19.00.
- Dr MARTIN Gilles, Résidence Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.74.62.92

#### PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe, avenue de Milly - Tél. 50.70.70.73.

#### MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- Mme FRENOUX-BERTHOLIO Arlette, avenue d'Evian - Tél. 50.75.59.19.

### ASSOCIATIONS

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 10 février 1996 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

#### LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL : M. Daniel GAVET, président, tél. 50.75.48.79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME : Mme Annie SIMON, présidente, tél. 50.75.27.56.

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE : Mme Nicole HYVERT, présidente, tél. 50.75.43.46.

LE CLUB DE L'AMITIÉ : Mme Clémence TEISSEIRE, présidente, tél. 50.75.24.58.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LOU NOVÉ CHATNI : Mme Michèle SIMONDETTO, présidente, tél. 50.75.15.03.

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : Mme Muriel HARDUIN, présidente, tél. 50.75.60.17.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES : M. Michel REBET, président, tél. 50.75.34.08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE : M. Noël ROCH, président, tél. 50.75.04.99

ASSOCIATION DES TROMPETTES DE NEUVECELLE : M. Daniel CHESSEL, président, tél. 50.75.08.59

ASSOCIATION PAROISSIALE «LA NEUVECELLOISE» : Mme Yvonne JACQUIER, présidente, tél. 50.75.02.37

ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE : Mme DEAL Dominique, présidente, tél. : 50.75.45.84

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT : Mme GATEAU Jane, présidente, tél. : 50.75.01.81.

### LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi et le vendredi de 16 h. 30 à 17 h. 30.
- le samedi de 10 h. 30 à 12 heures.

### DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 1996

Lundi 29 janvier de 17 h 30 à 19 h 30

Lundi 1<sup>er</sup> avril de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 8 juillet de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 21 octobre de 17 h 30 à 19 h 30, Ecole maternelle de Milly, en camion.

Loto traditionnel : 25 février 1996.

### IMPOTS ET TAXES

#### TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

#### IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1995 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,89%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,04%
- Taxe d'habitation 8,89%
- Taxe professionnelle 14,44%

Les taux communaux n'ont subi aucune augmentation par rapport à 1994.

#### PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1<sup>er</sup> août 1994 au 31 juillet 1995 qui s'établit comme suit :

Redevance Commune	4,03	F
Redevance assainissement	4	F
Redevance agence de bassin	1,64	F
Redevance État	0,125	F
Prix total du m <sup>3</sup>	9,795	F

La redevance commune qui n'a subi aucune augmentation par rapport à l'année 1994 est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.



## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	47 F
Diamètre 20 mm	63 F
Diamètre 30 mm	84 F
Diamètre 40 mm	121 F
Diamètre 60 mm	872 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

### EVACUATION DES DÉCHETS

#### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement **le jour même de chaque ramassage et non la veille.**

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement.

Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant.

Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

#### RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 1996 : jeudi 11 janvier, jeudi 14 mars, jeudi 9 mai, jeudi 11 juillet, jeudi 12 septembre, jeudi 14 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

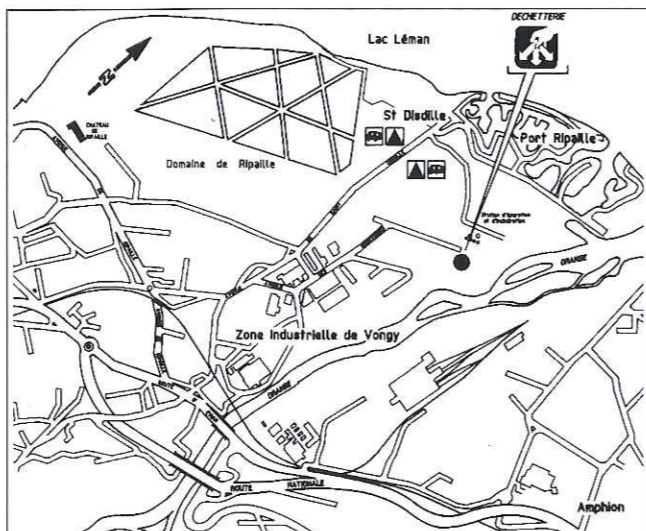
**Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion.**

#### DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars  
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00  
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre  
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00  
dimanche : 8 h 00 - 12 h 30



#### RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 7 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive et le Rond-Point.

**Pas de dépôt après 22 heures.**

#### RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

### ENVIRONNEMENT

#### ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

#### ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

#### DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Ils est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 50.75.01.81).

#### CHENILLES PROCESSIONNAIRES PIN ET CHÊNE

Propriétaires de jardins ou de bois, si vous avez de gros nids blancs dans vos pins l'hiver, vous êtes en présence de chenilles processionnaires du pin, et, si vos chênes ont eu des nids noirs au printemps, ce sont des chenilles processionnaires du chêne.

Ces chenilles dévorent les aiguilles des pins, les feuilles des chênes et portent sur elles des poils très urticants pour les animaux et les hommes.

C'est pour cela qu'il faut envisager une lutte, qui ne sera efficace que si tous les arbres sont traités.

Si vos arbres sont petits, coupez les nids (munissez-vous de gants), et brûlez-les. Si vos arbres sont grands et hors d'atteinte, il faudra les traiter soit par pulvérisation avec une entreprise spécialisée

(Paysagiste...) soit par voie aérienne (hélicoptère) à condition qu'il y ait un bouquet d'arbres conséquent (produit bactériologique inoffensif pour les hommes et les animaux, abeilles comprises).

Dans ce dernier cas, inscrivez-vous à la Mairie avant le **28 février 1996** pour le traitement aérien des chênes (effectué fin avril - début mai), et avant le **30 juin 1996** pour celui des pins (effectué mi-septembre), pour profiter de l'opération collective envisagée par le **SIVOM de la Rive Française du Léman.**

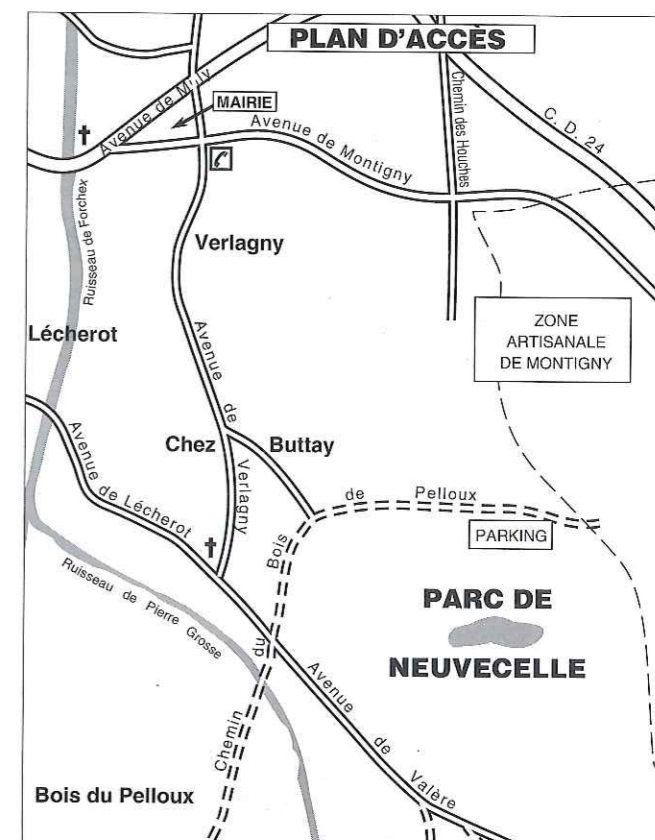
### DIVERS

#### PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.





## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal, téléphone 50.75.27.21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplirent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 1996.

### USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 7 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,

- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

### REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 21 janvier 1996 au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

### AFFICHAGE MUNICIPAL

Les principales informations municipales font l'objet d'une insertion dans la presse locale (Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-Savoie) mais sont également affichées à des emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux sont à votre disposition et sont implantés aux lieux suivants :

- Chez Granjux (avenue de Maxilly),
- Carrefour avenue de Maxilly - rue du Parc de l'Abbaye,
- Grande-Rive (près de l'abri bus),
- Le Rond-Point,
- Place de l'Eglise,
- Avenue de Maraïche,
- Carrefour de Milly (à côté de l'arrêt bus),
- Village de Lécherot,
- Impasse du Flon,
- Chemin des Houches,
- Place de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION  
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT  
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS  
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE  
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION  
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

### EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

BUTTAY Elisabeth - CHAFFANEL Bernard - DEAL Quentin  
FAVRE Catherine - FONTAINE Vincent - GRIMONT Francis  
HEILIGENSTEIN Daniel - MARTIGNIÈRE Pascal  
MEYNET Raphaël - PERNET Charles - PITTET Martine  
VISSUZAINÉ Françoise



## SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS  
ROUTES, AUTOROUTES ET ASSAINISSEMENTS  
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS :

### CENTRE DE THONON

Z.I. de Vongy - B.P. 249  
74206 THONON LES BAINS Cedex  
Tél. 50.71.43.16 - Fax 50.26.67.61

## ACCES DIRECT

I N G E N I E R I E

179, Route de Tarascon - 84081 AVIGNON CEDEX  
Tél. 90.88.40.00 - Fax 90.88.11.60

CENTRE D'EXPERTISE NOVELL  
NOVELL UNIX MASTER



TOUTE L'INFORMATIQUE RÉSEAU, DEPUIS 1984





CASINO ROYAL

DOMAINE  
DU ROYAL CLUB  
EVIAN

# CASINO ROYAL

Jeux Traditionnels - Machines à Sous - Restaurants - Salons de Réception - Théâtre

CASINO

**Evian**

Ouvert tous les jours de 10 h à 2 h - Parking privé - Change - Carte de Crédit

Tél. 50.75.23.32